

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

L'INVENTION D'UNE VIE : PIERRE DE SALES LATERRIÈRE,
AVENTURIER-MÉMORIALISTE (1743-1815)

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN ÉTUDES LITTÉRAIRES

PAR LISANDRE BOULANGER

JUIN 2010

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Je remercie mes codirecteurs, Madame Lucie Desjardins et Monsieur Bernard Andrès. Je suis particulièrement reconnaissante à ce dernier pour sa patience, ses encouragements et son enthousiasme inépuisable. Je n'oublie pas ses nombreux conseils éclairés qui ont su me guider tout au long de la rédaction. Aussi, je lui sais gré de la confiance qu'il m'a manifestée en me laissant libre accès aux riches archives de l'ALAQ (Archéologie du littéraire au Québec).

Enfin, je voudrais dire un grand merci à mes parents, Alain et Claire Boulanger, pour m'avoir de tout temps encouragée dans mes études. Grâce à leur soutien constant, ils ont fortement contribué à ma réussite scolaire et à l'aboutissement de ce mémoire.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ABRÉVIATIONS	v
RÉSUMÉ	vi
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I	
LES RÉFÉRENCES THÉORIQUES	8
1.1 Une autobiographie ou des mémoires?	9
1.2 La mise en récit	10
1.2.1 Principes d'analyse narratologique	10
1.2.2 L'illusion et le pacte (auto)biographique	12
1.2.3 La cohérence interne du discours	13
1.3 La production de sens	15
1.3.1 Les mobiles	15
1.3.2 L'effet-personnage	16
CHAPITRE II	
LA VIE DE LATERRIÈRE SELON LES ARCHIVES	18
2.1 Commentaire sur les archives et le tableau chronologique	19
2.2 La réputation et l'origine du protoscripteur	20
2.3 Une carrière professionnelle en dents de scie	26
2.4 Quelques éléments factuels	31
2.4.1 Son amour pour Catherine	31
2.4.2 Son emprisonnement	33
2.4.3 Les pétitions et la franc-maçonnerie	38
2.5 Les grandes réussites	41
2.6 La fin	46
CHAPITRE 3	
L'INVENTION DES MÉMOIRES	47
3.1 Le véritable auteur	48

3.2 Les mobiles de l'auteur	49
3.2.1 Revendiquer	49
3.2.2 Légitimer	50
3.2.3 Rendre vrai ou vraisemblable	52
3.3 La cohérence interne du discours : les chapitres liminaires	54
3.4 Une orientation précise	59
3.4.1 Le libre arbitre	59
3.4.2 La victime et ses ennemis	61
3.4.3 Les déplacements	67
3.4.4 Les non-dits	72
3.5 Laterrière, l'aventurier des Lumières	74
3.5.1 L'aventurier	75
3.5.2 Un récit picaresque?	78
3.5.3 Le récit de l'aventurier des Lumières	79
3.6 Originalité de Laterrière	81
CONCLUSION	85
APPENDICE A	
INVENTAIRE DES ARCHIVES CONSULTÉES	89
APPENDICE B	
TRANSCRIPTIONS	100
APPENDICE C	
TABLEAU CHRONOLOGIQUE	132
BIBLIOGRAPHIE	139

LISTE DES ABRÉVIATIONS

- AAQ : Archives de l'archevêché de Québec
- AFSC : Archives des Frères du Sacré-Coeur
- ALAQ : Archéologie du littéraire au Québec
- ANC : Archives nationales du Canada
- ANQ : Archives nationales du Québec (Bibliothèque et archives nationales du Québec).
- M : à Montréal
- Q : à Québec
- TR : à Trois-Rivières
- ASN : Archives du Séminaire de Nicolet
- ASQ : Fonds des Archives du Séminaire de Québec au Musée de l'Amérique française
- PRDH : Programme de recherche en démographie historique :
(<http://www.genealogie.umontreal.ca/>)
- RAPQ*: *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec*
- RSA : Royal Society of Arts

RÉSUMÉ

D'origine française, Pierre de Sales Laterrière a fait du Québec sa terre d'adoption au lendemain de la Conquête anglaise. C'est dans ce contexte instable qu'il tente sa chance d'abord comme roturier, puis comme médecin. Les sources dont nous disposons montrent qu'il a suivi un parcours biographique aléatoire, parsemé d'embûches. Après avoir essuyé plusieurs échecs, il parvient tout de même à gravir quelques échelons : vers la fin de sa vie, il est élu membre d'une société savante à Londres, nommé juge de paix à Québec et il devient seigneur des Éboulements. Pourtant, la narration qu'il donne dans ses mémoires contraste avec la réalité des faits. Laterrière y construit effectivement une trajectoire ascendante dont le narrateur est héroïsé. Nous analyserons de quelle manière le mémorialiste réoriente son parcours biographique et nous mesurerons l'originalité relative de son écriture.

Notre premier chapitre aborde les concepts théoriques relatifs à l'analyse du récit de vie et la méthodologie que nous comptons suivre dans cette étude. Il y sera question du pacte autobiographique, de l'illusion biographique, du biographème et de la cohérence interne du discours. L'approche narratologique des *Mémoires* de Laterrière convoquera également le concept d'effet-personnage, essentiel pour bien cerner la façon dont l'auteur oriente son récit et s'attache son lecteur.

Par la suite, nous procéderons à l'étude des archives concernant les événements réellement vécus par Laterrière, ainsi que les études le concernant. Après un état de la réception des *Mémoires*, nous examinerons l'énigme entourant les origines de l'auteur dont nous retracerons le parcours attesté par les sources. Nous montrerons de la sorte que Laterrière a suivi un chemin sans direction particulière, marqué par les aléas de l'Histoire et par les hasards de l'existence.

C'est dans le troisième chapitre que nous analyserons les *Mémoires de Pierre de Sales Laterrière et de ses traverses* (1873). Fondée sur le parallèle entre les événements attestés par les sources et ce que raconte l'auteur, l'analyse narratologique montrera comment ce récit de vie transforme la réalité (ou ce que nous pouvons en savoir). Nous verrons comment l'auto-légitimation oriente cette narration, mais aussi comment elle suit un modèle de récit de vie : celui de l'aventurier des Lumières. Enfin, nous mesurerons sommairement l'importance et l'originalité de l'auteur et de son discours dans le cadre social et littéraire de son époque.

Mots clés : Pierre de Sales Laterrière, mémoires, narration, récit de vie, réception, archives, héros, aventurier des Lumières, littéraire, dix-huitième, Québec, Canada.

INTRODUCTION

Après un long siège et tout le pays ayant en outre beaucoup souffert par la guerre, le Canada ne pouvoit se relever qu'avec le temps. La confiance indispensable entre les conquis et les conquérans avoit bien de la peine à s'établir. Soit préjugé ou non, la distance que chacun paroissoit mettre de son côté étoit si grande, que ce ne seroit pas de sitôt que ces deux peuples ne feroient qu'un.¹

La seconde moitié du XVIII^e siècle est, au Québec, indubitablement marquée par la Conquête de 1760, sur le plan de l'Histoire² comme sur celui de la littérature. À la suite du siège de Québec et de la bataille des plaines d'Abraham, la guerre prend fin; l'Angleterre crie victoire et met la main sur cette colonie qui était, depuis le XVI^e siècle, sous la domination française. Au lendemain de la victoire anglaise, les habitants obtiennent la permission de quitter la colonie pour retourner en France. Plusieurs familles, en particulier des fonctionnaires et des militaires, retraversent l'Atlantique, mais ce n'est pas un mouvement généralisé : quantité de familles sont maintenant enracinées. La plupart d'entre elles sont sur le continent depuis quelques générations et n'ont plus le même sentiment d'appartenance à la mère patrie. Dès lors, seule une partie de la noblesse repartira ainsi qu'un bon nombre de militaires qui n'étaient en Nouvelle-France que par contrat. À la suite de ces événements, demeurent 65 000 à 70 000 Canadiens dans ce que les Anglais appelleront bientôt la *Province of Quebec*. La Cession, événement majeur dans l'Histoire du Québec, a d'importantes répercussions durant les décennies subséquentes. Par exemple, la guerre d'Indépendance américaine a un impact sur les habitants de la colonie : comme celle-ci est d'allégeance

¹ Pierre de Sales Laterrière, *Les Mémoires de Pierre de Sales Laterrière; suivi de Correspondances*, édition commentée, préf. de Bernard Andrès (éd.), Montréal, Éditions Triptyque, 2003, p. 93 (la première édition, posthume, est parue à l'imprimerie de l'Événement en 1873).

² Afin d'éviter toute confusion entre les deux acceptions de ce terme qui seront fréquemment utilisées, nous emploierons la majuscule lorsqu'il sera question de la matière historique et la minuscule pour le synonyme de récit, mais aussi pour l'histoire même de Laterrière.

britannique, sa population est contrainte à la loyauté, bien qu'elle soit en partie favorable à la cause américaine (nous en verrons les conséquences pour Laterrière). Plus tard, en 1791, l'Acte constitutionnel donne lieu à la division du territoire, le Haut et le Bas-Canada, et permet finalement aux Canadiens français d'être représentés au gouvernement grâce à l'Assemblée législative. Ces événements entraînent des conflits linguistiques et idéologiques entre les diverses communautés qui partagent maintenant le même territoire. En outre, la sujétion britannique suscite, dans l'esprit des Canadiens français, des questionnements quant à leur identité :

[...] la Cession a entraîné une fragmentation des références et des dépendances, la nouvelle métropole ne se substituant qu'en partie à la première : l'Anglais était devenu le nouveau maître du jeu politique et économique, mais la France demeurait la mère patrie culturelle.³

Non seulement les Canadiens ne sont plus tout à fait des Français, mais ils sont aussi confrontés à l'Autre, l'Anglais, qui cherche à les assimiler : « Pour la première fois dans leur histoire, ils [les Canadiens] découvrirent l'altérité (ethnique, politique, religieuse). Alors, ils durent aussi s'interroger sur leur identité (français, ils ne l'étaient plus depuis des lustres) [...]»⁴. Il n'en reste pas moins que les Canadiens devenus sujets britanniques vivaient alors sur le mode défensif :

En effet, que cherche d'abord toute collectivité soumise à une domination étrangère? Affirmer son identité propre, protéger les cadres et les institutions qui lui appartiennent encore, faire reconnaître officiellement sa présence comme entité distincte en utilisant au maximum tous les faibles moyens d'action commune qu'elle a pu conserver.⁵

La Conquête engendre *ipso facto* des mutations dans l'imaginaire collectif de la colonie : celui que la population de la Nouvelle-France s'était forgé prend une nouvelle dimension. La tension qui s'installe entre Canadiens français et anglais provoque l'émergence d'une culture nationale :

³ Gérard Bouchard, *Genèse des nations et cultures du Nouveau Monde. Essai d'histoire comparée*, Montréal, Éditions du Boréal, coll. « Boréal compact », 2001, p. 92.

⁴ Bernard Andrès, « Les lettres d'avant la Lettre, double naissance et fondation », *Littérature*, n° 113, « La littérature au Québec », mars 1999, p. 34.

⁵ Michel Brunet, *Les Canadiens après la Conquête 1759-1775*, Montréal, Éditions Fides, coll. « Fleur de Lys », études historiques canadiennes », 1969, p. 112.

[...] les élites ont eu à s'employer à [...] assigner (au propre comme au figuré) une assise territoriale à la nation, lui définir une identité, l'assortir d'un patrimoine intellectuel et d'un patrimoine coutumier, fixer des orientations politiques, formuler des utopies, construire une mémoire.⁶

C'est alors l'émergence d'une première « génération d'écriture⁷ » que Bernard Andrès et Marc André Bernier baptisent la « génération de la Conquête⁸ ». Qu'ils soient d'origine canadienne ou française, les hommes et les femmes de cette génération sont victimes du trauma de la Conquête et nourrissent un nouveau sentiment d'appartenance et d'engagement qui se propage dans des écrits d'ordre privé ou public⁹. En 1764, le premier imprimeur, William Brown, arrive à Québec et y publie la *Gazette de Québec/The Quebec Gazette*. D'autres lui emboîtent bientôt le pas : « En 1778, [Fleury Mesplet] fonde, avec le journaliste Valentin Jautard, *La Gazette du commerce et littéraire de Montréal* où l'on débat des idées de Voltaire et des Encyclopédistes.¹⁰ » Pour caractériser l'état embryonnaire de cet espace littéraire et le statut incertain de l'auteur à l'époque, Bernard Andrès emploie le néologisme *protoscripteur* :

S'ils sont scripteurs et non auteurs, c'est qu'ils n'ont pas encore la conscience de l'Œuvre, le sentiment de faire carrière, la présomption de la Signature. [...] Les protoscripteurs sont ces écrivains d'avant la Lettre, premiers artisans d'un champ en friche qu'on hésite à qualifier de littéraire.¹¹

Le corpus discursif de la génération de la Conquête représente la première contribution à une culture nationale : « Ce qui frappe dans ces protorécits, c'est l'importance qu'ils accordent à l'opinion publique et la façon dont le plus intime des écrits prend alors des airs de

⁶ Gérard Bouchard, *op. cit.*, p. 29

⁷ Bernard Andrès, « Les lettres d'avant la Lettre, double naissance et fondation », *op. cit.*, p. 23.

⁸ Bernard Andrès et Marc André Bernier (dir. publ.), « Introduction : De la génération de la Conquête à celle des Patriotes », *Portraits des arts des lettres et de l'éloquence au Québec (1760-1840)*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, « Collections de la République des lettres. Symposiums. », 2002, p. 15-46.

⁹ Écrits, sphères et espaces publics ou privés prennent dans le cadre de ce mémoire la définition qu'en fait Jürgen Habermas dans *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Trad. de Marc B. de Launay, Paris, Éditions Payot, coll. « Critique de la politique Payot », 1997 [1962], 325 pages.

¹⁰ Fernande Roy, *Histoire des idéologies au Québec aux XIX^e et XX^e siècles*, Montréal, Éditions du Boréal, coll. « Boréal Express : 8 », 1993, p. 16.

¹¹ Bernard Andrès, « Les Lettres d'avant la Lettre, double naissance et fondation », *op. cit.*, p. 22-23.

témoignage. Chaque protoscripteur s'investit d'une mission sociale [...]»¹². Gérard Bouchard montre combien cette première vague de prise de parole était orientée vers l'idée nationale :

Tirant profit de la liberté d'imprimer introduite par le Régime anglais, quelques intellectuels mirent sur pied un premier réseau de diffusion (gazettes, sociétés de débats— dont une loge maçonnique) qui permit l'expression d'une utopie des Lumières adaptée au contexte canadien. Les Mesplet (fondateur de la Gazette de Montréal en 1778), Jautard, du Calvet et autres défendaient l'idée d'une nation souveraine (amalgame de Canadiens d'origines française et anglaise), laïque et démocratique [...]»¹³

Pierre de Sales Laterrière, sujet principal de ce mémoire, fait partie de cette première génération d'écriture, bien qu'il écrive tardivement. Né en France en 1743¹⁴, il arrive au Québec en 1766, ce qui « [...] coïncide avec les premières années du régime anglais, période marquée par un certain nombre de bouleversements [...]»¹⁵. Durant son long séjour en sol canadien, il passe de simple commis employé par Dumas à directeur des Forges du Saint-Maurice, puis à médecin, pour enfin acquérir le titre de seigneur des Éboulements en 1810. En 1812, trois ans avant sa mort (1815), il prend la plume et écrit ses mémoires, ce qui fait de lui un pionnier du genre au Québec. Ce récit autobiographique, qui se voulait initialement privé, connaîtra une édition posthume¹⁶. On doute de plusieurs informations que transmet Laterrière, notamment sur ses origines¹⁷. L'édition de 1873 a été travaillée à partir du manuscrit original (une copie incomplète et produite par un des petits-fils de Laterrière

¹² *Ibid.*, p. 34.

¹³ Gérard Bouchard, *op. cit.*, p. 95-96.

¹⁴ Nous reviendrons sur cette date au chapitre II.

¹⁵ Bernard Andrès, *Écrire le Québec : de la contrainte à la contrariété. Essai sur la constitution des Lettres*, Montréal, Éditions XYZ, « Études et documents », 1990, p. 75.

¹⁶ Nous verrons au troisième chapitre (3.2.2) que le protoscripteur rêvait déjà à la publication de ses mémoires qui paraîtront sous le titre : *Mémoires de Pierre de Sales Laterrière et de ses traverses*, Québec, Imprimerie de l'Événement, 1873, 271 pages.

¹⁷ Il sera question de la mauvaise critique des *Mémoires* et de l'énigme concernant ses origines dans le second chapitre (2.2).

existait aussi¹⁸). Cette version est passée par les mains d'Henri-Raymond Casgrain (ami de Marc-Pascal, fils de Laterrière, et instigateur de la publication) et d'Alfred Garneau. Comme le montre Bernard Andrès dans la préface de la réédition de 2003¹⁹, les deux hommes auraient effectué des changements et des corrections afin de ne pas entacher la réputation des descendants : « Pourtant, même expurgée, cette version sera jugée trop osée par la famille qui tâchera d'en limiter la diffusion.²⁰»

Bien que les *Mémoires* aient été légèrement modifiés pour des fins de publication, il apparaît que certaines informations que livre l'auteur sont bel et bien contraires à la réalité. Le récit de Laterrière prend une orientation particulière qui diffère de ce que révèlent les archives. Dès lors, cette orientation que Laterrière confère à son récit fausse-t-elle l'ensemble du témoignage sur la société du temps, ou n'affecte-t-elle que la vie même de l'auteur? Peut-on considérer ce dernier comme emblématique de son époque, ou son personnage est-il atypique? Que peut-on conclure de cette déformation de la réalité? Nous ne prétendons pas répondre à toutes ces interrogations dans les limites de ce mémoire. Nos ambitions s'avèrent plus modestes.

Notre objectif principal consiste à analyser la trajectoire ascendante donnée à la vie du personnage principal dans ces *Mémoires*. Cette héroïsation du personnage présente-t-elle un caractère d'originalité, ou se compare-t-elle à d'autres types de narration (celle du *picaro*, ou celle de l'aventurier des Lumières)? Comment, également, situer Laterrière par rapport à d'autres protoscripteurs de la seconde moitié du XVIII^e siècle québécois (Pierre du Calvet, Luc Saint-Luc de La Corne)?

Pour répondre à ces questions, nous comparerons la (vraie) vie de Laterrière et celle qu'il nous raconte dans les *Mémoires*. À cette fin, nous convoquerons diverses théories

¹⁸ « Mémoires historiques de Pierre de Sales Laterrière et de ses traverses », copie partielle de l'original effectuée par Pierre de Sales Laterrière (petit-fils du mémorialiste) en 1855-1857, Archives privées de la famille Laterrière, 519 pages.

¹⁹ Bernard Andrès, « Préface. L'Aventure des *Mémoires* » dans Pierre de Sales Laterrière, *Les Mémoires[...]*, *op. cit.*, p. 7-38.

²⁰ *Ibid.*, p. 27.

littéraires utiles à l'analyse du récit de vie²¹. Dans un deuxième temps, nous rendrons compte des travaux portant sur Laterrière et des archives le concernant, ce qui nous permettra de reconstituer le parcours attesté de l'auteur²². À cette étape, il sera primordial de distinguer les propos de Laterrière de ce que divulguent les archives et de nous en tenir aux seuls faits vérifiables. Le traitement des fonds d'archives du projet de recherche ALAQ²³ et d'autres fonds mentionnés dans la bibliographie procure une vue d'ensemble sur les événements authentiques qui ponctuent la vie de Laterrière. Nous plaçons en appendice un inventaire des archives consultées²⁴, suivi de plusieurs transcriptions de documents inédits²⁵. Cela facilitera l'interprétation que nous ferons des différentes pièces d'archives. Nous montrerons alors que la vie de Laterrière se résume en une succession d'échecs et de recommencements plus ou moins aléatoires et dénués de signification particulière²⁶.

Dans le troisième et dernier chapitre, nous procéderons à l'analyse des *Mémoires* en repérant certains procédés ou stratégies discursives qui contribuent à conférer une orientation à cette « trajectoire construite²⁷ ». Dans ce dessein, nous ferons appel à la matière des deux chapitres précédents. Cette analyse se déploiera sur deux volets centraux. Le premier concerne spécifiquement la mise en récit qu'effectue Laterrière. En effet, la simple narration de son parcours biographique le déforme nécessairement, entre autres par les choix et l'ordonnancement des événements. Comme il faut se pencher sur les différences entre la vraie vie de Laterrière et celle qui est narrée dans les *Mémoires*, un tableau chronologique

²¹ Cette étape constitue le chapitre I.

²² Comme nous le verrons dans le premier chapitre, ces événements seront aussi appelés « biographèmes ».

²³ Archéologie du littéraire au Québec, groupe de recherche de l'Université du Québec à Montréal, dirigé par le professeur Bernard André. Voir le site : ALAQ, *ALAQ, Archéologie du littéraire au Québec, 1760-1840*, en ligne < www.alaq.uqam.ca >, (05-01-10).

²⁴ Appendice A.

²⁵ Appendice B.

²⁶ Cette étape constitue le chapitre II.

²⁷ La trajectoire étant la « [...] série des positions successivement occupées par un même agent [...] dans un espace lui-même en devenir et soumis à d'incessantes transformations. » Voir Pierre Bourdieu, « L'illusion biographique », *Raisons pratiques : Sur la théorie de l'action*, Paris, Éditions du Seuil, 1994, p. 88.

comparatif prend aussi place en appendice²⁸, ce qui permet un coup d'œil rapide sur les principales divergences. L'emprunt de notions d'analyse structurale, mais surtout de principes narratologiques et de théories littéraires des écritures du moi²⁹, sera utile afin d'examiner cette mise en récit. Le second volet de l'analyse concerne l'orientation que Laterrière semble délibérément conférer à son récit de vie. C'est plus précisément la théorie de la réception³⁰ qui nous permet de cibler les stratégies utilisées à cet effet et, conséquemment, d'en déduire le sens. Enfin, c'est aussi dans ce chapitre que nous mesurerons l'originalité de l'auteur et de ses mémoires. Nous y formulerons nos principales conclusions quant au rôle emblématique et constitutif qu'a pu assumer Laterrière ou que reflète l'orientation de ses mémoires.

Nota Bene : Toutes les citations et les transcriptions (Appendice B) ont été effectuées le plus fidèlement possible. Toutefois, les noms propres ont été uniformisés dans le corps du texte.

²⁸ Appendice C.

²⁹ Ces notions seront explicitées dans le chapitre I.

³⁰ Plus précisément, c'est le concept « d'effet-personnage » emprunté à Vincent Jouve qui sera mis à contribution pour ce volet d'analyse littéraire. Il sera aussi expliqué dans le chapitre I.

CHAPITRE I

LES RÉFÉRENCES THÉORIQUES

Avant d'examiner le corpus archivistique sur lequel nous nous basons pour comparer la vie de Laterrière au récit qu'il en donne, il est essentiel d'explorer les théories et principes littéraires qui guideront notre analyse des *Mémoires*. Ces outils nous aideront à dégager le sens que l'auteur imprime à ses mémoires. Après avoir expliqué les distinctions entre autobiographie et mémoires, nous examinerons les procédés qui orientent le sens du récit. Nous poursuivrons avec les principes d'analyse structurale et narratologique qui seront exploités dans le troisième chapitre. Nous verrons comment la simple mise en récit génère du sens, puisque « [...] le discours donne à une expérience une forme qu'elle n'a jamais eue. Il réordonne le monde selon les lois de l'écriture.¹ » Dans cet esprit, nous convoquerons les notions d'« illusion biographique² » de Pierre Bourdieu, de « pacte autobiographique³ » de Philippe Lejeune et de « cohérence interne du discours⁴ » de Georges Gusdorf. Nous verrons alors qu'un récit (auto) biographique, bien qu'il puisse être authentique, ne reproduit pas nécessairement la réalité. Différents mobiles interviennent dans ce réagencement du réel. Enfin, nous nous pencherons sur le concept d'« effet-personnage⁵ » emprunté à Vincent Jouve : il relève de la théorie de la réception et porte sur l'effet que le personnage produit sur le lecteur. Bien que nous n'entrons pas dans une analyse approfondie de cet effet sur le

¹ Laurène Gervasi et Franz Johansson, *Le biographique*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Major », 2003, p. 170.

² Voir : Pierre Bourdieu, *op. cit.*

³ Voir : Philippe Lejeune, *Le pacte autobiographique*, Paris, Éditions du Seuil, 1975, 357 pages.

⁴ Voir : Georges Gusdorf, *Les Écritures du moi : Lignes de vie 1*, Paris, Éditions Odile Jacob, 1991, 430 pages.

⁵ Vincent Jouve, *L'effet-personnage dans le roman*, Paris, Presses Universitaires de France, 1992, 272 pages.

lecteur réel, la perception du lecteur implicite⁶ nous aidera également à cerner la façon dont le mémorialiste influence son lectorat potentiel.

1.1 Une autobiographie ou des mémoires?

Les écritures du moi apparaissent sous différentes formes, essentiellement le journal intime, les mémoires, l'autobiographie ou les correspondances. Les deux formes les plus connues et les plus usitées sont celles des mémoires et de l'autobiographie. Bien qu'il s'agisse à la base de deux types de récit de soi, ils présentent quelques différences en ce qui concerne leur contenu : l'un se veut plus objectif et l'autre, essentiellement subjectif. En effet, la trame principale que l'on retrouve dans les mémoires suit le cours des événements historiques dont le narrateur est témoin. Il s'agit d'un récit autobiographique « [...] avec une insistance sur les événements objectifs plutôt que sur le vécu subjectif [...] »⁷. Le narrateur y a tout de même une place prépondérante : « Dans les mémoires, l'auteur est le personnage principal, tout autant qu'un témoin et parfois un acteur de son temps.⁸ » Dans l'autobiographie, récit davantage subjectif, « [...] le sujet doit être principalement la vie individuelle, la genèse de la personnalité [...] »⁹. Un arrière-plan historique peut toutefois y apparaître.

Laterrière, quant à lui, attribue à son récit le statut de « mémoires ». Cela donne à penser que le propos serait principalement axé sur les événements historiques dont le narrateur témoigne. Celui-ci s'effacerait alors la plupart du temps derrière la primauté des événements historiques. Pourtant, bien qu'il soit question dans ses mémoires d'événements majeurs (tels que la guerre d'Indépendance américaine ou les guerres napoléoniennes), Laterrière met surtout l'accent sur sa progression personnelle. Ainsi, le contenu de ses mémoires correspond davantage à celui de l'autobiographie. Dans le cadre de ce travail, nous utiliserons tout de

⁶ « Le lecteur implicite, c'est l'ensemble des stratégies textuelles par lesquelles une oeuvre conditionne sa lecture. » : Vincent Jouve, *ibid.*, p. 19.

⁷ Philippe Lejeune, *op. cit.*, p. 10-11.

⁸ Laurène Gervasi et Franz Johansson, *op. cit.*, p. 195.

⁹ Philippe Lejeune, *op. cit.*, p. 15.

même le lexème « mémoires », puisque c'est par ce terme générique que Laterrière désigne son récit autobiographique.

1.2 La mise en récit

1.2.1 Des principes d'analyse narratologique

D'après les principes d'analyse structurale de Roland Barthes, un récit est constitué de plusieurs éléments : la narration, les fonctions, les indices, les informants, etc¹⁰. Tous ces éléments créent du sens. C'est par l'analyse de ces diverses constituantes que nous pourrions découvrir le sens primaire, la signification que Laterrière attribue à ses mémoires par la seule mise en récit. Une des étapes de l'analyse du chapitre III concerne les fonctions : il s'agit de comprendre l'ordonnement, la suite logique que constitue l'assemblage des fonctions. Comme l'oeuvre à analyser est un récit autobiographique, nous emploierons alors la notion de *biographème*. Utilisé par Roland Barthes dans *La chambre claire*¹¹, il désigne des détails ou des inflexions, des éléments davantage en lien avec le corps qu'avec les idéologies, mais qui contiennent tout de même « [...] une unité de sens qui entre dans une structure signifiante.¹²» Le terme prend avec Alain Viala une autre acception qui s'applique bien dans le cadre de ce mémoire. Cette définition renvoie aux deux constituants de ce mot, soit *bio* (« [...] qui désigne [...] la manière de vivre, le mode de vie humain [...]»¹³) et *graphème* (« [...] la plus petite unité distincte de la forme écrite [...]»¹⁴). Viala considère les biographèmes comme étant des « points de passages obligés¹⁵» d'une vie, tels la naissance, l'enfance, l'éducation, les lieux de résidence, etc. Certains de ces passages obligés sont

¹⁰ Roland Barthes, « L'analyse structurale du récit », *Communications*, 8, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Points », 2008 [1966], p. 7-33.

¹¹ D'après : Anonyme, « Le Jardin d'Hiver (les « biographèmes » de Roland Barthes) », *Fabula, la recherche en littérature*, en ligne <<http://www.fabula.org/forum/barthès/23.php>>, (17-12-09).

¹² Françoise Gaillard, « Roland Barthes : le biographique sans la biographie », *Revue des sciences humaines*, n° 224, 4^e trimestre, 1991, p. 101.

¹³ Alain Rey, *Dictionnaire historique de la langue française, Tome 1 (A-E)*, Paris, Éditions Le Robert, 1998, p. 403.

¹⁴ R. Galisson et D. Coste, *Dictionnaire de didactique des langues*, Paris, Librairie Hachette, 1976, p. 258.

communs à tous les récits biographiques tandis que d'autres sont plus spécifiques à certains parcours, en fonction du capital social, de la profession, etc. Par exemple, comme Laterrière est médecin, il vit des biographèmes en lien avec la carrière médicale, telle l'obtention d'un diplôme en cette matière. Cette conception du biographème nous sera ainsi utile pour l'analyse des *Mémoires* de Laterrière; nous verrons le sens produit par le choix et l'enchaînement narratif des biographèmes.

Que le récit soit autobiographique ou fictif, le simple fait de construire une histoire, d'en faire la narration, oriente la lecture. Comme l'observe Gérard Genette : « Le récit ne "représente" pas une histoire (réelle ou fictive), il la raconte, c'est-à-dire qu'il la signifie par le moyen du langage [...]»¹⁶ Le sens de la narration résulte du choix et de l'ordonnement des biographèmes. L'analyse des *Mémoires* doit donc rendre compte du type de narration à l'œuvre chez Laterrière. Le « [...] narrateur organise les éléments dont il fait état, il les met en "intrigue", ce qui revient à dire qu'il établit des liens (chronologiques ou logiques) et donc impose, au sens strict du terme, un "point de vue" sur ce qu'il raconte.¹⁷» Nous convoquerons plus particulièrement dans notre analyse la notion d'instance narrative et de distinction entre temps de la narration et temps du récit. Ces notions servent en particulier à identifier le narrateur réel (3.1) et à comprendre son point de vue narratif (3.2.3). Le narrateur des mémoires, qui se trouve être à la fois l'auteur, le narrateur et l'énonciateur, impose nécessairement son point de vue sur sa propre vie, point de vue d'une narration ultérieure puisque Laterrière raconte son passé. Le sens qui en ressort est donc subjectif et est imposé au lecteur : « Comme la narration s'inscrit dans une situation de communication, les stratégies narratives exercent une force illocutoire pragmatique et idéologique, qui pourra influencer la réception que le lecteur fera du texte dans son acte de lecture.¹⁸» L'effet que la

¹⁵ Alain Viala, «Biographie», *Encyclopædia Universalis, Corpus 4 – Berthelot Capek*, Paris, Éditions Encyclopædia Universalis, 2008, p. 153.

¹⁶ Gérard Genette, *Nouveau discours du récit*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Poétique », 1983, p. 29.

¹⁷ Isabelle Mimouni et Lucie Robert, « Narration » dans Paul Aron, Denis Saint-Jacques et Alain Viala (dir. publ.), *Le dictionnaire du littéraire*, Paris, Éditions Presses Universitaires de France, coll. « Quadrige Dicos Poche », 2002, p. 408.

¹⁸ Jaap Lintvelt, *Aspects de la narration. Thématique, idéologie et identité : Guy de Maupassant, Julien Green, Anne Hébert, Jacques Poulin*, Québec, Éditions Nota bene et L'Harmattan (Paris), 2000, p. 21.

narration produit sur le lecteur doit être pris en considération, puisque, comme nous allons le voir en 3.2, Laterrière est conscient qu'il a un lectorat potentiel qui consultera ses mémoires. Ces effets seront des indices qui aideront à découvrir le sens que Laterrière a intentionnellement conféré à son récit.

1.2.2 L'illusion et le pacte (auto) biographique

En vue de comprendre l'orientation particulière donnée à ce récit, il nous faut interroger l'authenticité des *Mémoires*, en convoquant la notion de pacte autobiographique. Philippe Lejeune a montré que, dans les deux types principaux de récit de soi, s'accomplit un pacte autobiographique. Cela consiste en une entente tacite entre le lecteur et l'auteur. Ce contrat comprend deux aspects particuliers : l'identité et l'authenticité. Lorsque l'auteur informe le lecteur qu'il s'agit d'un récit autobiographique, il sous-entend une fusion entre auteur, narrateur et personnage, puisqu'ils ont la même identité ; ils sont la même entité. Le pacte autobiographique implique « [...] l'affirmation dans le texte de cette identité, renvoyant en dernier ressort au nom de l'auteur sur la couverture.¹⁹» Le pacte autobiographique s'accomplit souvent dans le titre (comme c'est le cas des mémoires de Laterrière : voir 3.2.1) ou parfois dans l'incipit. Ce pacte est aussi une garantie d'authenticité; ce qui est autobiographique devrait normalement être vérifiable; mais comment, de mémoire et en construisant un récit à partir de souvenirs, donner des informations qui soient exactes? Dans ces conditions, par le pacte autobiographique, l'auteur promet au lecteur non pas une suite de données précises et vérifiables, mais un ensemble, un tout dont la signification est fidèle à la réalité passée ou suffisamment authentique. Lejeune écrit :

Que dans sa relation à l'histoire (lointaine ou quasi contemporaine) du personnage, le narrateur se trompe, mente, oublie ou déforme, — et erreur, mensonge, oubli ou déformation prendront simplement, si on les discerne, valeur d'aspects, parmi d'autres, d'une énonciation qui, elle, reste authentique.²⁰

Gusdorf décrit bien cette promesse d'authenticité qui se retrouve dans les écritures du moi : « [les écritures du moi] n'exposent pas une transcription de la réalité, mais le vœu d'une

¹⁹ Philippe Lejeune, *op. cit.*, p. 26.

²⁰ *Ibid.*, p. 39.

normalisation de cette réalité en fonction de valeurs plus ou moins expressément désignées.²¹» Ainsi, le pacte suppose la volonté de l'auteur de transmettre un récit authentique, fidèle à son point de vue.

De plus, comme Bourdieu l'a bien expliqué, il est quasi impossible pour l'auteur d'un récit autobiographique de ne pas déformer la réalité. C'est ce qu'il nomme « l'illusion biographique ». Il s'agit des différents aspects présents dans les récits de vie et qui concourent à la « création artificielle de sens ». Cette création de sens donne l'impression qu'une vie se déroule de façon logique et chronologique et qu'elle se lit comme un récit, avec un commencement, des étapes et une fin, alors que « [...] le réel est discontinu, formé d'éléments juxtaposés sans raison dont chacun est unique, d'autant plus difficiles à saisir qu'ils surgissent de façon sans cesse imprévue, hors de propos, aléatoire [...]»²². Il s'agit donc, dans le récit de vie, d'une trajectoire construite à partir du statut social (soit l'âge, le sexe, l'état civil, etc.) et de l'identité sociale (constituée par l'ensemble des éléments que peut signifier une réussite ou un échec fixé sur des papiers officiels) auxquels renvoie le nom de l'auteur.

1.2.3 La cohérence interne du discours

Gusdorf abonde dans le même sens. Selon lui, l'écriture du moi est « [...] déliée de fidélité littérale à la réalité vécue [...]»²³ et tout récit autobiographique est une reformulation, une normalisation de la réalité. Le postulat de l'écriture du moi serait « l'affirmation de l'existence » qui passe par « l'affirmation de l'identité » et « la permanence du moi », mais le moi écrit n'est pas une copie du moi réel, puisque le moi réel est en perpétuel changement. Ainsi, l'auteur ne peut pas transmettre une vérité en soi : la fidélité à la réalité est impossible. L'écriture du moi prend alors la forme du récit :

L'écriture du moi [...] réalise une opération constituante de la réalité, à laquelle elle donne une forme afin de la présenter, de l'exposer selon les usages de la

²¹ Georges Gusdorf, *op. cit.*, p. 16.

²² Pierre Bourdieu, *op. cit.*, qui cite p. 83 : Alain Robbe-Grillet, *Le Miroir qui revient*, Paris, Éditions de Minuit, 1984, p. 208.

²³ Georges Gusdorf, *op. cit.*, p. 14.

conscience discursive, non sans hésitations et scrupules quant à la fidélité et l'honnêteté du témoignage.²⁴

Il s'agit donc d'une reformulation, mais qui s'effectue selon les priorités du moi.

La vie, telle qu'elle s'offre à nous, n'a pas de sens ; elle s'en va de tous les côtés, elle s'effiloche au hasard des circonstances contradictoires. Il faut lui donner un sens, la rappeler à l'ordre de la personnalité grâce à la magie de l'imagination correctrice ou créatrice, qui soumet l'ordre des choses à la loi de l'être personnel.²⁵

De la sorte, l'auteur transforme le chaotique d'une vie réelle en un récit linéaire qui prend un sens, une logique et une chronologie fictives. En effet, la chronologie du récit qui normalement suit celle du calendrier sert plutôt le sens que l'auteur confère à son récit de vie. Ce sens se perçoit non pas selon une logique de la récapitulation, mais plutôt de la sommation. C'est l'individu de la fin de sa vie, celui qui voit sa mort approcher, qui raconte les événements et c'est vers le sens que celui-ci veut lui donner que le récit se dirige. Gusdorf écrit :

En dépit des apparences, le vecteur temporel de l'autobiographie, au sens propre du terme, ne serait donc pas rétrospectif, mais *inchoatif*, tourné non vers la récapitulation du passé, mais vers la sommation du présent, ou plutôt vers l'avenir de ce passé. [...] La reprise du sens se réalise dans l'actualité du présent.²⁶

Gusdorf suggère aussi que la personnalité mise en scène dans les écritures du moi conserve une certaine unité du début à la fin du récit : « L'autobiographie prétend définir une permanence de l'être individuel, perçu et regroupé en fonction d'un point moyen arbitrairement déterminé, qui n'existe pas dans la réalité.²⁷ » C'est ce que nous pouvons nommer la permanence de l'identité. Le « je » se veut semblable d'un bout à l'autre du récit de vie, ce qui, dans la réalité, est invraisemblable. Un procédé narratif accentue cet effet de

²⁴ *Ibid.*, p. 129.

²⁵ *Ibid.*, p. 139.

²⁶ *Ibid.*, p. 191.

²⁷ *Ibid.*, p. 309.

permanence du « je »; c'est ce que Vincent Jouve nomme « l'anaphorisation ». Cela consiste en la redondance de certains éléments : « [...] seuls les éléments récurrents permettent de construire une chaîne de probabilités donnant *sens* au discours.²⁸ » Ce procédé crée une suite logique, produit un rapport de cause à effet entre la psychologie du narrateur et les actions. De cette manière, l'anaphorisation confère à la fois du sens au récit et de l'unicité au narrateur. Nous verrons comment Laterrière utilise ce stratagème dans son récit de vie (3.3). Ces éléments des écritures du moi contribuent à ce que Gusdorf appelle la « cohérence interne du discours ». Par la permanence du moi qu'il met en scène, l'auteur confère un sens particulier à son récit. C'est ce que nous nous proposons d'étudier dans les *Mémoires* de Laterrière.

1.3 La production de sens

1.3.1 Les mobiles

Pour entamer l'analyse des *Mémoires*, nous nous demanderons quels sont les mobiles de notre mémorialiste. Certains sont communs à tout autobiographe. En écrivant au « je », l'auteur affirme son existence. Il postule également son individualité, son unicité. Comme le notent Laurène Gervasi et Franz Johansso, « [...] celui qui prend la plume obéit au désir de se distinguer et de se distancer d'autrui ; il entend affirmer sa spécificité, sa différence [...] »²⁹. Le récit de soi trahit aussi le désir d'immortalité que chacun des hommes porte en lui : quel moyen est plus efficace que l'écriture afin de vaincre le temps et d'assurer sa continuité au delà de la mort? « C'est en effet une des valeurs de l'écrit, que de se hisser au-dessus de l'écoulement temporel. Et si le texte reste, demeure avec lui ce qu'il aura réussi à capturer : les expériences saisies par la plume se maintiendront dans une éternelle présence.³⁰ » Le support qu'est le papier survit aux hommes : l'image de l'auteur y est fixée. Tant et aussi longtemps que le papier ou les transcriptions dureront, l'identité de l'auteur perdurera. Par conséquent, l'auteur, qui déforme la réalité à cause de la mise en récit de sa vie, immortalise une image, un point de vue personnel sur lui-même.

²⁸ Vincent Jouve, *op. cit.*, p. 94.

²⁹ Georges Gusdorf, *op. cit.*, p. 25.

³⁰ Laurène Gervasi et Franz Johansso, *op. cit.*, p. 169.

Un autre mobile d'écriture existe, celui-là moins généralisé, celui de la confession. D'après Gusdorf, « Le caractère propre des écritures du moi serait donc une culpabilité latente, ou du moins une situation à redresser.³¹ » En plus de défendre sa propre existence, l'auteur utiliserait l'écriture dans l'intention de justifier un état, un comportement, des accusations dont il fut l'objet. Il avoue ses torts et en profite pour incriminer ceux qu'il croit fautifs. Ce mobile, s'il apparaît existant, est la piste initiale vers la découverte de sens qui dépasse la « cohérence interne du discours » produite par la mise en récit. Il donne des indices quant à l'interprétation possible de certains phénomènes littéraires et du sens qui en découle. Lorsque nous examinerons les mobiles ayant pu le guider, nous verrons que Laterrière n'échappe pas à ce désir de justification, qui est particulièrement sensible chez le personnage créé par le mémorialiste.

1.3.2 L'effet-personnage

Vincent Jouve parle d'effet-personnage à propos de la relation particulière créée entre le texte et le lecteur. Ce dernier, à partir des informations que lui impose le narrataire, se forge une représentation mentale du personnage : « C'est donc au lecteur qu'il appartient de construire la représentation à partir des instructions du texte.³² » L'auteur peut ainsi, par le choix des instructions textuelles, influencer cette représentation, autrement dit en conditionner la lecture. Par exemple, les non-dits peuvent faire partie des déterminations : « Si le roman produit des blancs, c'est soit en vue d'une stratégie communicative, soit parce que certains traits ou faits d'un personnage ne sont pas d'une importance majeure pour la compréhension du récit.³³ » Laterrière emploie cette stratégie, ce qui a comme effet de déformer la réalité. Un autre manège lui est davantage utile à cette fin : par la manipulation du code affectif, il parvient à imposer une image à la fois héroïsée et victimisée de lui-même. Le code affectif est tout ce qui contribue à susciter la sympathie du lecteur. Jouve affirme que plus un personnage nous parle de lui, plus le lecteur sympathise avec lui. L'authenticité est un facteur très puissant à cet effet : « L'effet d'authenticité est un ressort de sympathie si

³¹ Georges Gusdorf, *op. cit.*, p. 127.

³² Vincent Jouve, *op. cit.*, p. 40.

³³ *Ibid.*, p. 32.

efficace qu'il peut remettre en cause le jugement négatif du narrateur.³⁴» La séduction est aussi un moyen efficace de renforcer le lien affectif. C'est principalement par l'utilisation du pathétique que s'accomplit ce procédé : souvent le personnage se représente comme une victime innocente : « [...] la fragilité du personnage entraîne l'adhésion du sujet lisant à l'ensemble du système textuel [...] »³⁵. Comme nous le verrons, Laterrière se sert amplement de la victimisation en s'opposant à de vils personnages.

Les différents concepts narratologiques que nous venons d'aborder nous permettront, dans le troisième chapitre, de cerner l'orientation que Laterrière confère à son récit autobiographique et de mesurer l'importance relative de cette œuvre.

³⁴ *Ibid.*, p. 137.

³⁵ *Ibid.*, p. 212.

CHAPITRE II

LA VIE DE LATERRIÈRE SELON LES ARCHIVES

Afin de mieux saisir la manière dont Laterrière construit, dans ses mémoires, une vie ordonnancée et un personnage unifié, il nous faut dans un premier temps voir comment sa vie apparaît décousue et sans direction univoque. Il s'agit donc ici de présenter les hasards de l'existence de Laterrière tels qu'ils apparaissent dans les archives, et indépendamment du récit qu'il en fait lui-même, en étayant chacun des biographèmes par la ou les sources consultables. À cette fin, une recherche archivistique s'impose ainsi qu'une étude des différents textes d'historiens s'étant penchés sur la vie de Laterrière. De plus, il est primordial d'évacuer, pour le moment, le récit autobiographique de Laterrière et les comptes rendus inspirés directement de cette œuvre afin de dresser un portrait objectif de cet individu¹. Les archives et les études d'autres chercheurs nous permettent de dresser un portrait plus morcelé de Laterrière et de retracer *grosso modo* le parcours qu'il a suivi en réalité. Nous faisons en annexe l'inventaire des différentes pièces d'archives qui concernent le mémorialiste en plus de présenter un tableau chronologique comparatif. Dans la première colonne de ce tableau, on trouve une suite d'événements répertoriés à partir des *Mémoires* et, dans la deuxième, les documents archivistiques qui viennent confirmer ou infirmer certains biographèmes, ou encore en révéler d'autres. Ce tableau nous permettra de suivre les aventures qui ponctuent la vie de Laterrière et d'aborder rapidement les aspects significatifs d'une existence assez désordonnée. La vie réelle de Laterrière peut être entendue comme une succession d'essais, de réussites et d'échecs sans fil conducteur particulier, alors qu'il en sera tout autrement dans ses mémoires. Les textes concernant Laterrière mettent souvent en lumière quelques incertitudes quant à son parcours et d'autres mystères qui demeurent irrésolus. C'est en se

¹ Cependant, nous soulignerons parfois l'absence de biographèmes dans les *Mémoires*, ou au contraire d'autres éléments des *Mémoires* qu'on ne peut attester dans les faits.

référant parfois aux archives, parfois aux études portant sur Laterrière que ces différents aspects seront mis en relief.

Cette étude débute donc par un court commentaire sur l'inventaire des archives et le tableau chronologique. Puis, nous présenterons le mystère entourant les origines de l'auteur. Cette question est inévitable : bien que presque toutes les études sur Laterrière l'abordent, elle reste non résolue. Personne à ce jour n'a pu prouver la véritable identité du mémorialiste. D'ailleurs, cette incertitude a fortement contribué à lui forger une mauvaise réputation. La question des origines permettra donc d'exposer les différentes façons dont cet individu a été perçu et d'identifier ses biographèmes. Par la suite, nous retracerons quelques aspects majeurs de la vie de Laterrière, telles sa vocation professionnelle, sa vie amoureuse et son incarcération. Nous insisterons alors sur les aléas qui entourent ces différents éléments. Par exemple, nous verrons que la vocation médicale de Laterrière, qui à première vue apparaît comme le fil conducteur de sa vie, est souvent ponctuée d'incursions dans l'univers commercial. Ce chapitre se conclura par une brève présentation des principales réussites de Laterrière, qui cachent, par ailleurs, une part d'ombre : elles sont entremêlées d'obstacles et de tentatives vouées à l'échec.

2.1 Commentaire sur les archives et le tableau chronologique

L'inventaire des archives est majoritairement constitué de documents officiels tels que contrats, certificats, procurations, dépositions, etc. Il permet, avec l'appui d'études historiques, de tirer quelques hypothèses sur le parcours de Laterrière. En nous limitant seulement aux faits vérifiables, nous avançons que cet individu, en émigrant au Québec, a connu un parcours atypique. De nombreux hasards ponctuent sa vie, qu'il s'agisse de rencontres, d'expériences ou de voyages inattendus. Outre les multiples tentatives professionnelles oscillant le plus souvent entre médecine et commerce, l'histoire de Laterrière a parfois croisé l'Histoire avec un grand « H ». De son incarcération en 1779 sous Haldimand, en compagnie des célèbres imprimeurs Jautard et Mesplet, jusqu'à ses études à Cambridge et son voyage infructueux en Europe en pleine guerre napoléonienne, les rencontres de Laterrière avec l'Histoire rendent son parcours assez singulier et le dotent d'un

réel intérêt historique². Sa longue relation extra-conjugale avec Marie-Catherine Delezenne est aussi atypique pour l'époque. En effet, alors que le clergé influe très fortement sur les mœurs et les habitudes des Canadiens, Laterrière vit de longues années de concubinage avec Catherine avant de pouvoir finalement l'épouser en 1799. Il s'apparente ainsi à un libre-penseur³. Les documents archivistiques privés (correspondances et pétitions) ou publics (annonces dans les journaux, dissertations ou communications) témoignent de son intérêt à prendre position et de l'importance qu'il donne à la défense de son honneur. Finalement, ils révèlent le désir de Laterrière de prendre le contrôle de sa vie, ce qui, la plupart du temps, s'avère être un échec.

2.2 La réputation et l'origine du protoscripteur

Pierre de Sales Laterrière a fait couler beaucoup d'encre au sujet de toutes les mésaventures relatées dans les *Mémoires*. C'est cependant le mystère entourant ses origines qui a surtout attiré l'attention. Le fils aîné de Laterrière, Pierre-Jean, fut le premier à se questionner sur sa véritable ascendance, bien avant la première édition des *Mémoires* en 1873. Lors d'un voyage en France en 1824, Pierre-Jean, attiré par l'héritage familial des de Sales, entreprend des recherches sur sa filiation nobiliaire⁴. Grâce à des sources qui ne reposent que sur la tradition orale⁵, Pierre-Jean apprend que l'origine du nom Laterrière viendrait d'un fief portant le même nom : « C'est de lui [l'abbé Renaud de Laterrière] que je sais que le nom de Laterrière venait d'un fief dans le diocèse d'Alby que la famille était très ancienne et noble mais que pendant la révolution les titres avaient été détruits & perdus.⁶ » On lui dit aussi qu'il porte le patronyme de Sales en raison de l'alliance de son grand-père, connu

² Voir Jacques G. Ruelland, « Pierre de Sales Laterrière. 1747-1815. Médecin et libre-penseur », *Cahier de la Société historique du Marigot*, n° 4, décembre 1990, p. 13.

³ *Ibid.*, p. 21.

⁴ De là le titre *En quête d'origines [...]* sous lequel Bernard Andrès publie les carnets en 1995 : Pierre [Jean] de Sales Laterrière, Bernard Andrès et Pierre Lespérance, dans Bernard Andrès (éd.), *En quête d'origines : Pierre-Jean de Sales Laterrière : nouveaux journaux de voyage (1824, 1826, 1827 & 1829)*, Montréal, Université du Québec à Montréal, Département d'études littéraires, Projet de recherche « Archéologie du littéraire au Québec », « Cahiers de l'ALAQ », n° 4, été 1995, 110 pages.

⁵ Bernard Andrès dans *En quête d'origines [...]*, *ibid.*, p. 17.

⁶ Pierre-Jean de Sales Laterrière, *ibid.*, p. 53.

sous le nom de Jean Pierre Fabre⁷, avec « une demoiselle » de cette famille. Bien qu'il ait éclairci quelque peu la question de ses origines, Pierre-Jean s'en revient les mains vides, sans héritage, entre autres parce que la descendance des de Sales restée en France s'était appauvrie⁸, mais aussi parce que son père avait été exhérité par son propre oncle, Rustan⁹. Selon Pierre-Jean, Laterrière aurait possiblement entretenu une liaison avec sa tante, la femme de Rustan, à son arrivée au Québec :

C'est en cherchant dans ces papiers et en faisant lecture de l'acte qu'il était mentionné que Dame de Rustan du Canada & son neveu Laterrière étaient exclus par des papiers que je n'ai pas pu me procurer. Si bien qu'il paraît que mon père en conséquence de quelque légèreté avec sa jeune tante avait été déshérité par son oncle de Rustan. C'est avec beaucoup de peine & de recherches que je me suis procuré ces informations. En conséquence de cette nouvelle découverte, j'abandonne pour jamais cette affaire & quoique cela m'est coûté beaucoup de trouble & causé de grandes dépenses, je suis satisfait d'avoir approfondi tout ce qui en dépendait. Il est fâcheux que mon père nous ait trompé sur ces matières, il devait savoir que son oncle Rustan et lui n'étaient pas en bonne intelligence & nous en donner la cause.¹⁰

L'impasse à laquelle Pierre-Jean aboutit demeure durant près d'un siècle. Par la suite, le premier historien à s'interroger sur la véritable identité du mémorialiste fut Ægidius Fauteux¹¹. Celui-ci étudie attentivement les mémoires de Laterrière et met en doute les titres

⁷ « Je voulu scavoir comment on portait le nom de Sales, mais personne ne put me donner des informations sinon que mon grand pere d'était marié deux fois & que probablement il avait épousé une demoiselle de St Salvie famille de Sales, d'origine noble & je supposai que mon pere avait adopté ce nom. Le pere de mon pere Jean Pierre Fabre était un homme bien riche & possédait le fief Laterrière d'où il a prit ce nom mais il n'était pas noble. Il était propriétaires de plusieurs méteries qui après sa mort ont été vendues et dissipées par la famille, si bien qu'il ne reste aucune propriété. », Pierre-Jean de Sales Laterrière, *ibid.*, p. 55.

⁸ « [...] je pris le parti de me retirer ayant rempli l'objet de mon voyage, celui de connaître l'origine de mon pere qui appartenait à une famille très respectable alliée avec anciens nobles, mais dont les malheurs ou l'extravagance des enfans dont l'éducation avait été négligée pendant les troubles revolutionnaires, avait reduits à un extrême degré de pauvreté. » Pierre-Jean de Sales Laterrière, *ibid.*, p. 56.

⁹ Celui-là même qui, comme on le verra en 2.3, prendra Laterrière sous son aile et l'enverra au Québec.

¹⁰ Pierre-Jean de Sales Laterrière, *op. cit.*, p. 58.

¹¹ D'après René Beaudoin dans « L'énigmatique Laterrière : le personnage et les mémoires », dans Bernard Andrès et Marc André Bernier (dir. publ.), *Portrait des arts, des lettres et de l'éloquence au Québec (1760-1840)*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, « Les Collections de la République des Lettres », 2002, p. 121. Notons que Bernard Andrès nous affirme que Benjamin Sulte fut cependant le premier à remettre les propos de Laterrière en doute : « C'est Benjamin Sulte qui ouvre les hostilités en contestant à la fin des années 1880 l'exactitude des faits relatés par Laterrière. » *Écrire le Québec [...]*, *op. cit.*, p. 62.

de noblesse de l'auteur, ce qui commence à ternir la réputation du mémorialiste. Lors d'une conférence prononcée en 1926, Fauteux conclut que, dans ses mémoires, Laterrière ment sur plusieurs points et, de plus, usurpe le patronyme de Sales. L'historien soupçonne Laterrière d'être un Fabre plutôt qu'un de Sales. Sa réflexion s'amorce à la suite de la lecture des propos de Laterrière qui, dans les *Mémoires*, parle de son oncle Rustan comme étant un Fabre. Le lien de parenté qui les unit mène à l'hypothèse que l'auteur devait porter le même nom. De même, après quelques échanges avec le curé d'Ambialet, qui dispose alors des archives de Saint-Salvy, Fauteux apprend qu'aucun acte de naissance n'existe au nom de Pierre de Sales Laterrière. Cependant, il y en a un au nom d'un Pierre de Sales, né en 1743 (alors que Laterrière, dans ses mémoires, soutient être né en 1747). Serait-ce là l'acte de naissance du mémorialiste? Fauteux rejette cette possibilité puisque l'acte indique que ce Pierre est décédé en 1768 alors que Laterrière ne meurt qu'en 1815. Nous pouvons supposer qu'il s'agirait ici du médecin en question et que sa famille, restée en France, l'aurait cru mort deux ans après son départ pour le Canada. Laterrière aurait aussi pu délibérément usurper l'identité de cet homme justement parce qu'il était décédé. Quoi qu'il en soit, Fauteux soutient dans son étude qu'il est impossible que Laterrière soit réellement un de Sales. Au moment où l'historien prévoyait publier cette étude qui aurait ruiné la réputation non seulement du protoscripteur mais aussi celle de sa descendance, il en est empêché. En 1927, le notaire Edmond de Sales Laterrière, dernier descendant direct de la lignée, expose l'affaire à un tribunal d'honneur formé de Thomas Chapais, Amédée Gosselin et Pierre-Georges Roy. Le descendant entend bien s'opposer à la publication de Fauteux. Le verdict tombe : Fauteux a bel et bien démontré que Laterrière n'est pas un vrai de Sales, mais, par respect pour la descendance qui en porte fièrement le nom, l'étude restera inédite¹².

Ce n'est qu'en 1960 que l'étude de Fauteux est partiellement publiée, dans *Les Cahiers des Dix*, par Gérard Malchelosse¹³. Ainsi s'affermît la mauvaise réputation de Laterrière, réputation qui le suivra jusqu'à tout récemment. Le mémorialiste est considéré comme l'usurpateur de sa particule et ses mémoires sont perçus comme « [...] l'un des plus beaux

¹² Concernant l'affaire Fauteux, voir les Archives de l'Université Laval, Fonds Société des Dix (P348).

¹³ Gérard Malchelosse, « Mémoires romancés », *Les Cahiers des Dix*, vol. 25, 1960, p. 103-146.

tissus de gasconnades et même de mensonges que l'on connaisse [...]»¹⁴. De même, certains historiens qui commentèrent les mémoires de Laterrière en firent un traitement négatif, qualifiant le protoscripteur de beau-parleur. C'est ainsi qu'Armand Yon, en 1975, utilise un ton dénonciateur, voire incriminant, alors qu'il fait une notice bibliographique des *Mémoires* :

Ce Gascon a pu tromper le public pendant plus d'un siècle sur sa véritable identité. Né quelque part dans le Tarn, il s'appelait simplement Pierre Fabre (1747 (?)-1815). Il passa au Canada en 1766, y pratiqua la médecine et la chirurgie, mais fut-il [j]amais reçu médecin? Ses mémoires demeurèrent longtemps en manuscrit. Sur les mœurs et coutumes du pays, ils ne nous enseignent rien qui ne fût déjà connu. Prétentieux, le style, en dépit des retouches qu'on y a faites, demeure celui d'un constipé. On sait que l'érudit Ægidius Fauteux, dans une conférence de décembre 1926, fit enfin tomber le masque; mais des personnes influentes, dont le sénateur Chapais, obtinrent que le texte ne soit pas publié. En 1960 (les *Cahiers des Dix* n° 25 : 103-146), Gérard Malchelosse a repris la question en s'inspirant des notes de Fauteux. Son article est intitulé *Mémoires romancés : romancés?* Ce n'est pas assez dire : mensongers eût été plus juste. Ce curieux ouvrage est l'une des perles de la collection Gagnon.¹⁵

Les propos de Yon sont ici très crus et assez mal fondés : il doute même que le mémorialiste n'ait jamais été médecin, alors qu'il est facile de prouver qu'il a bel et bien été diplômé de Cambridge (Massachusetts)¹⁶.

En 1990, Jacques G. Ruelland renchérit, sur un ton moins sarcastique, en publiant un opuscule dédié à Laterrière où, dès la première page, dans la présentation de la chronologie, on avertit le lecteur que « Pierre de Sales Laterrière a falsifié son extrait de naissance [...]»¹⁷. Plus loin, un court paragraphe témoigne de la mauvaise réputation que s'est forgée l'auteur : « Laterrière a menti sur son nom, sur la noblesse de sa famille, sur sa date de naissance, sur

¹⁴ Ægidius Fauteux cité dans « Mémoires romancés », *ibid.*, p. 115.

¹⁵ Armand Yon, *Le Canada français vu de France (1830-1914)*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, coll. « Vies des lettres québécoises », 1975, p. 214.

¹⁶ Voir le Diplôme de bachelier de l'Université Harvard, 15 juillet 1789, Centre des archives du Québec à Québec, « Collection Centre d'archives de Québec », cote : P1000, s3, D2213.

¹⁷ Jacques G. Ruelland, « Pierre de Sales Laterrière. 1747-1815. Médecin et libre-penseur », *op. cit.*, p. 7. Nous nous permettons ici de signaler une erreur quant à l'attribution du portrait se trouvant en page couverture de cet opuscule. Il s'agit plutôt du fils du mémorialiste, Marc-Pascal, que du vrai Pierre de Sales Laterrière.

sa prétendue formation médicale antérieure à son arrivée au Canada, et sur d'innombrables détails des *Mémoires*.¹⁸» Actes intentionnels ou défauts de mémoire, la question ne se pose pas : pour l'auteur, Laterrière est un menteur. Toutefois, bien qu'il paraisse convaincu de la malhonnêteté de Laterrière, Ruelland admet que ses mémoires présentent une certaine richesse historique au chapitre de son incarcération et en raison des informations concernant la médecine de l'époque. Pour ce qui est des autres historiens ayant consacré quelques pages au mémorialiste, ils se contentent généralement de résumer *grosso modo* les péripéties dont Laterrière fait lui-même le récit, comme l'avait fait Casgrain en 1870 et comme l'ont fait, par la suite, Benjamin Sulte¹⁹, Léonard-F. Bélanger²⁰, Albert Tessier²¹, Reginald Fitz²², etc.²³

Ce n'est que dans les deux dernières décennies que Laterrière gagne en considération. Grâce aux travaux de Bernard Andrès et aux nombreuses contributions de René Beaudoin au groupe de recherche ALAQ, il devient possible de redorer l'image de Laterrière. Andrès formule l'hypothèse que l'oncle Rustan (source du doute selon l'étude de Fauteux) et le père de Laterrière seraient plutôt frères de lait que de sang et que, par conséquent, l'auteur serait réellement issu de la petite noblesse de province²⁴. Toujours selon Andrès, l'acte de naissance que transcrit Laterrière dans ses mémoires pourrait être vraiment le sien que le mémorialiste aurait légèrement modifié. D'autres préfèrent l'hypothèse selon laquelle Laterrière serait un

¹⁸ *Ibid.*, p. 16.

¹⁹ Benjamin Sulte, « Le docteur Laterrière », *Le Pays Laurentien*, Montréal, Éditeur Gérard Malchelosse, janvier 1916, n° 1, p. 35-38; ou « Les Forges Saint-Maurice », *Mélanges historiques, Études éparses et inédites [...]*, Montréal, Éditions G. Ducharme, vol. VI, 1920, p. 142-168.

²⁰ Léonard-F. Bélanger, « Un Ancêtre de la Médecine Trifluvienne : Pierre de Sales Laterrière (1743-1815) », *L'Union médicale du Canada*, Montréal, Bulletin de l'Association des Médecins de Langue française de l'Amérique du Nord, Tome 69, n° 8, août 1940, p. 860-863.

²¹ Albert Tessier, « Les Anglais prennent les Forges au sérieux », *Cahiers des dix*, Montréal, Imprimerie du Bien Public, vol. 14, 1949, p. 165-185.

²² Reginald Fitz, « The surprising career of Peter La Terrière, Bachelor in medicine. Being an account of the life and adventures of a Harvard medical student who received his diploma in 1789 », *Annals of medical History*, New York, P.B. Hoeber, third series, vol. 3, n° 4, july 1941, p. 265-417.

²³ Un récent article écrit par David S. Crawford relate encore une fois les péripéties de Laterrière, mais cette fois-ci, l'auteur indique bien les mystères entourant ses origines et renvoie aux travaux de Bernard Andrès. Voir « Theses in the Osler Library including that of Pierre de Sales Laterrière », *The Osler Library Newsletter*, Montréal, Osler Library of the History of Medicine, McGill University, n° 111, 2009, p. 1-11.

²⁴ Bernard Andrès, « Préface. L'aventure des *Mémoires* », *Les Mémoires [...]*, *op. cit.*, p. 12-13.

Fabre et qu'il aurait effectivement usurpé l'identité de ce Pierre de Sales, décédé en 1768²⁵. Dans un texte intitulé « L'énigmatique Laterrière : le personnage et ses mémoires²⁶ », René Beaudoin fait état des éléments archivistiques qui concernent Laterrière et qui pourraient éclairer son origine. Aucun document, à l'exception de l'acte de naissance d'un Pierre de Sales, ne témoigne de l'existence de Pierre de Sales Laterrière en France. Les archives québécoises, elles, révèlent la présence d'un Jean-Baptiste, Jean-Pierre ou Pierre Laterrière de 1769 à 1791, puis d'un Pierre de Sales Laterrière après ces dates. Le mémorialiste aurait d'abord caché son patronyme de Sales pour des raisons de sécurité, puisqu'il immigre à une période où les relations entre la France et l'Angleterre sont plutôt tendues : « Un jeune roturier de dix-neuf ans, nommé Jean Laterrière, commis de son emploi, éveille moins de soupçons qu'un Français de vingt-trois ans, noble de surcroît [...]»²⁷. En combinant les informations tirées des archives françaises et québécoises, plusieurs hypothèses sur l'identité réelle de Laterrière sont plausibles, mais aucune ne s'impose comme étant incontestable. Jusqu'à ce jour aucune recherche effectuée à ce sujet n'a réussi à élucider le mystère.

Ainsi, grâce aux différents points de vue des historiens et théoriciens de la littérature, nous constatons que la réputation de Laterrière est en lien direct avec l'incertitude de ses origines et les erreurs qui se sont glissées sous sa plume lors de l'écriture des mémoires. Il n'en reste pas moins que, comme Andrès l'a montré dans de nombreux articles concernant cet ouvrage²⁸, celui-ci est doté d'un réel intérêt historique en ce qui a trait à la médecine et à l'idéologie de l'époque.

²⁵ Voir René Beaudoin, « Rapport du voyage en France », « Communications à l'ALAQ », n° 15, 11 août 1992, Archives du projet « Archéologie du littéraire au Québec », Département d'études littéraires, Université du Québec à Montréal, 1992 à 2002.

²⁶ René Beaudoin, « L'énigmatique Laterrière : le personnage et les mémoires », *op. cit.*, p. 117-139.

²⁷ Bernard Andrès, *Écrire le Québec [...]*, *op. cit.*, p. 69.

²⁸ Concernant la médecine de l'époque, voir : Bernard Andrès, « L'influence des livres : figures du savoir médical chez Pierre de Sales Laterrière et Philippe Aubert de Gaspé fils », Montréal, *Voix et images*, n° 57, « Science et fiction au Québec : L'émergence d'un savoir », printemps 1994, p. 466-486. Concernant la portée idéologique, voir : Bernard Andrès, « La réception de l'"étrange" au Québec. Pierre de Sales Laterrière (1743-1747) », dans Annette Hayward et Agnès Whitfield (dir. publ.), *Critique et littérature québécoise*, Montréal, Triptyque, 1992, p. 199-216.

2.3 Une carrière professionnelle en dents de scie

Afin de faciliter notre travail, et malgré la controverse sur ses origines, nous tiendrons provisoirement pour acquis que ledit Laterrière est bien le fils de Jean Pierre de Sales, donc le cadet d'une famille de la petite noblesse de province et qu'il est bien né en 1743 à Saint-Salvy. Dans cette perspective, nous supposons que son avenir aurait pu ou aurait dû être tout autre. Le titre de comte de Sales revenait automatiquement à l'aîné, suivant la coutume de la noblesse française de l'époque. Les possibilités d'avenir de Laterrière se résumaient soit à la carrière ecclésiastique, que l'on réservait habituellement au second fils, soit à un poste honorable au sein de l'armée française, soit encore à une profession bourgeoise (avocat, médecin, etc.). C'est probablement vers l'une de ces avenues que se dirigeait alors Laterrière avant de quitter le pays natal²⁹. De plus, les possibilités d'ascension sociale de Laterrière étaient limitées, d'abord parce qu'il était cadet de famille, puis parce que la mobilité sociale était plutôt rare à l'époque : « [...] les chances d'escalade de la petite noblesse des provinces et des campagnes sont à peu près nulles. La cheminée est équipée de filtres si minces qu'ils ne laissent pratiquement rien passer.³⁰»

Que Laterrière soit ou non parti d'Albi avec son oncle Rustan (qui connaissait déjà la Nouvelle-France), le fait est que « l'Affaire du Canada » a eu des conséquences sur la vie de notre auteur. L'intendant Bigot³¹ avait trompé la Couronne française et ses miliciens en leur vendant à des prix exorbitants l'équipement qui devait initialement être fourni par Sa Majesté. Rustan se trouvant sur la longue liste des présumés complices de Bigot, il se livra à la justice, au Châtelet, et fut incarcéré à la Bastille en attendant un procès pour lequel il fut acquitté³². Ce serait lors de ce séjour en France (entre 1765 et 1767³³) que Rustan aurait pris

²⁹ D'après ses mémoires, Laterrière aurait étudié la médecine durant un certain temps, à Paris, avec un docteur nommé de la Rochambeau, prétendu médecin de la Reine. Pourtant, les archives ne révèlent aucunement l'existence d'un médecin nommé ainsi à Paris à cette époque. Voir René Beaudoin, « Choses et autres sur Laterrière, 8^e série », « Communications à l'ALAQ », n^o 40, 6 avril 1997, *op. cit.*; ou Bernard Andrès, « L'influence des livres : figures du savoir médical chez Pierre de Sales Laterrière et Philippe Aubert de Gaspé fils », *op. cit.*

³⁰ Guy Chaussinand-Nogaret, *La noblesse au XVIII^e siècle, de la féodalité aux lumières*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1984, 239 pages, p. 11-12.

³¹ François Bigot (1703-1778) : intendant de la Nouvelle-France lors de la Conquête.

Laterrière, son neveu, sous son aile. Cette hypothèse est plausible étant donné que Laterrière entreprend la traversée de l'Atlantique à bord du *London* qui atteint Québec en 1766³⁴. Cela expliquerait aussi la relation que Laterrière entretient avec Alexandre Dumas³⁵, qui s'était associé à Rustan en 1766³⁶. C'est d'ailleurs ce lien avec Dumas qui sera, quelques années plus tard, à l'origine de ses rencontres fortuites avec Christophe Pélissier et la famille Delezenne³⁷.

Alors qu'elle pouvait sembler toute tracée, la vie de Laterrière bifurque donc au passage de Rustan. Ce changement de cap considérable fait de Laterrière un nouveau sujet britannique de la *Province of Quebec*. Ici, comme à maintes reprises au cours de son existence, les aléas de la petite histoire de Laterrière croisent ceux de la grande Histoire : ceux des lendemains de la Conquête. En effet, c'est à la suite de l'affaire Bigot que Rustan, compromis, dut retourner dans l'ancienne métropole et eut l'occasion de prendre Laterrière sous sa protection.

Comme nous le montrent le tableau chronologique et les archives, les initiatives professionnelles de Laterrière dans son pays d'adoption ont souvent été parsemées d'embûches. À son arrivée au Canada, l'association entre Rustan et Alexandre Dumas,

³² Voir Pierre-Georges Roy, *Bigot et sa bande et l'Affaire du Canada*, Lévis [s.n.], 1950, 370 pages, (p. 13/207-208).

³³ Voir Pierre-Georges Roy, *ibid.*, p. 207-208.

³⁴ Le certificat de bonne conduite de Laterrière, du 10 juin 1769, indique le 7 septembre 1766 comme date d'arrivée de Laterrière (AFSC : 546-548). Dans *Rendez-vous manqué [...]*, Pierre Monette nous informe que le *London* aurait quitté l'Europe en date du 15 juillet. Voir *Rendez-vous manqué avec la révolution américaine. Les adresses aux habitants de la province de Québec diffusées à l'occasion de l'invasion américaine de 1775-1776*, Montréal, Éditions QuébecAmérique, 2007, p. 217.

³⁵ En plus d'avoir travaillé pour Dumas (1726-1802) peu après son arrivée, Laterrière et le négociant s'associent dans l'achat du bail des Forges en 1778 : voir « Cession Entre le Sieur alexandre Dumas Et le S Laterrière » du 23 octobre 1778 (ANQ-TR : répertoire de Charles-Louis Maillet, cote : CN401, s64).

³⁶ Voir David Roberts, « Alexandre Dumas », *Dictionnaire biographique du Canada en ligne, 1801-1820* (Volume V), 2000, en ligne < <http://www.biographi.ca/index-f.html>>, (31-03-09). Une annonce parue dans la *Gazette de Québec*, le 6 juillet 1769, témoigne de l'association de Rustan et Dumas, alors que Rustan était parti en France avec les papiers-monnaie de Dumas.

³⁷ Voir Robert Derome, « Delezenne, les orfèvres, l'orfèvrerie (1740-1790) », *Mémoire de maîtrise, Département d'Histoire de l'art, Université de Montréal*, 1974, 387 feuillets.

négociant à Québec, procure à Laterrière une première occasion de percer l'univers commercial de la colonie : il se fait offrir par Dumas un poste de commis à Montréal. Après quelques années durant lesquelles Laterrière aurait parallèlement pratiqué la médecine dans les alentours de Trois-Rivières³⁸, il devient commissaire (1771), toujours grâce à Alexandre Dumas, puis inspecteur et même directeur (1776³⁹) des Forges du Saint-Maurice jusqu'en 1779⁴⁰. L'aventure des Forges prend fin en raison d'un événement historique majeur : l'invasion du Québec durant la Guerre d'Indépendance américaine (1775-1782). Durant cette période, les autorités britanniques (sous la gouverne du général Haldimand qui pris son poste en 1778) arrêtent Laterrière, à la suite d'un faux témoignage l'accusant de sympathie pour les Américains. Robert Derome le souligne dans son mémoire sur Delezenne : « Le procès est louche. Laterrière a été emprisonné sur la seule déposition de Michel Delezenne⁴¹. Toutes les autres l'innocentaient.⁴²» De fait, Michel Delezenne est le seul à déclarer que Laterrière avait fomenté un complot contre l'armée britannique. Il avoue même, dans une lettre à Haldimand datée du 8 avril 1779, qu'il s'est parjuré sous la menace de son père, Ignace-François Delezenne⁴³. Selon ces révélations, il s'agirait d'une machination de ce dernier visant à toucher la pension que Christophe Pélissier promettait à Catherine Delezenne si elle quittait Laterrière. Ce dernier est alors incarcéré durant trois ans et se voit ensuite dans l'obligation de s'exiler à Terre-Neuve jusqu'à la fin de la Révolution américaine. Laterrière aurait pu s'exiler en Europe s'il avait voulu, mais il choisit Terre-Neuve. Cette décision s'explique par

³⁸ Aucun document d'archives n'atteste qu'il ait pratiqué la médecine durant les années 1760-1770. C'est pourtant ce qu'il affirme dans ses mémoires.

³⁹ Dans l'annonce du 30 juillet 1778 de la *Gazette de Québec*, on nous informe que Laterrière et Pélissier ont réglé leur dette. Laterrière y est nommé comme « gérant et administrateur des Forges ». Voir Appendice B, documents 2-1.

⁴⁰ Comme en témoigne une « Cession Entre le Sieur alexandre Dumas Et le S Laterrière », Laterrière devint copropriétaire des Forges qu'il administre jusqu'à son arrestation en 1779 (ANQ-TR : répertoire de Charles-Louis Maillet, cote : CN401, s64). Voir aussi Pierre Dufour et Jean Hamelin, « Sales Laterrière, Pierre de », *Dictionnaire biographique du Canada, volume V, de 1801 à 1820*, Québec, Les Presses de l'Université Laval et University of Toronto Press, 1983, p. 808-811.

⁴¹ Voir la déposition de Michel Delezenne du 5 mars 1779, Appendice B, document 1-5.

⁴² Robert Derome, *op. cit.*, p. 118.

⁴³ Voir la lettre de Michel Delezenne à Haldimand, datée du 8 avril 1779, Appendice B, document 1-8.

la proximité de cette province qui est elle aussi britannique. En effet, aussitôt la guerre terminée, Laterrière pourra retourner rapidement au Québec et retrouver ses proches. Son départ précipité peut aussi avoir influencé ce choix : bénéficiant probablement d'un court laps de temps pour quitter la province, le choix des départs au port de Québec aurait été restreint. Le hasard aurait donc voulu qu'il s'exile à Terre-Neuve, sur un territoire britannique. Comme en témoignent les lettres concernant son départ, il quitte la prison à la fin d'août ou au début de septembre 1782⁴⁴. À son retour au Québec, vers la fin de juin 1783⁴⁵, Laterrière devient médecin ambulant⁴⁶. Trois ans plus tard, en 1786, le voilà qui signe un contrat avec le curé Louis Demers, qui l'engage pour diriger et entretenir les moulins de Saint-Pierre-les-Becquets⁴⁷. L'entreprise avorte en 1787 : il semble que Laterrière n'ait pas dûment accompli ses tâches⁴⁸.

En 1788, un nouvel obstacle se dresse devant Laterrière. En effet, les autorités gouvernementales imposent une ordonnance aux médecins afin qu'ils obtiennent « [...] une permission de Son Excellence [Lord Dorchester], ou le Commandant en Chef [...]»⁴⁹ pour pouvoir pratiquer. Les médecins doivent ainsi être munis « [...] d'un certificat prouvant que le demandeur " a été examiné et approuvé par ceux que le gouverneur aura désigné pour établir sa compétence en matière de médecine, chirurgie, pharmacie ou profession d'accoucheur ".⁵⁰» Il semble que Laterrière n'ait pas alors montré suffisamment de compétences puisqu'il se voit dans l'obligation, s'il veut poursuivre sa pratique, de se

⁴⁴ Voir la lettre de Laterrière, adressée à Haldimand, datée du 8 septembre 1782, Appendice B, document 1-20.

⁴⁵ D'après une lettre de Laterrière écrite le 20 juin 1783 concernant son retour, ANC, add. Mss 21879, f.126R.

⁴⁶ Encore une fois, aucune pièce d'archives ne prouve que Laterrière ait été médecin ambulant.

⁴⁷ Voir l'acte de société : ANQ-Q, Fonds Cour des plaidoyers communs de Québec, cote : TL15, dossier 3312, 3 janvier 1787. Voir aussi : René Beaudoin « Chronogramme sur Laterrière (1758-1816), troisième série », « Communications à l'ALAQ », n° 43, 20 juillet 1998, *op. cit.*

⁴⁸ Voir l'entente : ANQ-TR, Notaire Charles Levrard, cote : CN401, s61. Voir aussi René Beaudoin, *id.*

⁴⁹ Ordonnance citée dans « L'évolution de la médecine au Canada français » par Victor Morin dans les *Cahiers des dix*, vol. 25, 1960, p. 71.

⁵⁰ *Id.*

procurer un diplôme universitaire. Il entreprend donc des études à l'Université Harvard, à Cambridge, près de Boston. Ce choix est probablement motivé par la proximité de l'université. À cette époque, Cambridge est l'institution d'enseignement la plus proche du Québec offrant des cours de médecine. De la sorte, Laterrière devient, vers l'âge de 45 ans, un étudiant britannique dans une université américaine et est aussi âgé que ses enseignants⁵¹. Laterrière séjourne donc au Massachusetts, à peine quelques années après le traité de Versailles : il est projeté en plein coeur d'une « collectivité neuve⁵² ». Il plonge en effet dans l'univers étatsunien, où le peuple venait tout juste de s'émanciper de la mère patrie. C'est dans ce « Nouveau Monde », au sein de cette société démocratique animée par des valeurs telles la liberté, l'égalité et la tolérance, que Laterrière obtient son diplôme de médecine, le 15 juillet 1789⁵³.

À son retour au Québec, Laterrière reprend sa pratique médicale, comme l'y autorise maintenant sa licence signée par Lord Dorchester le 17 septembre 1789⁵⁴. Il exerce alors alternativement à Trois-Rivières, à Yamachiche et à Baie-du-Febvre, puis dans la ville de Québec⁵⁵. C'est lors d'un premier emménagement à Québec que sa fille Dorothée rencontre et épouse François Lehouillier⁵⁶. Selon ses propres dires, Laterrière serait retourné s'établir à Trois-Rivières après ce mariage, mais serait rapidement revenu à Québec, puisque le mariage de Dorothée tournait mal. Le couple devait se séparer par la suite. C'est lors de cette seconde installation à Québec que le médecin acquiert la maison Milot, où il poursuit sa carrière

⁵¹ Il aura comme enseignants les premiers professeurs de la faculté de médecine : John Warren, Benjamin Waterhouse et Aaron Dexter. Voir le site Internet de Harvard : Harvard University, *Harvard Medical School History*, 2007, en ligne <www.hms.harvard.edu/about/history.html>, (01-05-09).

⁵² Au sens que l'utilise Gérard Bouchard dans *Genèse des nations et cultures du Nouveau Monde [...]*, *op. cit.*

⁵³ Diplôme de bachelier de l'Université de Harvard, 15 juillet 1789, Centre des archives du Québec à Québec, « Collection Centre d'archives de Québec », cote : P1000, s3, D2213.

⁵⁴ Licence de pratique de la médecine, 28 septembre 1789, ASQ, étagère 10, gauche, tablette 23.

⁵⁵ Comme en témoignent les divers documents attestant que Laterrière a soigné tel ou tel patient, ANQ-TR, Fonds Cour provinciale du district inférieur des Trois-Rivières 1794-1830, cote : TL25, boîte 3A01-4501B.

⁵⁶ Voir le contrat de mariage entre Lehouillier et Dorothée du 20 février 1800, ANQ-Q, Notaire Alexandre Dumas, cote : CN301, s92.

médicale et l'apothicairerie, jusqu'à l'achat de la seigneurie des Éboulements (1810)⁵⁷. Entre-temps, le goût des affaires le reprend : en 1806-1807, il fonde une société dans le but d'acheter les Forges du Saint-Maurice⁵⁸. Malheureusement, les associés abandonnent l'idée et le projet ne se réalisera jamais.

Finalement, on le voit : quoique la médecine ait pris le dessus après son séjour en prison, Laterrière semble être souvent partagé entre son intérêt pour la médecine et son intérêt pour le commerce. Son parcours professionnel partagé entre deux domaines différents donne en effet l'impression que sa vocation médicale a été suivie plus par dépit que par choix. Cette ambivalence professionnelle contraste cependant avec d'autres aspects de sa vie privée qui mettent plutôt en évidence le caractère décidé du mémorialiste.

2.4 Quelques éléments factuels

2.4.1 Son amour pour Catherine

Certains aspects ou événements dévoilent la ténacité de Laterrière, mais viennent en même temps amplifier l'apparence chaotique de sa vie. Ces différents éléments sont issus la plupart du temps d'un hasard ou d'une coïncidence. Comme cela a été mentionné (2.3), c'est du lien de parenté entre Laterrière et Rustan que découlent plusieurs rencontres fortuites dans la vie du mémorialiste. La liaison entre Laterrière et Catherine Delezenne est ainsi le fruit de quelques coïncidences et devient une source d'événements malencontreux. Rappelons d'abord que c'est grâce à l'association entre Rustan et Dumas que Laterrière, à son arrivée au Canada, se retrouve employé par Dumas⁵⁹ et que, plus tard, il travaille pour les Forges du Saint-Maurice (d'abord à Québec comme négociant, puis aux Forges comme inspecteur). Comme le souligne Ruelland dans son opuscule sur Laterrière, son engagement aux Forges

⁵⁷ Voir Appendice A, les documents de la section 11 : « La seigneurie des Éboulements ».

⁵⁸ Voir les documents sur la tentative d'achat des Forges du Saint-Maurice, ANQ-Q, Notaire Joseph-Bernard Planté, cote : CN301, s230.

⁵⁹ Sur les relations entre les trois individus, voir Cession d'une somme d'argent due, par Pascal Rustan à Jean Laterrière, son « neveu », 30 avril 1777 (ANC, RG68, Registres français des enregistrements, libro G, p. 218). D'après René Beaudoin, « Laterrière en chronogramme, 1^{re} série », « Communications à l'ALAQ », *op. cit.*, n° 3, 15 février 1992.

fut un moment pivot de sa vie⁶⁰ : non seulement cela lui permet d'explorer le monde de l'industrie minière et du commerce, mais cela lui donne aussi l'occasion de rencontrer Catherine Delezenne et lui vaut son arrestation en 1779. Ainsi, c'est probablement en tant que négociant pour les Forges qu'il entre en contact avec les associés de Dumas⁶¹. Il rencontre donc Christophe Pélissier, et conséquemment la famille Delezenne, à Québec ou à Trois-Rivières. Ignace-François Delezenne, père de la future épouse de Laterrière, ne compte pourtant pas parmi les associés ayant signé le bail des Forges en 1767⁶². Comme le montre Robert Derome dans son mémoire, l'orfèvre Delezenne s'est depuis longtemps lié d'amitié avec Pélissier : celui-ci est le parrain d'un des fils de Delezenne, Jean-Christophe⁶³. C'est donc grâce à ces liens professionnels que Laterrière a la chance de rencontrer Catherine Delezenne, avec qui il partagera le reste de sa vie.

Toutefois, cette relation amoureuse est parsemée d'embûches qui commencent dès 1775 alors que Pélissier prend Catherine pour épouse⁶⁴. Dans les *Mémoires*, Laterrière laisse entendre que ce mariage forcé ne fut pas consommé. Il en est pourtant autrement puisque de cette union naîtra une fille dénommée Victoire Pélissier, probablement morte en bas âge puisque, excepté son acte de baptême, aucun document ne témoigne de son passage sur terre⁶⁵. Cependant, le mariage de Catherine et de Pélissier ne décourage pas l'amour que porte Laterrière à sa « bonne amie⁶⁶ ». Ils vivent donc en concubinage jusqu'au décès de

⁶⁰ Jacques G. Ruelland, « Pierre de Sales Laterrière. 1747-1815. Médecin et libre-penseur », *op. cit.*, p. 39.

⁶¹ Tel que vu en 2.3.

⁶² Pélissier « signe un bail à loyer des Forges de Saint-Maurice pour une période de seize ans » avec plusieurs associés, dont Alexandre Dumas, Thomas Dunn, Benjamin Price, etc. Voir Robert Derome, « Delezenne, les orfèvres, l'orfèvrerie (1740-1790) », *op. cit.*, p. 92.

⁶³ « Dès 1756, Pélissier et Delezenne sont donc familiers et entretiennent des relations étroites. » Voir Robert Derome, *ibid.*, p. 63.

⁶⁴ D'après le contrat de mariage entre Catherine et Christophe Pélissier à Bécancour en 1775. Voir le site Internet du PRDH : Programme de recherche en démographie historique de l'Université de Montréal, *PRDH, Programme de recherche en démographie historique*, en ligne <<http://www.genealogie.umontreal.ca/>>, (05-01-10).

⁶⁵ Voir l'acte de baptême de Marie Catherine Victoire Pélissier à Trois-Rivières en 1775. Voir le site Internet du PRDH, *ibid.*

⁶⁶ C'est ainsi que, à plusieurs reprises dans les *Mémoires*, Laterrière désigne Catherine.

Pélissier, ce qui redonne à Catherine sa liberté⁶⁷ et lui permet enfin d'épouser Laterrière, en 1799⁶⁸. Leur relation extra-conjugale qui s'est étendue sur plus de vingt ans ne facilite pas leur quotidien. De fait, Mgr Briand, au nom de l'Église, condamnera ce concubinage en 1778⁶⁹. Les concubinaires se voient donc interdits de sacrements et exclus des cérémonies ecclésiastiques. En 1780, Catherine est même exhérédiée par ses parents à cause de cette relation extra-conjugale, jugée déshonorante⁷⁰. Il n'en reste pas moins que les amoureux bravent l'autorité ecclésiastique et l'œil réprobateur des parents de Catherine, tout en affrontant une opinion publique soumise aux valeurs du clergé, afin de vivre pleinement leur amour. De cette union hors mariage naissent trois enfants : Dorothée, Pierre-Jean et Marc-Pascal.

2.4.2 Son emprisonnement

Si l'on en croit la lettre d'aveux de Michel Delezenne dont il a été question plus tôt, cette union pourrait être à l'origine de l'emprisonnement de Laterrière en 1779. Cette hypothèse, tirée des documents entourant son arrestation, permet de s'interroger sur son innocence. S'agit-il d'une machination à son endroit, d'une juste punition de la Couronne britannique, ou plutôt d'un caprice de Haldimand qui, presque par hasard, s'acharne sur Laterrière? Voilà quelques avenues à explorer.

Revenons d'abord à la lettre dans laquelle Michel Delezenne avoue s'être parjuré. Cette lettre datée du 8 avril 1779 est adressée à Haldimand et est écrite de la prison. Il y est clairement dit que Catherine souhaite épouser Laterrière, ce qui ne satisfait ni Delezenne ni Pélissier. Alors qu'il part pour la France, Pélissier promet une bonne pension à Catherine si

⁶⁷ Voir le certificat de liberté de Catherine, à la suite de la mort de Pélissier, daté de août 1799, AAQ, reg. G, f. 21v.

⁶⁸ Voir le contrat de mariage entre Laterrière et Catherine à Québec en 1799. Voir le site Internet de PDRH, *op. cit.*

⁶⁹ Voir la condamnation du concubinage de Laterrière et Catherine par l'Église, en 1778, Archives de l'Archidiocèse de Québec, vol. 1, f. 181c, transcription du 20 octobre 1988.

⁷⁰ Voir l'exhérédation de Catherine du 4 novembre 1780, ANQ-TR, Notaire Jean-Baptiste Badeaux, cote : CN401, s5.

elle retourne chez ses parents. Ayant le dessein de profiter de cette pension, Delezenne aurait manipulé son fils Michel afin que Laterrière soit arrêté. Ainsi, un dénommé John Oakes (connaissance des Delezenne⁷¹) se serait présenté chez Laterrière afin de s'y faire engager. Deux semaines plus tard, il serait reparti accompagné de Michel Delezenne, tous les deux munis de raquettes et de provisions (selon certaines dépositions, Laterrière leur aurait fourni l'équipement, mais selon l'accusé, on le lui aurait volé). Au bout de quinze jours, les deux hommes seraient revenus chez Laterrière qui les aurait alors expulsés de sa propriété. Après leur arrestation, Delezenne et Oakes auraient affirmé que Laterrière les avait envoyés à Boston afin qu'ils aillent « [...] trouver son frère [de Michel] qui est au service des rebelles, afin de l'engager à venir en Canada avec eux; de dire au général des Rebelles de venir avec trois milles hommes par St-François et cinq milles par Carillon pour cerner Son Excellence Monsieur le Général Haldimand [...]»⁷². Pourtant, dans sa déposition, John Oakes ne mentionne pas ce prétendu plan de Laterrière. Il affirme être arrivé chez Laterrière par hasard et que celui-ci lui aurait donné un papier pour qu'il se rende aux Forges, mais qu'il serait plutôt parti avec Michel pour la Nouvelle-Angleterre. À leur retour chez Laterrière, les deux hommes lui auraient dit qu'ils étaient partis chasser. Aucune autre déposition, à l'exception de celle de Michel Delezenne, ne parle de ce plan que Laterrière aurait élaboré pour les Américains. Aucune preuve ne corrobore sa version. Laterrière est-il réellement coupable?

Selon un point de vue différent, en tenant compte de la sympathie plus qu'évidente de Pélissier pour la cause américaine, on peut s'interroger sur l'innocence de Laterrière. Deux éléments en particulier mettent en évidence la complicité de Pélissier et même de Delezenne avec les Américains :

⁷¹ Selon Derome, ce Oakes pourrait bien être un ami de Delezenne père puisqu'à sa sortie de prison il devient orfèvre à son emploi. Voir Robert Derome, « Delezenne, les orfèvres, l'orfèvrerie (1740-1790) », *op. cit.*, p. 146-149.

⁷² Selon la déposition de Michel Delezenne du 24 février 1779, fo. 137-138, p. 172-174, Fonds Haldimand Papers aux ANC.

Le 8 janvier 1776, [Pélissier] expédie des Forges, au Congrès américain, un mémoire plus qu'imprudent. Il y relate ses négociations avec Montgomery et fait part du projet de réunir une Assemblée canadienne pour envoyer des députés au Congrès.⁷³

Puis,

Le notaire Badeaux, des Trois-Rivières, note à la date du 8 mars 1776 que Pélissier envoie au commandant américain deux milliers de fer pour faire des pioches à l'usage du siège de Québec, et il ajoute que le 18 du même mois, les Irlandais de la garnison américaine font une sérénade à Delzenne. Ensuite, le 30 mars, il parle des sympathies que Pélissier manifeste en faveur des Américains. Le 14 avril, Pélissier et Delzenne soupent avec le général Arnold et autres personnages. Le 15, Arnold dîne aux Forges. Le 17, Pélissier est nommé par les Américains colonel-général des milices. Le 18, Pélissier reçoit des lettres des militaires américains. Le 29, il confère avec le général Thomas aux Trois-Rivières. [...] Le 1^{er} mai, dit Badeaux, Pélissier fait couler des bombes aux Forges "de 13, 9 et 7 pouces".⁷⁴

Grâce à ces extraits, il est clair, comme cela devait l'être pour leur entourage, que Pélissier et Delezenne étaient complices des Américains. Bien que Laterrière clame son innocence, il était nécessairement témoin de cette sympathie. En plus, Pélissier a utilisé les Forges afin de produire et de fournir des armes aux rebelles et c'est Laterrière qui a pris le relais de Pélissier au moment de sa fuite en 1776. Toutefois, cela ne prouve ni que Laterrière soit lui aussi sympathique à la cause américaine, ni qu'il soit loyaliste. Plusieurs événements se passent entre les agissements pro-révolutionnaires de Pélissier et l'arrestation de Laterrière. En 1778, Laterrière quitte les Forges après avoir réglé ses dettes avec Pélissier⁷⁵ qui vend le reste du bail à Alexandre Dumas. Plus tard, Laterrière reprendra finalement la direction, mais cette

⁷³ Albert Tessier, *op. cit.*, p. 172.

⁷⁴ Jacques G. Ruelland, « Pierre de Sales Laterrière. 1747-1815. Médecin et libre-penseur », *op. cit.*, p. 149.

⁷⁵ Voir l'annonce de la *Gazette de Québec* du 30 juillet 1778, Appendice B, document 2-1.

fois en tant que copropriétaire⁷⁶. C'est lors du retour imprévu de Pélissier⁷⁷ que Laterrière se fait arrêter en 1779, alors qu'il est directeur des Forges⁷⁸.

L'arrestation de Laterrière devient une affaire complexe. En plus des dépositions des témoins du crime (si crime il y a), la légitimité de l'arrestation est mise en doute, notamment par Conrad Guky, alors juge de paix, dans sa correspondance avec Haldimand. Dans une communication à l'ALAQ⁷⁹, René Beaudoin fait un compte rendu des diverses lettres⁸⁰ qui montrent bien que l'affaire est louche. Dans cette correspondance, Guky manifeste sa méfiance envers les témoignages des Delezenne. Les accusations contre Laterrière sont douteuses. L'arrestation de Laterrière repose, comme le disait Derome, uniquement sur la déposition de Michel Delezenne et ce dernier s'y contredit. Les extraits repris par Beaudoin laissent croire que la culpabilité de Laterrière repose davantage sur les impressions qu'en ont Haldimand et Guky. Aucune preuve tangible n'existe contre Laterrière.

Cette correspondance laisse donc planer un doute considérable quant à la réelle culpabilité de Laterrière. Son incarcération ne repose-t-elle pas sur la simple intuition du général? En plus du manque de preuves dans cette affaire, Laterrière n'a eu droit à aucun procès équitable durant ces trois années d'emprisonnement. Il n'est pas le seul dans cette situation⁸¹. Durant la guerre d'Indépendance américaine, nombreux sont les prisonniers soupçonnés de complicité avec l'ennemi, mais rares sont les procès. Les prisonniers demandent qu'on leur accorde le droit d'*Habeas Corpus*. Bien que ce droit soit normalement

⁷⁶ Voir la « Cession Entre le Sieur alexandre Dumas Et le S Laterrière » du 23 octobre 1778, ANQ-TR : répertoire de Charles-Louis Maillet, cote : CN401, s64.

⁷⁷ Pélissier se serait enfui de la province alors que sa sympathie pour les Américains mettait sa liberté en jeu.

⁷⁸ Dans « Mémoires romancés », *op. cit.*, Malchelosse met en doute le nombre d'années que Laterrière a passé aux Forges du Saint-Maurice. Il ne semble pas être au courant, ou sinon il en fait complètement abstraction, du fait que Laterrière devint copropriétaire des Forges avec Dumas.

⁷⁹ René Beaudoin, « Laterrière accusé », « Communications à l'ALAQ », *op. cit.*, n° 8, 15 avril 1992, 4 pages.

⁸⁰ Cette correspondance se retrouve aux ANC, dans le fonds Haldimand Papers (MG21-Add.MSS.-21845 ou R11231-0-1-F), sous le titre « Correspondance avec Conrad Guky au sujet des loyalistes, 1778 à 1784 ».

⁸¹ Tel fut le cas de Jautard, de Mesplet et de Du Calvet qui furent emprisonnés durant les mêmes années que Laterrière.

accordé à tout sujet britannique, Haldimand se permet de le limiter. Il se justifie même de ne pas le leur accorder :

Je me suis trouvé dans la pénible nécessité d'emprisonner plusieurs personnes coupables d'avoir correspondu avec les rebelles ou de les avoir aidés à s'enfuir et j'ai de bonnes raisons d'en soupçonner beaucoup d'autres coupables des mêmes pratiques. Mais j'ai pris pour règle de simuler l'ignorance chaque fois que je puis et me contente de me prémunir contre les conséquences néfastes de leur trahison, sauf quand leur crime est de notoriété publique. Alors j'estime de mon devoir d'intervenir, car une conduite contraire de ma part dénoterait de la faiblesse et encouragerait d'autres à imiter leur exemple.⁸²

Compte tenu de ces faits, la culpabilité et la longue incarcération de Laterrière sont plus ou moins justifiables. Il semble que ce soit plutôt l'avarice du père Delezenne et la simplicité d'esprit de Michel qui aient mené à l'arrestation de Laterrière. Les autorités se sont donc fiées davantage à des présomptions qu'à des faits pour s'arroger le droit de l'incarcérer. Il apparaît aussi que, en plus d'avoir été la cible des Delezenne, Laterrière a été encore une fois victime des événements historiques. Cette affaire s'est produite durant la propagande révolutionnaire américaine dont les idées véhiculées dans les adresses au peuple canadien exaspéraient le gouverneur. Comme le montre Pierre Monette dans *Rendez-vous manqué [...]*, les membres du Congrès américain ont diffusé plusieurs adresses au Canada afin d'inciter sa population à s'allier à leur cause⁸³. Afin d'éviter un engouement populaire pour la cause américaine, Haldimand a envoyé plusieurs sujets de sa province sous les verrous. Durant la période précédant l'arrestation de Laterrière, le gouverneur a vécu des moments inquiétants. De fait, en février 1778, la France a ratifié un « Traité d'alliance éventuelle et défensive » avec les États-Unis, ce qui n'était pas sans préoccuper Haldimand. De plus, les autorités ont mis la main sur une fausse adresse du roi Louis XVI, dans laquelle il affirmerait son soutien à la cause américaine et menacerait les partisans des Britanniques. Pierre Monette écrit : « l'existence de cette fausse adresse de Louis XVI signale que les autorités en place

⁸² Frederick Haldimand, transcription de Jacques Lacoursière, *Histoire populaire du Québec, des origines à 1791, Tome 1*, Sillery (Québec), Éditions du Septentrion, 1995, p. 446. À noter que M. Lacoursière ne donne pas la référence de ce texte.

⁸³ Voir Pierre Monette dans *Rendez-vous manqué [...]*, *op. cit.*

redoutaient les conséquences de la nouvelle du traité entre la France et les États-Unis.⁸⁴» Bien qu'il s'agisse d'une supercherie, elle aurait servi à légitimer plusieurs arrestations. Ainsi, la crainte a incité Haldimand à emprisonner plusieurs habitants d'origine française durant l'année suivante, dont Laterrière en février 1779. De surcroît, le mémorialiste a été accusé d'avoir aidé les Bostonnais dans un moment où le général tâchait d'éviter les procès. De cette manière, Haldimand utilisait les prisonniers comme des exemples pour les autres Canadiens, afin de les dissuader de sympathiser avec les Américains. Ruelland parle de cette période noire comme d'un « phénomène [...] de l'histoire » : « [...] cette répression aura pour but de faire taire une fois pour toutes les amants de la liberté; le moyen utilisé sera l'emprisonnement arbitraire, sans acte d'accusation, sans procès, sans jugement et sans sentence juste et équitable [...]»⁸⁵. Laterrière aurait-il été incarcéré s'il n'y avait pas eu d'invasion américaine? Delezenne père serait-il parvenu à comploter contre lui et à l'envoyer sous les verrous si le contexte avait été autre? Aurait-il eu droit à un procès et serait-il resté en prison aussi longtemps? Beaucoup de questions restent sans réponse, mais confirment que la petite histoire du mémorialiste a été bouleversée par les circonstances historiques.

2.4.3 Les pétitions et la franc-maçonnerie

Durant son emprisonnement, d'autres éléments, qui sont encore une fois hors de son contrôle, vont influencer les conditions d'incarcération et, plus tard, de libération de Laterrière. En fait, le hasard a voulu qu'il partage la même cellule que Valentin Jautard et Fleury Mesplet. Ces journalistes et imprimeurs ont été incarcérés en même temps que Laterrière, après l'interdiction de publication de leur périodique. Arrivé des États-Unis peu après Jautard, avec la première vague de l'invasion américaine (1776), Mesplet avait fondé la *Gazette littéraire* de Montréal et y brassait des idées plutôt audacieuses, inspirées de la philosophie des Lumières. Cela a énormément déplu aux autorités ecclésiastiques, surtout au supérieur des sulpiciens, Étienne Montgolfier. C'est en partie à cause de la forte influence de Montgolfier sur le général Haldimand que Jautard et Mesplet ont été emprisonnés. Ruelland

⁸⁴ Pierre Monette, *ibid.*, p. 408.

⁸⁵ Jacques G. Ruelland, *Figures de la philosophie québécoise à l'époque de la Révolution française : Fleury Mesplet, Pierre du Calvet, Valentin Jautard, Pierre de Sales Laterrière*, Montréal, Université du Québec à Montréal, Département de philosophie, coll. « Philosophie québécoise », 1989, p. 18.

situe ces arrestations dans « un mouvement de répression dirigé par le gouverneur Frederick Haldimand contre les dissidents ou ceux simplement soupçonnés de l'être [...]»⁸⁶. La publication de textes controversés, surtout celui de « Tant pis, tant mieux⁸⁷ », leur a probablement valu le coup de grâce. Dans ce texte qui condamne la suppression de la *Gazette littéraire*, on y appuie, entre autres, Pierre Du Calvet⁸⁸ qui sera aussi emprisonné en 1780 pour intelligence avec l'ennemi.

Soupçonné de sympathie avec les Bostonnais, Laterrière se retrouve donc dans la même cellule que Jautard et Mesplet qui ont une très mauvaise réputation. Laterrière subit les contrecoups du comportement des journalistes. Haldimand doit probablement considérer les trois prisonniers comme des individus de la même espèce. Afin d'obtenir son élargissement, Laterrière doit trouver le moyen d'attirer l'attention sur lui. Comme les autres prisonniers le feront aussi, il écrit plusieurs pétitions et suppliques. Ces lettres sont majoritairement adressées au gouverneur, le général Haldimand. De la fin de l'année 1778 jusqu'en septembre 1782, Laterrière envoie au total dix-sept lettres⁸⁹ signées de sa main (dont une cosignée par Mesplet) : douze à Haldimand, une à Gogy⁹⁰, deux à Mathews⁹¹, une à Cramahé⁹² et une à Cugnet⁹³. De cette manière, le mémorialiste tente d'influencer le cours des événements : il n'accepte pas d'être la victime de Delezenne et du général.

⁸⁶ *Ibid.*, p. 78.

⁸⁷ Anonyme, « Tant pis, tant mieux », *Gazette littéraire* de Montréal, 2 juin 1779, p. 91.

⁸⁸ En 1784, Pierre Du Calvet publie *Appel à la justice de l'État [...]*, Londres, [s.l.], 1784, XIV-320-VIII p.

⁸⁹ Cette correspondance se trouve dans le fonds Haldimand Papers (MG21-Add.MSS.-21845 ou R11231-0-1-F), voir Appendice A, documents de la section 3 : « L'emprisonnement et l'exil à Terre-Neuve ».

⁹⁰ Conrad Gogy (1734-1786), secrétaire de Haldimand.

⁹¹ Robert Mathews (....-1814), secrétaire militaire et ami de Haldimand.

⁹² Théophile-Hector de Cramahé, lieutenant-gouverneur.

⁹³ François-Joseph Cugnet (1720-1789), secrétaire de la province.

Ce corpus épistolaire a été analysé par Bernard Andrès dans son texte « Les manuscrits d'un Albigeois [...] »⁹⁴. Andrès signale une possible affiliation maçonnique utilisée comme « stratégie épistolaire » par Laterrière. Il prouve, grâce aux paraphes de sa signature, que Laterrière fut franc-maçon⁹⁵. Sa première signature maçonnique remonte à mars 1773, alors qu'il est négociant à Québec pour les Forges du Saint-Maurice. Il faisait probablement partie de la *Merchant Lodge*. D'après Roger Le Moine⁹⁶, les francs-maçons se seraient implantés au Québec dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Un peu avant l'arrivée de Laterrière, en 1765, la « Provincial Grand Lodge of Canada », reconnue par la « Grande Loge des Modernes de Londres », fut fondée. Puis, la franc-maçonnerie a pu s'étendre en territoire américain et d'autres loges maçonniques ont vu le jour. Laterrière faisait donc partie de l'une de ces associations⁹⁷. Dans le cas de ses pétitions, Laterrière profite de cette affiliation et essaie « [...] plusieurs combinaisons de ces signes [maçonniques] pour capter l'attention et, si possible, la mansuétude du général, mais aussi pour toucher d'autres correspondants susceptibles de l'aider.⁹⁸ »

Les nombreuses pétitions et suppliques de Laterrière, tout comme sa signature maçonnique, sont des tentatives vouées à l'échec. Comme seule libération, Haldimand lui accorde son exil en 1782. C'est ainsi que Laterrière quitte la province et part vers Terre-

⁹⁴ Bernard Andrès, « Les manuscrits d'un Albigeois : de la signature maçonnique dans les pétitions québécoises de Pierre de Sales Laterrière (1778-1782) », dans Jacinthe Martel et Robert Melançon (dir. publ.), *Inventaire, lecture, invention. Mélanges de critique et d'histoire littéraires offerts à Bernard Beugnot*, Montréal, Université de Montréal (Département d'études françaises), coll. « Paragraphes », vol. 18, 1999, p. 119-152.

⁹⁵ Laterrière signe son nom avec deux traits parallèles ayant trois points à l'intérieur, ce qui est typique des francs-maçons de l'époque. En plus de l'étude d'Andrès, René Beaudoin montre dans une de ses communications que quelques personnes dans l'entourage de Laterrière auraient pu faire partie d'un groupe maçonnique : Honoré-Pie de Sales (probablement le frère aîné de Laterrière), Jacques Fabre (apparenté à l'oncle Rustan), Miles Prentice (comme nous verrons dans cette même section, Laterrière séjourna chez lui à la fin de son incarcération) et Jean-Baptiste Le Brun (à qui Laterrière signe une procuration alors qu'il est en prison). Voir René Beaudoin, « Laterrière et les francs-maçons », « Communications à l'ALAQ », *op. cit.*, n° 35, 17 mai 1995.

⁹⁶ Roger Le Moine, « Francs-maçons francophones du régime français et de la "Province of Quebec" », Bernard Andrès (dir. publ.), *Principes du littéraire au Québec (1766-1815)*, Montréal, UQAM, Département d'études littéraires, Projet de recherche « Archéologie du littéraire au Québec », « Cahiers de l'ALAQ », n° 2, août 1993, p. 17-33.

⁹⁷ Bernard Andrès suppose que Laterrière aurait été initié à la franc-maçonnerie avant d'immigrer au Québec. Voir : *Écrire le Québec*, *op. cit.*, p. 71-72.

⁹⁸ Bernard Andrès, « Les manuscrits d'un Albigeois [...] », *op. cit.*, p. 126.

Neuve, ce que confirme une lettre adressée à Haldimand le 8 septembre 1782⁹⁹, rédigée alors qu'il navigue à bord du *Lynx*. Seule la fin de la guerre d'Indépendance américaine permet à Laterrière de revenir légalement au Québec et de retrouver ses proches. Encore une fois, Laterrière a perdu le contrôle de son destin : la grande Histoire, cette fois celle des États-Unis, aura déterminé l'heure de sa libération.

2.5 Les grandes réussites

Depuis son arrivée au Canada, Laterrière subit ainsi les contrecoups d'événements historiques contre lesquels il ne peut se battre, notamment son emprisonnement. Pourtant, ces revers de fortune ne sont pas les seuls à ternir son image. Sa relation extra-conjugale avec Catherine Delezenne ruine aussi sa réputation auprès du clergé. Ce n'est qu'en 1800, après le décès de Christophe Pélissier, que Laterrière et Catherine célèbrent leur union. Un autre aspect qui assombrit sa réputation est le fait que, durant de nombreuses années, Laterrière pratique la médecine sans avoir de diplôme en main. On a pu même penser qu'il était un charlatan comme c'était monnaie courante à cette époque. Comme nous l'avons vu en 2.3, Laterrière pratique sporadiquement la médecine jusqu'à son emprisonnement en 1779. Après sa libération, il s'y investit plus sérieusement. Alors qu'il vivait depuis longtemps une succession d'échecs, Laterrière utilise la médecine afin de mettre de l'ordre, d'instaurer une stabilité dans cette vie chaotique. La nouvelle législation gouvernementale concernant la pratique médicale en 1788 oblige Laterrière à prendre en main sa carrière en le contraignant à se procurer un diplôme. Cet investissement professionnel est aussi un biais par lequel Laterrière tente d'établir sa notoriété, de redorer sa réputation. C'est ce que certains documents d'archives révèlent à ce sujet¹⁰⁰. Au-delà de la réussite professionnelle, Laterrière fait preuve de dévouement, se forge une place de choix dans la communauté intellectuelle et acquiert ainsi un statut enviable dans l'espace public.

Ses études de médecine à Harvard sont certainement un premier pas vers la réussite professionnelle. Laterrière les entreprend afin de pouvoir exercer légalement dans la *Province*

⁹⁹ Voir la lettre de Laterrière à Haldimand du 8 septembre 1782, ANC, fonds Haldimand Papers, fo. 195-196, p. 246.

¹⁰⁰ Par exemple, voir la lettre de Laterrière « À l'honorable Président et membres du Conseil législatif de la Province de Québec, etc, etc, etc. » de mars 1791, Appendice B, document 3-1.

of Quebec, selon l'ordonnance du gouvernement. Bien que, comme nous l'avons dit précédemment, la médecine paraisse être la voie choisie par dépit en regard de ses nombreuses incursions dans l'univers commercial, Laterrière s'investit dans cette pratique et y réussit. L'obtention de son diplôme et la publication de sa dissertation sont les points de départ de sa renommée médicale et lui offrent une stabilité par rapport à sa vie professionnelle. Pour mériter ce diplôme, Laterrière a dû préparer une dissertation sur la fièvre puerpérale¹⁰¹ qui, en plus d'être présentée devant un jury, fut publiée, par l'auteur lui-même, à cinq cents exemplaires. Est-ce pour Laterrière une manière de se projeter comme intellectuel dans l'espace public et de redorer son image? Ou est-ce simplement un moyen de diffuser le savoir, comme c'était alors de mise dans les universités américaines¹⁰²? Dans la présentation de sa thèse, Laterrière assure qu'il s'agit davantage pour lui de diffuser ce savoir médical. De fait, il déplore l'ignorance dans laquelle se trouve la majorité des médecins canadiens qui non seulement ne peuvent lire des ouvrages médicaux écrits en anglais, mais n'ont tout simplement pas accès à ceux de langue française :

I shall say a few words for the information of those who may wonder to see a person of my age engaging in the study of physic. The occasion of this; — Canada, like most provinces at a great distance from the mother country, has become very deficient knowledge. Not only the most approved English authors are unknown to most of us, but even the late French writers on physic and surgery are scarcely seen among us.¹⁰³

Laterrière explique ainsi les raisons qui l'ont poussé à entreprendre des études de médecine : c'est le manque de diffusion des savoirs médicaux qui explique son incapacité à répondre adéquatement aux exigences du gouvernement. En publiant sa thèse, il contribue à l'amélioration de cette diffusion qui est alors lacunaire au Canada. Cette présentation fixe l'image que Laterrière veut désormais donner de lui : l'homme médecin dévoué à l'évolution de la société canadienne. Cette image, Laterrière la cultivera tout au long de sa carrière.

¹⁰¹ Maladie utérine infectieuse qui survient à la suite d'un accouchement.

¹⁰² D'après Daniel Boorstin : « En Amérique, l'université devint un endroit où on se souciait moins de l'avancement ou de la perpétuation du savoir que de sa diffusion. » dans *Histoire des Américains, Tome 1 : L'aventure coloniale*, Paris, Éditions A. Colins, 1981, p. 188.

¹⁰³ Pierre de Sales Laterrière, « A Dissertation on the Puerperal Fever [...] », transcription de Jacques G. Ruelland, dans « Pierre de Sales Laterrière. 1747-1815. Médecin et libre-penseur », *op. cit.*, p. 61.

Muni de son diplôme, Laterrière réussit bien dans sa profession à partir des années 1790. Il y trouve alors sa place et se donne comme devoir de contribuer à l'avancement de la médecine dans son pays d'adoption, maintenant devenu le Bas-Canada. Certains documents laissent clairement entendre ce nouvel objectif. Une lettre des ursulines adressée à l'évêque montre que Laterrière avait une bonne réputation, du moins au sein de cette communauté. Dans son roman historique sur la vie de Laterrière, Andrès explique que le mémorialiste aurait travaillé un bon moment chez les ursulines, mais que l'évêque aurait interdit aux soeurs de faire appel à lui¹⁰⁴. Dans cette lettre du 19 octobre 1792¹⁰⁵, les religieuses supplient l'évêque de laisser « le docteur Laterrière » soigner la mère supérieure. Cette confiance prouve bien que Laterrière excellait dans la pratique médicale.

Désormais apprécié pour ses qualités professionnelles, Laterrière se dévoue entièrement à la médecine. En 1791, il écrit une lettre au conseil législatif et y dénonce le manque de médecins qualifiés dans les campagnes. En effet, l'ordonnance de 1788, la même qui avait poussé l'auteur à faire des études de médecine, s'applique uniquement aux villes de Montréal et de Québec et, conséquemment, les femmes des campagnes souffrent beaucoup à la suite des accouchements. Parlant de lui à la troisième personne, Laterrière écrit :

Il ose vous offrir [au conseil] quelques remarques sur la situation déplorable des campagnes touchant les personnes qui assistent aux accouchements des femmes, dont l'ignorance est cause que l'on plaint journellement la mort prématurée des mères de famille et des enfants nouveaux nés.¹⁰⁶

Ce médecin qui vient tout juste de se procurer le diplôme réglementaire se prononce déjà sur la situation des « accoucheurs et accoucheuses » de la province. Il propose aussi des solutions. Il croit que la législature pourrait améliorer la condition des femmes de la campagne en exigeant que les « accoucheurs » (qui souvent s'improvisent « accoucheurs ») suivent une formation. Selon lui, l'instruction est primordiale et, qui plus est, elle devrait être gratuite. Il

¹⁰⁴ Voir Bernard Andrès, *L'Énigme de Pierre de Sales Laterrière*, Montréal, Éditions Québec Amérique, 2000, p. 537-539.

¹⁰⁵ Voir la lettre à l'évêque signée de soeurs des ursulines du 19 octobre 1792, Appendice B, document 3-2.

¹⁰⁶ Voir la lettre de Laterrière « À l'honorable Président et membres du Conseil législatif de la Province de Québec, etc, etc, etc. » du 22 mars 1791, Appendice B, document 3-1.

offre même bénévolement ses services. Laterrière montre, dans cette lettre, des intentions sincères de contribuer à l'amélioration de la condition féminine rurale¹⁰⁷. Il ne s'agit pas ici de favoriser son intérêt personnel, mais plutôt d'améliorer un système de santé encore rudimentaire. Il se soucie du bien-être de la communauté et plus précisément de la clientèle à laquelle il se consacre¹⁰⁸.

Désormais, son dévouement et sa réussite professionnelle permettent à Laterrière d'occuper une place de choix dans la communauté intellectuelle et dans la société bascanadienne. En obtenant son diplôme de médecine, Laterrière est gratifié du titre de « docteur », un statut considérable pour l'époque. Aussi, comme en témoigne une lettre du médecin, datée du 25 août 1793 et adressée au Révérend Joseph Willard, le président de l'Université Harvard, Laterrière a bien intégré la communauté intellectuelle de l'institution. Il se considère comme un « enfant d'Harvard¹⁰⁹ ». Bien que la médecine n'ait pas toujours été son premier choix (rappelons ici la tentative d'achat des Forges de 1807), cette pratique (en plus de l'apothicairerie) a permis à Laterrière de gagner sa vie. Il a ainsi pu payer des études de médecine à ses deux fils¹¹⁰ et faire l'acquisition de la seigneurie des Éboulements.

La reconnaissance intellectuelle ne s'arrête cependant pas à la seule pratique de la médecine. Plusieurs années plus tard, Laterrière parvient à intégrer une autre communauté intellectuelle : la Royal Society of Arts (RSA)¹¹¹. Lors d'un séjour à Londres, le médecin se

¹⁰⁷ Voir le commentaire de Bernard Andrès concernant « l'altruisme » du médecin dans *L'Énigme de Pierre de Sales Laterrière, op. cit.*, p. 535.

¹⁰⁸ Un autre exemple de son dévouement pour l'avancement de la médecine et de son intérêt pour la diffusion des savoirs est une traduction personnelle qu'il effectue dans les marges d'un livre d'Edward Jenner (Edward Jenner, *An inquiry into the causes and effects of the Variolae vaccinae, a disease discovered in some of the western counties of England, particularly Gloucestershire, and known by the name of the cow pox*, London, 1801, 3th edition. Laterrière signe l'ex-libris en 1803.).

¹⁰⁹ Voir la lettre de Laterrière au Révérend Willard datant de Trois-Rivières le 25 août 1793, Appendice B, document 3-3.

¹¹⁰ Voir les lettres de divers professeurs attestant les études de Marc-Pascal de Sales Laterrière à l'Université de Pennsylvanie à Philadelphie, AFSC : 922-925, et l'annonce de la *Gazette de Québec* du 30 avril 1812 Appendice B, document 2-4.

¹¹¹ Le nom complet est « Royal Society for the encouragement of Arts, Manufactures & Commerce ». Cette société fut fondée en 1754. Elle était aussi connue comme « l'Académie d'Adelphi ». Voir Site officiel de la RSA, *RSA, removing barriers to social progress*, 2008, en ligne <<http://www.rsa.org/home>>, (22-04-09).

voit accorder l'honneur de devenir membre de la RSA. Ironiquement, il a dû payer cher cette considération professionnelle, puisqu'elle intervient au terme d'un cuisant échec dans la sphère privée. En 1807-1808¹¹², Laterrière était parti pour la France dans le dessein de revendiquer l'héritage des de Sales et un titre de noblesse. Malheureusement, le médecin est arrivé sur le vieux continent en pleine guerre napoléonienne et, ne pouvant se rendre en France, il a fui vers l'Angleterre. Au lieu de mettre la main sur les titres et l'héritage des de Sales comme il le prévoyait, le mémorialiste a été forcé de changer de cap et de se réfugier à Londres. C'est là qu'il a été élu membre de la RSA, une société formée d'un « corps d'hommes lettrés¹¹³», alors connue comme l'« académie d'Adelphi¹¹⁴». Encore une fois, la grande histoire est venue contrecarrer les projets de Laterrière qui aurait sûrement préféré obtenir de la France des titres de noblesse.

Laterrière tire néanmoins profit de cette nomination et consolide alors dans la société une image positive de lui-même. Dans la *Gazette de Québec* du 30 juin 1808, il fait publier une lettre signée de Charles Taylor, secrétaire de la RSA, dans laquelle il est question de son élection. De cette manière, il s'attire le respect et la sympathie du public¹¹⁵. Quelques années plus tard, Laterrière sera élu juge de paix pour le district de Québec¹¹⁶. Cette élection prouve que le médecin a conquis l'estime de la société bas-canadienne par ses succès professionnels, son implication dans le domaine médical et la reconnaissance des milieux intellectuels. Il a su, sur le plan de sa carrière et de sa réputation, reprendre le contrôle et en ressortir gagnant.

¹¹² Une procuration que Laterrière a laissée à Catherine pendant son absence du 11 juillet 1807, ANQ-Q, Notaire Michel Berthelot, cote : CN301, s26, n° 917, et le fait qu'il ait été élu à la RSA suggèrent qu'il a bel et bien été en Europe en 1807-1808.

¹¹³ Voir l'annonce dans la *Gazette de Québec* du 30 juin 1808, Appendice B, document 2-3.

¹¹⁴ Ce nom par lequel Laterrière nomme la RSA est dû au bâtiment qu'occupait la société au moment où il y fut élu.

¹¹⁵ Ajoutons que Laterrière, lors de son séjour à Londres, prononça un discours sur la culture du chanvre au Canada, une matière pour laquelle le médecin n'avait aucune formation pertinente. Voir la communication, Appendice B, document 3-5.

¹¹⁶ À ce sujet, voir l'annonce dans la *Gazette de Québec* du 14 janvier 1813, Appendice B, document 2-5.

2.6 La fin

Dans les dernières années de sa vie, Laterrière atteint son apogée. En plus d'avoir gagné l'estime de sa communauté, d'être juge de paix, d'avoir deux fils associés à sa succession¹¹⁷, Laterrière acquiert la seigneurie des Éboulements¹¹⁸ et en devient le seigneur. C'était là une maigre compensation à son échec dans sa tentative de recouvrer l'héritage des de Sales. À défaut d'être comte, il est au moins seigneur. Toutefois, le mémorialiste n'était pas au bout de ses peines : il a dû se battre pour arriver à ses fins. Laterrière n'avait acheté que le quart de la seigneurie en croyant que l'ancien seigneur, Jean-François Tremblay, ne possédait que cette portion. Pourtant, ce dernier en détenait l'entièreté. Laterrière a donc fait arpenter les concessions de tous les habitants et a racheté plusieurs droits seigneuriaux¹¹⁹ afin d'en acquérir la totalité. Le parcours de Laterrière s'achève néanmoins sur une note positive.

Vers l'année 1812, le médecin ressent le besoin de fixer son passage dans le temps. Il prend la plume et rédige ses mémoires. Tous ces détours, ces mésaventures, ces réussites et ses revers qui, à première vue, constituent une suite désordonnée d'événements, peuvent-ils revêtir un sens particulier? Laterrière semble en avoir trouvé un et il s'emploiera dans ses mémoires à réduire du mieux qu'il pourra le décalage entre, d'une part, les aspects chaotiques observables de sa carrière et dont témoignent les archives et, d'autre part, la logique des événements qu'il raconte. Nous verrons à présent comment, en fin de parcours, le vieux médecin se remémore (sélectivement) les « traverses » de sa vie. Tirant habilement quelques ficelles, Laterrière démêle, par l'écriture, l'écheveau de son existence, forgeant un certain ordre dans le désordre.

¹¹⁷ Voir l'annonce dans la *Gazette de Québec* du 30 avril 1812, Appendice B, document 2-4.

¹¹⁸ Voir le contrat de vente entre Jean François Tremblay et Pierre de Sales Laterrière, du 31 janvier 1810, AFSC : 858-862.

¹¹⁹ Voir plusieurs ventes de droits seigneuriaux à Laterrière durant l'année 1811. Voir Bernard Andrès, « Inventaire des propriétés de Pierre de Sales Laterrière (et des Delezenne) de 1783 jusqu'à 1815 », compilé par B. Andrès, d'après René Beaudoin (René Beaudoin, « Laterrière en chronogramme, 1^{re} série » « Communications à l'ALAQ », n° 3, 25 février 1992), dossier « PDSL Propriétés/Chronologie », Archives du projet « Archéologie du littéraire au Québec », Département d'études littéraires, Université du Québec à Montréal.

CHAPITRE III

L'INVENTION DES MÉMOIRES

L'étude des sources a révélé que Laterrière a eu une vie fortement influencée par les vicissitudes de l'Histoire. Pourtant, le parcours dont il est question dans les *Mémoires de Pierre de Sales Laterrière* se déroule différemment. Nous avons vu au chapitre I qu'il est impossible de transférer telle quelle la vie d'une personne réelle sous forme de récit : la réalité y est nécessairement déformée en raison de sa complexité (1.2). Ainsi, contrairement à ce que les archives ont révélé, la vie du médecin apparaît linéaire dans ses mémoires. Dans son propre récit, Laterrière n'est pas soumis aux aléas de la vie : il suit plutôt une ligne directrice. Cette perception est d'abord causée par la mise en récit du parcours. Plusieurs phénomènes confèrent de la cohérence aux mémoires. Il y a l'établissement du nom propre et la construction du « je » qui définissent l'identité de l'auteur-narrateur et permettent d'en dresser un premier portrait. C'est d'ailleurs ce qui résulte du pacte autobiographique. Le concept d'« illusion biographique » fait de la vie de Laterrière un récit intelligible qui emprunte une direction précise. L'ordonnement des biographèmes constitue une trajectoire bien distincte de celle qui est observée à travers les archives. D'autres notions littéraires nous permettent de dégager l'orientation du récit. Il s'agit des mobiles d'écriture et de l'effet-personnage sur le lecteur implicite. Ces deux phénomènes nous laissent croire que Laterrière a délibérément orienté ses mémoires pour s'y donner le beau rôle. Nous verrons dans ce chapitre comment Laterrière prend sa profession médicale comme fil conducteur, ce qui lui permet de dessiner une trajectoire ascendante où le narrateur se trouve héroïsé.

Afin de comprendre comment Laterrière obtient ce résultat, une analyse des différentes stratégies utilisées s'impose. Avant tout, il faudra questionner l'identité de l'auteur et du narrateur pour éloigner toute confusion concernant l'énonciateur. Ensuite, grâce à des indices recueillis à travers des mémoires, nous explorerons les différents mobiles ayant pu inciter le mémorialiste à écrire sa vie. Cette étape permet d'énoncer quelques pistes de réflexion quant

aux raisons pour lesquelles le récit prend une direction précise. L'analyse de certains passages nous permettra d'observer la cohérence que la mise en récit confère aux mémoires. À cette fin, en nous concentrant sur l'ordonnement des biographèmes, nous verrons l'identification et la construction de la personnalité du « je » dans les chapitres liminaires ainsi que l'effet de libre arbitre. Nous examinerons ensuite les stratégies employées par Laterrière pour donner du sens à son histoire, notamment la victimisation et l'héroïsation. L'occultation de certains éléments capitaux de sa vie montre aussi la volonté de Laterrière de leurrer le lecteur en lui imposant une version magnifiée de sa vie. Cette dernière constatation nous éclaire aussi sur la véritable nature de Laterrière : celle de l'aventurier des Lumières. Finalement, ce chapitre aboutira à l'évaluation de l'originalité de l'auteur, de son parcours et de son récit autobiographique dans la société canadienne de l'époque.

3.1 Le véritable auteur

Comme notre hypothèse repose sur la possibilité que l'auteur des *Mémoires* ait « falsifié » son récit de vie, il faut s'interroger sur la véritable identité du « je » énonciateur. Cette question comporte deux aspects importants. Il y a d'abord l'authenticité du récit lui-même, puis celle de l'identité de l'auteur originel. Comme cela a été mentionné dans l'introduction, le manuscrit original des *Mémoires de Pierre de Sales Laterrière* est aujourd'hui disparu. Ainsi, nous travaillons sur un texte qui est passé entre les mains de plusieurs scripteurs. Comment estimer la fidélité au texte original sachant que Garneau, en effectuant la transcription, y a fait plusieurs modifications? Et comment savoir si, avant lui, le petit-fils de Laterrière n'a pas, quant à lui, glissé quelques erreurs dans sa copie? L'édition avec laquelle nous travaillons, commentée par Bernard Andrès, reprend l'édition de 1873. Nous sommes donc conscients que cette édition diffère du manuscrit original, mais nous supposons que l'essentiel du contenu reste fidèle à ce que le mémorialiste a voulu transmettre. Ainsi, nous considérons l'édition de 2003 comme l'édition de référence.

Nous devons aussi nous interroger sur la véritable identité du narrateur. Encore une fois, il ne s'agit pas ici de faire le procès de l'auteur en tâchant d'éclaircir les véritables origines de ce Pierre de Sales Laterrière. Bien qu'un doute subsiste quant à son identité, nous devons admettre que celui qui a écrit les *Mémoires* a véritablement existé et qu'il fut connu une

partie de sa vie sous le nom de Pierre de Sales Laterrière. Les archives nous ont permis de le suivre depuis son arrivée au Québec jusqu'à son décès. Cet individu fut connu sous différents noms : Jean-Pierre, Pierre, Laterrière, de Sales, etc., jusqu'à ce qu'il adopte définitivement la particule. Rien ne prouve que l'auteur soit né sous le nom de Pierre de Sales Laterrière. Néanmoins, un homme qui portait ce nom a indubitablement existé au Canada : il est devenu médecin, seigneur des Éboulements et fut inhumé sous ce patronyme. C'est ce même individu, qu'il soit réellement un de Sales ou non, qui aura écrit ces mémoires. La véritable identité de l'auteur repose alors sur le fait qu'il s'agit bel et bien du même individu, peu importe quel fut son vrai nom. Le doute qui subsiste à cet égard (et ce qu'il en a été dit en 2.2) servira ainsi d'angle pour l'analyse littéraire.

3.2 Les mobiles de l'auteur

3.2.1 Revendiquer

Le fait que la véritable origine de l'auteur reste un mystère s'avère crucial lorsqu'il est question des motifs qui ont poussé Laterrière à écrire ses mémoires. Le motif qui apparaît d'emblée est justement en lien avec les origines, avec l'identité de l'auteur. Laterrière revendique déjà le patronyme de Sales dans le titre de son récit de vie; il s'assure que l'ouvrage soit bien associé à ce nom. L'utilisation du nom propre dans le titre renvoie directement à une certaine réalité, celle de l'existence même de l'auteur et, par conséquent, de son identité. Lejeune écrit :

C'est dans ce nom que se résume toute l'existence de ce qu'on appelle l'auteur : seule marque dans le texte d'un indubitable hors-texte, renvoyant à une personne réelle, qui demande ainsi qu'on lui attribue, en dernier ressort, la responsabilité de l'énonciation de tout le texte écrit.¹

C'est donc dans le titre que s'accomplit le pacte autobiographique. Laterrière, en s'y attribuant le nom de Pierre de Sales Laterrière, déclare au lecteur que les aventures qu'on y lit sont bel et bien arrivées à l'homme qui porte ce nom, soit le narrateur.

Sur la base de ce contrat implicite entre l'auteur et le lecteur, Laterrière entreprend d'asseoir son identité. Dès le premier chapitre, il s'empresse d'étayer ses origines : il commence par décrire la famille des de Sales dont il prétend descendre. Surtout, il y glisse

¹ Philippe Lejeune, *op. cit.*, p. 23.

une transcription de son acte de naissance, la preuve ultime de sa filiation. L'acte de naissance à partir duquel Laterrière fait sa transcription et dont il a été question en 2.2, diffère de la version des mémoires. Non seulement la date de naissance est, dans sa transcription, modifiée (elle passe de 1743 à 1747), mais certains titres le sont aussi : il dote de titres nobiliaires le nom des témoins. Un certain « de lacalm » devient chevalier, tandis qu'un « du prunier » devient marquis. De cette manière, l'auteur renchérit sur le caractère respectable de son ascendance. Le mémorialiste se forge ainsi une notabilité qu'il pourra transmettre, avec sa particule, à sa descendance.

En revendiquant ce patronyme, Laterrière revendique aussi l'identité sociale qui s'y rapporte : bien sûr, la noblesse de ses origines, mais aussi sa situation familiale, sa profession, ses propriétés, etc. Bref, tout ce qui fait son unicité et qui le distingue à l'intérieur des groupes sociaux dans lesquels il gravite. Cela comprend aussi tous les mérites et honneurs auxquels renvoie son nom : sa réussite en médecine, l'élection à la RSA, l'achat de la seigneurie des Éboulements, etc. Laterrière, en accomplissant le pacte autobiographique, impose aux lecteurs à la fois un nom, mais aussi une position enviable dans la société canadienne de l'époque.

3.2.2 Légitimer

La revendication du nom n'est pas le seul motif qui a poussé Laterrière à raconter sa vie. Dans la présentation qu'il fait des mémoires, Laterrière affirme destiner l'ouvrage à un public limité : celui de ses propres enfants. Il aurait d'ailleurs entrepris l'écriture de ses mémoires à leur demande : « [...] je n'aurais jamais voulu en occuper le public [...] mais mes chers enfants me demandent que je leur laisse des mémoires [...] » (M : 41)². Laterrière fait ici preuve de fausse modestie; on comprend rapidement que ses mémoires sont destinés à un large public. On le surprend, dans cette même présentation, à imaginer ses enfants publier ses mémoires. L'auteur suggère carrément à ses fils de « les livrer à l'impression » (M : 41). Tout au long des mémoires, il s'adresse à plusieurs reprises à un potentiel « lecteur » étranger. Afin de justifier l'adresse à ce destinataire inavoué, Laterrière écrit son récit biographique sous la

² Afin de faciliter la lecture, lorsque nous renverrons aux *Mémoires*, nous en mentionnerons la référence entre parenthèses.

forme de mémoires. D'ailleurs, le titre original du manuscrit était : « *Mémoires historiques de Pierre de Sales Laterrière [...]* ». L'emploi du mot « historiques » montre que l'auteur insistait sur cet aspect. Les événements historiques qui s'entremêlent à sa vie intéressent plus facilement un large public que ne le ferait une simple autobiographie. De la sorte, l'aspect historique légitime l'écriture des mémoires et subséquemment du récit biographique. L'Histoire vient cautionner la narration de soi.

Par ailleurs, à certains endroits dans ses mémoires, Laterrière mentionne de célèbres auteurs ayant vécu en Amérique bien avant lui. Alors qu'il décrit les moeurs des femmes de la ville et des sauvages de Lorette (M : 83-86), Laterrière se réfère à Charlevoix et à Lahontan, qui avaient jadis offert leur ouvrage aux lecteurs européens. « Les hommes de cette nation sont bienfaits, obligeants, vifs et braves. Le père Charlevoix et le baron de La Hontan en ont fait le vrai portrait, je ne pourrais que répéter ce qu'ils ont écrit. » (M : 84). Il va sans dire que Laterrière les avait lus et qu'il renvoie aux travaux ethnographiques de ces illustres prédécesseurs. Comme c'est souvent le cas dans les mémoires, Laterrière rédige des descriptions de lieux et de communautés qu'il visite pour la première fois. Il fait des observations et formule des hypothèses. Voici ce qu'il dit du commerce entre Européens et « sauvages » :

Leur somme de besoins [aux sauvages] est bien inférieure à la nôtre; conséquemment, peu de ressources leur suffisent, et si ce n'était cet intérêt, vil et sordide, des Européens à leur fournir de l'eau-de-vie et du rhum, qui les enivrent et les rendent presque fous, ces sauvages nous surpasseroient en simplicité, étant naturellement ingénus et bons. (M : 84-85)

En dotant ses mémoires d'un contenu informationnel, Laterrière légitime à la fois l'écriture des mémoires et son désir de publication. Ce sont là deux mobiles possibles ayant pu inciter Laterrière à écrire : celui d'informer et celui d'occuper une place dans l'espace littéraire. Laterrière aspirait probablement à une reconnaissance publique; à cette fin, l'histoire et la littérature ont un rôle catalyseur. En réussissant une immixtion dans la sphère littéraire, l'auteur fixerait son nom dans l'histoire et immortaliserait son récit et son identité, ce qui lui permettrait de transmettre et d'imposer au public sa propre vérité, celle de ses origines et de ses aventures.

3.2.3 Rendre vrai et vraisemblable

Dans le dessein de rendre ses mémoires publics, Laterrière avait le souci de les rendre le plus vraisemblables possible. Bien que Laterrière ne transmette pas toute la vérité sur sa vie, il cherche à créer un « effet de véracité³ ». Une stratégie est employée afin de convaincre le lecteur de la véridicité de ses propos ou, du moins, de le persuader de sa sincérité : il s'agit de renvoyer le lecteur à des écrits extérieurs. Comme on l'a vu, Laterrière transcrit parfois des actes et des certificats qui touchent des aspects primordiaux de sa vie. C'est le cas de ses origines : on y retrouve une copie de son baptistaire (M : 43). Il y transcrit aussi son diplôme d'Harvard (M : 202-204) et la lettre qui le déclare membre honoraire de la RSA (M : 250). Il tient à ce que ces éléments soient irréfutables.

Alors qu'il raconte ses études de médecine, Laterrière renvoie le lecteur à une relation qu'il aurait oubliée à Boston, ce qui donne de la crédibilité à l'ensemble de son propos :

C'est de mémoire, vingt-trois ans après, que j'écris l'histoire de mon voyage aux États-Unis, en cas que la véritable relation oubliée en 1788, chez le Dr. Jr. Warren, à Boston, soit perdue; elle vaut la peine que mes enfants la réclament pour la joindre au présent récit et rectifier les inexactitudes qui pourront se glisser sous ma plume. (M : 170)

Le mémorialiste utilise cette référence comme si elle contenait l'ultime vérité. On peut néanmoins douter de l'existence de cette relation : elle n'a effectivement pas été retrouvée. Une autre référence douteuse se retrouve vers la fin des mémoires; alors qu'il est question de l'achat de la seigneurie des Éboulements, Laterrière renvoie le lecteur à une correspondance qu'il aurait jointe aux mémoires : « Les réflexions vraies que j'ai faites dans la table des faits de toutes ses lettres, qui suivent cet ouvrage, prouveront amplement mes assertions [...] » (M : 273). Pourtant, cette correspondance n'y est pas. Peut-être est-ce Garneau qui l'a écartée alors qu'il travaillait sur le manuscrit. Andrès note qu'il pourrait en fait s'agir de certaines pièces d'archives aujourd'hui accessibles⁴ et dont on fait la mention dans l'inventaire des archives⁵. Cette correspondance et la relation de 1788, qu'elles soient réelles ou non,

³ Bernard Andrès, « Statut de l'intime et du vrai dans une littérature en émergence : le cas des Mémoires de Pierre de Sales Laterrière (1743-1815) », *Tangence* (Revue universitaire de l'UQTR et de l'UQAR), n° 45, « Authenticité et littérature personnelle », octobre 1994, p. 104.

⁴ *Ibid.*, p. 103.

procurent à Laterrière le bénéfice du doute. Le lecteur, en ayant des objets extérieurs auxquels il peut se référer, est convaincu de la sincérité du mémorialiste, d'autant plus que ce dernier admet qu'il peut se tromper dans son récit (voir citation de M : 170 à la page précédente).

Toujours dans le passage sur les études à Boston, on repère un segment qui paraît être une retranscription. Laterrière ne mentionne pas s'il s'agit bien de cela : il y parle de certains sujets qui auraient été abordés dans ses cours à l'université (M : 186-190). Les notions qu'il y résume sont si clairement expliquées qu'on a peine à croire que l'auteur puisse les transmettre simplement de mémoire une vingtaine d'années plus tard. Plus loin, alors qu'il narre son retour d'Europe, Laterrière retranscrit un passage de son carnet de voyage (M : 257-271). Ici, l'auteur indique bien qu'il s'agit d'une transcription. Cette méthode crée un effet d'authenticité. On ne doute pas des propos de l'auteur puisque le texte auquel il se réfère a été écrit au temps de l'action : le texte de référence devrait être conforme à cette réalité passée.

D'autres passages, plus courts ceux-là, créent le même effet. Par exemple, alors qu'il décrit les conditions de son incarcération, Laterrière utilise soudainement le présent, comme s'il était au temps de l'action. On passe alors des mémoires (écrits après coup) au journal (contemporain à l'événement).

Il y a trois mois que je suis logé dans un bas de prison, fort malsain, de 33 pieds carrés. Je couche sur une vilaine couchette, sur une dure paillasse; je n'ai pas d'autres hardes que celles qui me couvrent; je suis sans chemise, car celle que j'avois est tombée de mon corps, par morceaux et pourrie. (M : 136)

Comme le reste de ce paragraphe est au passé, cela donne à entendre qu'il s'agit d'un segment de journal intime (ou d'écrit personnel) qui aurait été écrit lors de son emprisonnement. Cette formule assure de la crédibilité aux propos de l'auteur : le lecteur ne peut remettre en doute l'expérience personnelle de Laterrière.

⁵ Voir Appendice A, les documents de la section 11 : « La seigneurie des Éboulements ».

Laterrière a donc le souci de convaincre le lecteur de son honnêteté en utilisant des stratagèmes qui supposent l'authenticité et qui créent un « effet de véracité ». Cela trahit aussi la volonté de l'auteur d'imposer sa vérité et de rectifier certains points. La prétention d'honnêteté qui ressort des différents mobiles d'écriture révèle au lecteur que Laterrière cherche à se justifier. Veut-il simplement justifier son nom ou son désir d'être publié? Peut-être est-ce un désir de fixer sa propre version de sa vie. Laterrière voudrait ainsi, par ces différents procédés, justifier le sens qu'il confère à sa trajectoire, à son parcours.

3.3 La cohérence interne du discours : les chapitres liminaires

Afin de pouvoir saisir le sens particulier que Laterrière confère à ses mémoires, nous devons retracer la cohérence interne du discours. Comme nous l'avons déjà mentionné, cette cohérence passe notamment par la permanence du « je » narrateur. L'identité et la personnalité du « je » énonciateur restent identiques, ou du moins semblables, tout le long du récit. Cette stabilité relève de la fiction, puisque, dans la réalité, l'homme voit généralement sa personnalité évoluer au fil du temps. Ainsi, Laterrière s'alloue au début du récit la même identité et la même personnalité qu'il a à la fin de sa vie, au moment où il écrit. C'est par l'identification du narrateur dans le titre des mémoires (la réalisation du pacte autobiographique) que se concrétise le premier élément de la cohérence interne; le « je » des mémoires est Pierre de Sales Laterrière, puisqu'il était connu sous ce nom au moment de l'écriture (1812-1815).

Par la suite viennent les prémices de la personnalité du narrateur. Dans son récit, Laterrière consacre la première partie à la mise en place de sa personnalité et de ses traits de caractère. C'est entre le départ définitif de la demeure familiale et son arrivée au Québec que se forme sa personnalité. Ce segment, qui couvre le « Chapitre premier » et presque tout le « Chapitre deuxième », peut être considéré comme étant la période de formation, d'apprentissage de Laterrière. Cela consiste en un récit plutôt linéaire, celui de ses études, mais qui est constamment entrecoupé de voyages et de mésaventures de jeunesse. Ce récit suit le modèle du roman d'apprentissage et, sous certains aspects, celui du roman picaresque. Le jeune Laterrière y découvre la vie et expérimente de nouvelles situations, ce qui rappelle le roman d'apprentissage. Certaines de ces aventures rocambolesques s'apparentent à celles

du *pícaro*. Bien qu'il ne soit pas de basse extraction, Laterrière est parfois entraîné dans des événements abracadabrants, par exemple lorsque, accompagné de plusieurs de ses camarades de classe, il va voler des poires chez le fils de l'apothicaire alors qu'il étudiait à La Rochelle (M : 52-53) : il eut par la suite bien peur d'être démasqué. Cet épisode fait penser aux mauvais coups que Lazarillo de Tormes avait l'habitude de faire subir à ses maîtres⁶.

Étrangement, les archives n'ont pu confirmer aucun des faits que Laterrière rapporte dans ces deux chapitres⁷. Certaines péripéties et informations apparaissent peu crédibles et sont probablement fausses, par exemple les nombreux mois d'études que le narrateur dit avoir passé avec le docteur de La Rochambeau. Aucune pièce d'archives ne permet de retracer l'existence d'un médecin de la Reine portant ce nom dans ces années-là⁸. Si l'on en croit les notes de Bernard Andrès (dans l'édition de 2003, p. 278) et d'après les dates indiquées par Laterrière, il est peu probable qu'il ait pu étudier la médecine pendant plus d'un mois. Laterrière dit avoir quitté ses parents en 1765, avoir étudié à La Rochelle un bon moment, puis être retourné à Paris, y avoir entrepris des études de médecine en août 1766, puis être parti pour l'Angleterre durant le même mois de la même année. Quand aurait-il eu le temps d'étudier la médecine dans ce cas? En outre, toujours selon Andrès⁹, il est fort probable que Laterrière soit parti de Saint-Salvy en 1765 si l'on tient compte des déplacements attestés de l'oncle Rustan en Europe¹⁰. Le seul élément attesté est son arrivée à Québec en 1766¹¹. Ainsi, le mémorialiste semble avoir complètement inventé cette période de formation. Dans les faits, il ne peut avoir accompli tout cela en si peu de temps.

⁶ Anonyme, *La Vie de Lazarillo de Tormès / La vida de Lazarillo de Tormes* (Bilingue), Trad. de Bernard Sesé, Éditions Flammarion, coll. « Garnier Flammarion », 1994 [1554], 240 pages.

⁷ Andrès a toutefois pu retracer l'existence de certains des personnages des *Mémoires*, soit M. Mounier, M. De Bonnemore et M. Guilloton. Voir Bernard Andrès, *Écrire le Québec [...]*, *op. cit.*, p. 71.

⁸ Voir René Beaudoin, « Pierre de Sales Laterrière, médecin, mémorialiste & prototype de l'aventurier des lettres », dans Bernard Andrès (éd.), *Principes du littéraire au Québec (1766-1815)*, Montréal, UQAM, Département d'études littéraires. Projet de recherche « Archéologie du littéraire au Québec », « Cahiers de l'ALAQ », n° 2, août 1993, p. 43-56; ou Bernard Andrès, « L'influence des livres : figures du savoir médical chez Pierre de Sales Laterrière et Philippe Aubert de Gaspé fils », *op. cit.*

⁹ *Id.*

¹⁰ Voir René Beaudoin, « L'oncle Rustan », « Communications à l'ALAQ », *op. cit.*, n° 36, 1^{er} mars 1996.

Les histoires inventées par Laterrière et racontées dans la partie dite d'apprentissage ne sont pas vaines, elles remplissent une fonction : elles permettent à l'auteur de dessiner la personnalité du narrateur. Pour ce faire, l'auteur doit d'abord prendre conscience de sa propre personnalité : il doit parler de lui-même jeune à partir de ce qu'il est au moment de l'écriture. Il essaie d'établir une distance entre le jeune Pierre et le narrateur pour donner l'impression que le sujet a évolué au cours de sa vie. Le mémorialiste crée une tension entre le temps de l'énonciation et celui de l'action. Le narrateur (celui qui est au temps de l'énonciation) commente l'attitude du jeune Pierre (qui est au temps de l'action). Voici un exemple : « Grand Dieu! Quelles remarques et quelles réflexions pouvions-nous faire à la vue de toutes ces beautés, provinciaux, jeunes et novices que nous étions, et fort peu éclairés! » (M : 47) L'emploi de l'imparfait évoque la distance temporelle entre la réalité passée et le présent du narrateur. Comme il se moque de l'innocence du jeune, Laterrière signifie au lecteur qu'il a changé, que sa personnalité n'est plus tout à fait la même.

Cependant, on ne peut dissocier les deux entités puisqu'en relatant ses aventures de jeunesse le narrateur montre comment le jeune Pierre est devenu l'auteur. En affrontant les réalités de la vie, Laterrière forge sa personnalité, celle qu'il a au moment de l'écriture et tout le long de ses mémoires. Ces péripéties font ressortir des vertus dont Laterrière se prévaudra tout au long de son récit. Alors qu'il fait ses études à La Rochelle, le jeune Pierre se trouve souvent en compagnie de la femme de M. Mounier et de leur fille, ce qui fait ressortir ses manières de gentilhomme : « Ces dames dont l'estime pour moi augmentoit de jour en jour piquoient encore par leurs témoignages d'estime mon ambition de mettre à bien m'acquitter de tout en général mon honneur de gentilhomme. » (M : 55). Durant ce temps-là, un épisode farfelu survient qui déclenche en Pierre une grande soif de savoir. Le perroquet de M. Mounier se fait presque engloutir par un émérillon et fait preuve d'intelligence en disant : « Ha! le bougre, comme il m'a plumé! » (M : 55) Le jeune Pierre, impressionné, prend conscience à ce moment de son propre potentiel intellectuel : « Combien moi, qui étois plus gros, je pouvois devenir intéressant par une application sans relâche à toute espèce

¹¹ D'après voir le certificat de bonne conduite de Laterrière qui donne le 7 septembre 1766 comme date d'arrivée de Laterrière, AFSC : 546-548.

d'étude! » (M : 56). Examinons aussi l'épisode du chandelier volé (M : 58-61). Lorsque Pierre finit ses études nautiques et qu'il décide de changer de domaine, l'oncle Rustan le rappelle à Paris. Il entreprend le voyage avec une caravane. À la sixième nuit, l'auberge de la ville d'Orléans où les voyageurs s'arrêtent étant bien remplie, Pierre se voit dans l'obligation de partager sa chambre avec un inconnu. Le lendemain, on s'aperçoit de la disparition d'un chandelier dans cette chambre : les deux pensionnaires sont soupçonnés, fouillés et arrêtés. L'inconnu était un faux-monnayeur et le jeune Pierre est finalement innocenté. On y apprend que Pierre est honnête. Un dialogue au sujet de cet incident entre Pierre et M. de Sartine, juge de police, informe le lecteur que l'auteur a une âme pure (M : 61). D'autres événements vont aussi lui faire découvrir quelques tristes réalités, comme l'imperfection de la vie : « [...] rien n'est parfait sur notre globe » (M : 64). Il est en outre confronté à la mort : avant qu'il ait pu terminer ses études, Laterrière perd son cher docteur de La Rochambeau (M : 70). Dans toutes ces séquences narratives, le jeune héros dévoile des qualités qui le suivront jusqu'à la fin du récit. Des indices semés dans les mémoires montrent la constance de la personnalité du narrateur : « Eh! Voilà comme dans tous les tems¹² j'ai cherché à être utile à mes semblables et à faire mon devoir. » (M : 125) Cela prouve que, malgré les stratagèmes mentionnés dans le paragraphe précédent, le jeune Pierre possède déjà les vertus et le caractère du Laterrière narrateur, ce qui assure une constance dans le récit.

Les chapitres liminaires livrent également quelques clefs pour la lecture du récit. Par le choix des *biographèmes* racontés, le narrateur omniscient montre qu'il connaît déjà la suite de l'histoire. Dans la construction du récit, Laterrière tisse des liens entre les péripéties de jeunesse et celles de l'adulte. Deux procédés concourent à ce résultat : certaines péripéties ont des répercussions tout au long du récit, tandis que d'autres annoncent des événements postérieurs. Un des événements ayant un très grand retentissement sur le reste de l'histoire est justement le décès du docteur de La Rochambeau. Avant de rendre son dernier souffle, le docteur prend le temps de faire l'éloge de son brillant élève en le recommandant à ses collègues. La bénédiction du mourant agit ici comme un oracle : elle vient confirmer la vocation de Laterrière et cautionne sa pratique. Cette mort aura aussi des conséquences graves dans la vie de Laterrière : il n'aura pas terminé sa formation médicale. Cela explique

¹² Nous soulignons.

aussi (et excuse) le fait qu'en 1788 il n'a pas de diplôme à présenter aux autorités, bien qu'il prétende en avoir possédé un¹³.

D'autres traits que Laterrière a dans cette partie auront aussi un retentissement dans le reste des *Mémoires*. C'est le cas de la capacité d'adaptation dont il fait preuve lors de ses études nautiques et qui lui sera utile à plusieurs reprises tout au long du récit, comme au cours de ses nombreux voyages. À son arrivée au Québec, Laterrière parle explicitement de son entree :

Je fus introduit chez tous leurs amis, et au bout de quelques semaines, on auroit juré que j'étois Canadien, tant je me faisois aux usages du païs, et l'empressement que j'avois à les copier, me méritoit l'estime de tous ceux qui me connoissoient. (M : 83)

Cette capacité permet à Laterrière d'être accepté dans différentes communautés ou associations, comme dans la communauté universitaire ou bien dans celle de Havre-de-Grâce lors de son exil à Terre-Neuve. Laterrière réussit toujours à s'intégrer dans tous les milieux, à être accepté et même apprécié (comme nous le verrons ultérieurement, ces caractéristiques sont propres à l'aventurier).

On remarque dans les deux premiers chapitres que les aventures de jeunesse annoncent des obstacles que rencontre Laterrière par la suite. Des similitudes significatives confirment qu'il y a des récurrences dans les types d'événements. Par exemple, comme nous venons de le voir, Laterrière s'intègre plus d'une fois dans un milieu qui lui est étranger et auquel il doit s'adapter. C'est ce qui se passe à son arrivée dans la classe de mathématiques nautiques où il étudie avec Mathieu Mounier (M : 51-52), puis à son arrivée au Québec (M : 83), durant son exil à Terre-Neuve (M : 148), pendant ses études à Boston (M : 181) et finalement à la RSA (M : 248-249). Non seulement Laterrière s'adapte facilement à ces différentes collectivités, mais il y est presque aussitôt estimé, voire admiré. Cette appréciation est évidente lors de l'épisode de Boston : « Peu de semaines me firent faire connoissance avec tous mes camarades d'études, et avec ce qu'il y avoit de mieux parmi les citoyens de cette petite ville :

¹³ Andrès lui donne le bénéfice du doute à ce propos : « S'est-on interrogé sur la difficulté de garder intacts de tels documents après les années de "traverses" et de "grand dérangement", les épreuves, emprisonnements, spoliations, exils, dont eut à souffrir la victime d'Haldimand? » Voir Bernard Andrès, *Écrire le Québec [...]*, *op. cit.*, p. 73.

c'étoit à qui me rechercheroit davantage et d'une manière plus affable. » (M : 181) L'épisode du chandelier volé, qui a été résumé précédemment, annonce incontestablement son arrestation de 1779 : Laterrière a été soupçonné du vol d'un chandelier alors que c'est son compagnon de chambre qui l'a subtilisé. Il est disculpé rapidement, mais sur le coup il fut pointé du doigt comme ce sera le cas alors qu'il sera soupçonné de sympathie avec les Américains (M : Chapitre cinquième). Ce phénomène correspond au concept d'anaphorisation que nous avons vu en 1.2.3.

Les chapitres liminaires instaurent donc de la cohérence dans le récit de Laterrière. En établissant l'identité et la personnalité de l'énonciateur, qui demeurent semblables du début jusqu'à la fin, l'auteur ne déstabilise pas le lecteur. Le « je » reste conforme aux premières impressions qu'il suscite. Le contenu des biographèmes qui constituent la période dite d'apprentissage contribue aussi à la cohérence du récit. Le mémorialiste y ancre des constituants qui ont des répercussions lors d'événements postérieurs. Cette partie cautionne alors des traits et des aptitudes qui caractérisent Laterrière, mais annoncent aussi les mésaventures qui suivent.

3.4 Une orientation précise

3.4.1 Le libre arbitre

Laterrière emploie d'autres procédés qui, cette fois-ci, confèrent un sens particulier aux mémoires, un sens qui dépasse la simple cohérence du discours. C'est d'abord par la teneur et l'ordonnancement des biographèmes que le récit prend un premier sens. Dans le précédent chapitre, nous avons vu comment la vie de Laterrière était chaotique, sans direction particulière, et que son destin était généralement influencé par les événements historiques. Pourtant, dans ses mémoires, le narrateur tient les rênes de sa vie : il choisit les principales avenues de son parcours selon son libre arbitre. On le voit, dans la première partie des *Mémoires*, entreprendre librement un voyage en Angleterre (M : 71) et la traversée de l'Atlantique (M : 74). Puis, une fois arrivé au Québec, il choisit d'y rester et d'y faire sa vie : « [...] je désirois faire mon chemin en Canada. » (M : 92) Avant de prendre ces grandes décisions, Laterrière avait pu choisir son domaine d'études. Il a décidé d'entreprendre des

études de médecine avec le docteur de La Rochambeau : « Je me sentirois de l'inclination pour la médecine et l'histoire de la nature. » (M : 65) Bien sûr, on lui aura auparavant suggéré quelques voies possibles, telles les mathématiques nautiques et l'armée, mais qui ne satisfaisaient pas ses aspirations. Ce choix a une incidence sur l'ensemble du récit : non seulement c'est la vocation de Laterrière, mais c'est aussi la principale ligne directrice du récit. De la sorte, l'ordonnancement des mémoires suit l'évolution de la carrière médicale du narrateur.

Sa carrière débute donc par sa formation sous la gouverne de La Rochambeau. Bien qu'il explore au cours de sa vie d'autres domaines professionnels, Laterrière montre sa préférence pour la pratique de la médecine. En effet, les incursions dans l'univers commercial ne sont pas entreprises de son plein gré et sont généralement causées par une tierce personne. Laterrière montre d'ailleurs de la réticence à intégrer cet univers qui l'éloigne de sa vocation quand Alexandre Dumas lui demande de travailler pour lui :

Le temps des visites passé, je retournai avec ma tante chez elle, à la campagne de son père, où je restai jusqu'au reçu d'une lettre de M. Dumas, qui me prioit d'aller aider son commis Calville à tenir la maison de commerce de Montréal. Quoique sans goût pour cet état, ne voulant pas le désobliger, j'y consentis – bien déterminé cependant à ne pas négliger mes études et connoissances en médecine, dont j'avois une entière habitude. (M : 90)

Cette réticence se fait souvent sentir lorsque Laterrière est en voie de s'impliquer dans des affaires commerciales. C'est sur cette note négative qu'il s'engage dans les forges. Il accepte d'y travailler plus par nécessité que par intérêt. En fait, Laterrière se lance dans cette aventure dans le seul dessein d'être près de sa bien-aimée Catherine qui a dû y suivre son mari, Christophe Pélissier :

[...] Pélissier m'appela aux Forges; c'est ce qui m'y valut la place d'inspecteur. Je fus assez fou d'y aller [...] parce que l'existence ne me paroissoit de nul prix, si je ne pouvois plus voir ma chère et bonne amie. (M : 100)

Laterrière prend tout de même parfois l'initiative de se lancer lui-même dans le commerce. Bien qu'il essuie quelques échecs (comme lorsqu'il devient commerçant ambulancier), il trouve dans cette pratique, et surtout dans l'apothicairerie, une source de revenus satisfaisante. C'est du moins ce qu'on en déduit, alors qu'il revient d'Europe (en 1808) avec de la marchandise à écouler : « [...] les bénéfices nous ont mis en état d'envoyer mon aîné en Angleterre pour se

faire graduer dans son état, et le cadet aux États-Unis d'Amérique, et d'acheter la seigneurie des Éboulements, sans toucher à mes propriétés de Québec et des Trois-Rivières.» (M : 271)

On sent bien pourtant, dans les propos de Laterrière, que sa véritable ligne directrice est la médecine. Cela contraste avec ce que l'on avait déduit des archives. Ce contraste est accentué par certaines omissions de la part de l'auteur. Certains éléments importants de la carrière de Laterrière sont tus. Par exemple, il ne mentionne pas son expérience dans l'entretien des moulins de Saint-Pierre-les-Becquets. Cette expérience était peut-être futile pour lui, d'autant plus qu'elle fut vouée à l'échec. En outre, il garde sous silence la tentative d'achat des forges de 1807, ce qui semble être une omission intentionnelle¹⁴. Laterrière a sûrement beaucoup travaillé pour cette entreprise et le fait qu'il veuille racheter le bail montre que cela lui tenait à cœur. Il a dû également, afin de rendre ce projet d'achat réaliste, organiser une société constituée de plusieurs intéressés qui étaient prêts à investir dans cette entreprise. Cela, encore une fois, tourne à l'échec. C'était là une incursion volontaire et d'une grande importance dans l'univers commercial. En taisant ce genre d'expériences, Laterrière cache au lecteur son intérêt pour le commerce et affiche plutôt une détermination dans la vocation médicale. Le choix et l'ordonnement des biographèmes influencent le sens du récit et lui impriment une ligne directrice, soit sa carrière médicale. Cela contribue aussi à l'impression que Laterrière exerce son libre arbitre en ce qui concerne ses choix professionnels.

3.4.2 La victime et ses ennemis

On l'a vu, il arrive que certains événements viennent à l'encontre des désirs de Laterrière. Ces obstacles qui ponctuent sa vie sont généralement causés par de tierces personnes. Il s'agit ici des opposants de Laterrière. Les mésaventures que raconte le mémorialiste génèrent une tension entre le narrateur et ses ennemis. Les deux partis deviennent des extrêmes : Laterrière se transforme en pauvre victime, tandis que les opposants incarnent de véritables tyrans. L'auteur emploie une rhétorique qui vise à rendre ses ennemis monstrueux et, en opposition, il se présente lui-même tel un homme innocent et vertueux. Au cours des mémoires, il rencontre trois ennemis : Christophe Pélissier, Frédéric

¹⁴ C'est ce que nous verrons en 3.4.4.

Haldimand et François Lehouillier. Laterrière manipule la perception du lecteur en faisant des descriptions désavantageuses de ces individus et en les déclarant coupables de ses malheurs.

Le premier grand ennemi que rencontre Laterrière est Christophe Pélissier. Leur principale mésentente concerne l'amour de Catherine Delezenne. Comme les archives l'ont aussi révélé, Pélissier prend la jeune Catherine pour épouse alors que, selon le dire de Laterrière, elle lui était promise. Ainsi, Laterrière nous décrit une histoire d'amour romantique où les deux amoureux fuient constamment le méchant Pélissier. Ce dernier tente l'impossible pour garder son épouse près de lui : il va jusqu'à provoquer l'emprisonnement de Laterrière afin de le mettre hors d'état de nuire. L'auteur profite de toutes les occasions possibles pour dévaloriser Pélissier. Il raconte plusieurs anecdotes où Pélissier incarne le rôle du méchant, comme lorsque celui-ci kidnappe Catherine et la fait prisonnière chez un ami : « [Pélissier] fit enlever ma chère amie ainsi, par trahison, en calèche, un jour, pendant que je travaillois avec lui à ses comptes, qui n'étoient qu'une finesse et un prétexte. » (M : 103) Dans ce seul segment de phrase, on y apprend que Pélissier est traître, hypocrite et manipulateur : rien ne rehausse l'image du perfide.

C'est quand il raconte les événements entourant son arrestation que Laterrière renforce l'opposition entre le tyran et lui-même. Cet épisode vise à innocenter Laterrière, à le montrer comme une victime et surtout à inculper Pélissier. Comme il a été emprisonné par la faute de Pélissier qui l'accusait de connivence avec les Bostonnais, Laterrière doit renverser l'opinion publique et prouver son innocence. À cette fin, il crée un parallèle entre Pélissier, qui s'était bel et bien impliqué dans la cause américaine, et lui-même qui, malgré tous les soupçons portés contre lui, était innocent. Alors qu'il prétend dresser un « portrait physique, moral et politique » de Pélissier, Laterrière concentre ses réflexions sur l'indubitable complicité de son ennemi avec les Bostonnais. Il insiste sur le fait qu'il avait été pointé du doigt à tort « [...] parce qu'on supposoit naturellement que nous buvions [Laterrière et d'autres victimes] le même poison de la rébellion à la même tasse [...] Ces soupçons, ces fausses dénonciations devoient nécessairement produire de fort mauvais résultats. » (M : 109) On a soupçonné Laterrière à l'instar de Pélissier qui, lui, était réellement coupable. De la sorte, Laterrière subit les contrecoups de la culpabilité de Pélissier qui était impliqué dans ce conflit. Afin

d'amplifier son image de victime, Laterrière raconte un autre événement qui souligne sa loyauté envers la couronne britannique. Avant son arrestation, il y aurait eu une tentative d'invasion près des forges où les Bostonnais furent repoussés et Laterrière eut l'ordre d'organiser une battue dans les bois. Il le fit, et nourrit et logea les prisonniers de guerre. Il écrit : « Son Excellence le général Carleton approuva ma conduite, et le général américain Smith me remercia de mon humanité. » (M : 125) Comment, dans cette perspective, ne pas prendre le parti de Laterrière, comment penser qu'il fut sympathique à la cause américaine?

Lors du récit de son emprisonnement, entre en scène un autre ennemi : le général Haldimand. Bien que Pélissier ait contribué à l'arrestation de Laterrière, c'est Haldimand qui l'envoya directement sous les verrous :

Les charges, quoiqu'elles ne fussent point prouvées, avoient été représentées au cruel Haldimand avec toute la noirceur dont une forte haine est capable ; le lecteur peut imaginer la mauvaise impression qu'elles durent faire dans l'esprit d'un homme si dur et si porté d'inclination à tenir parole à Pélissier, au clergé et aux autres tyrans qui méditoient ma perte pour faire un exemple nécessaire au país. (M : 133)

En plus d'être un tyran, Haldimand devient le seul responsable de l'incarcération de Laterrière tout en étant le seul qui puisse le libérer (ce qu'il ne fera pas). C'est peut-être à cause du pouvoir absolu qu'il a sur le pauvre Laterrière que ce dernier nourrit envers le gouverneur une haine qui ressort des mémoires. L'auteur ne lésine pas sur les insultes : presque chaque fois que le nom « Haldimand » apparaît, il lui accole une épithète péjorative. Ainsi, ce nom est précédé ou suivi de « méchant suisse », de « despotique », « dur » ou « infernal ». Ce langage contraste énormément avec les suppliques que le prisonnier avait envoyées au général et dans lesquelles il louangeait la clémence et l'humanité de son bourreau. Cela montre que Laterrière adoptait, lorsque nécessaire, une attitude qui lui permettait d'obtenir ce qu'il désirait¹⁵.

¹⁵ Précisons que Laterrière ne donne pas dans ses mémoires le contenu de ces suppliques. Voir le contenu de ces suppliques : Appendice B, documents de la section 1- « Transcriptions des lettres et dépositions tirés du Fonds Haldimand Papers aux ANC ». Voir aussi 2.4.3.

Après la dure épreuve que fut son emprisonnement, Laterrière affronte un ennemi de taille : l'autorité gouvernementale. Comme cela a été mentionné, en 1788 Laterrière se voit dans l'obligation de présenter un diplôme de médecine (qu'il aurait égaré¹⁶) ou de passer un examen afin de continuer à pratiquer. Malheureusement pour lui, il subit un échec. Les examinateurs sont sans pitié : « Leur partialité, leur dureté, leur malice étoient [...] visibles » (M : 167). Encore une fois, Laterrière est victime de l'ennemi : d'après lui, il aurait répondu correctement aux questions, mais ce serait par méchanceté que les représentants du gouvernement lui interdisent de pratiquer. Il est possible que Laterrière ait ici transformé la réalité : s'il avait bien réussi l'examen, il aurait probablement été en règle. Encore une fois, ce qui vient à l'encontre de ses désirs est causé par autrui. Le mémorialiste expose cette fâcheuse situation à deux reprises : une première fois pour expliquer les causes de son périple à Boston (M : 166-167) et une seconde fois alors qu'il se présente au président Willard (M : 176-177). Ce dernier prend le parti de Laterrière : « Je vois que vous avez été fort maltraité ; mais vous trouverez ici des amis. » (M : 177) L'auteur se victimise auprès du lecteur et utilise la sympathie de M. Willard comme argument d'autorité dans l'intention de accuser les autorités gouvernementales. Après ses études, Laterrière croise un autre ennemi, en 1792, dont il ne nous parle pas dans ses mémoires. Il s'agit de l'évêque qui l'empêchait de guérir les religieuses¹⁷. Il tait probablement cette situation parce que, en comparaison de ses autres mésaventures, elle est plutôt bénigne.

Laterrière passe ensuite plusieurs années sans avoir de véritables ennemis, jusqu'à l'arrivée de François Lehouillier. Toutefois, Lehouillier n'est pas un ennemi direct de Laterrière. La victime est sa fille, Dorothée, mais le mémorialiste en fait une affaire personnelle. Lehouillier avait épousé Dorothée, mais il était malveillant à son égard : une séparation de corps fut nécessaire. L'attitude de Lehouillier est une insulte faite non seulement à sa fille, mais aussi au reste de la famille. Selon les propos de Laterrière, il en va de son honneur et de sa réputation. Voilà pourquoi il est important pour lui de se « [...] justifier aux yeux du public [...] » (M : 216). Laterrière doit prouver que cette

¹⁶ Les archives ne nous permettent pas de prendre position sur cette allégation.

¹⁷ Voir 2.5 et la lettre à l'évêque : Appendice B, document 3-2.

séparation de corps était nécessaire ; le lecteur ne doit en aucun cas prendre le parti de Lehouillier. Dans ce cas, tous les moyens sont bons pour démoniser Lehouillier. Cet homme a délibérément trompé les membres de la famille Laterrière en s'attirant la sympathie des parents de Dorothée. L'auteur décrit cet homme comme un criminel. Laterrière utilise bel et bien le terme « crime » pour expliquer la faute commise : Lehouillier a « [...] volé ainsi le bonheur de [s]on enfant, crime mille fois plus grand, puisque la douleur que j'en ressens se porte au tombeau... » (M : 217). Laterrière ne s'arrête pas à cette accusation : il dénigre complètement Lehouillier dans la description qu'il en fait. Pour montrer à quel point il est fourbe, l'auteur l'affuble de tous les défauts possibles. Voilà un paragraphe qui en dit long sur les sentiments de Laterrière :

Comment nos yeux ne nous avoient-ils pas prévenus?... Cette figure plate, ce teint plombé, ces dehors qui accusent les faiblesses les plus odieuses!... À quelles bassesses il pouvoit descendre pour en imposer! on le voyait sans cesse dans les églises, pharisien frénétique, n'ayant de la religion qu'une ombre impure. Il étoit entièrement dépourvu d'éducation; né dans une abjecte fange, il en étoit sorti menteur, fourbe, lâche, avare et ennemi secret d'un sexe aimable et chéri de tout l'univers. Et tous ces vices étoient cachés sous le masque le plus fardé!... Voilà pourtant l'homme que nous avons préféré à tant d'autres, si empressés! l'homme que notre chère enfant a épousé sans amour et sans y être forcée!... (M : 217-218)

Laterrière transmet une image extrêmement négative de Lehouillier qui nous apparaît non seulement comme un criminel, mais presque comme le diable, lui qui a su tromper si habilement cette pauvre Dorothée. Il va jusqu'à parler de ce mariage comme d'un « sacrifice » (M : 221), comme si Dorothée s'était offerte au diable. Lehouillier possède tous les pires défauts. On ira même jusqu'à insinuer qu'il est homosexuel : Laterrière raconte que même la mère de Lehouillier plaint Dorothée. Il écrit : « La propre mère de Lehouillier avoua ensuite ingénûment qu'il étoit à craindre que son fils n'aimeroit jamais sa femme autant qu'il avoit aimé Mr. D..... et d'autres de la même espèce [...] » (M : 222). L'auteur considère que ce traître a pris sa fille au piège et ce n'est qu'une fois marié, alors qu'elle ne peut plus reculer, qu'il a montré son vrai visage.

Laterrière utilise tous les arguments possibles afin de discréditer Lehouillier. Il le démonise pour que le lecteur prenne parti pour sa fille. Encore une fois, Laterrière et sa fille, dans ce cas-ci, passent pour des victimes. C'est encore une tierce personne, un ennemi, qui

entrave le bonheur du mémorialiste et de sa famille. Laterrière veut absolument avoir raison dans cette affaire. Malheureusement, à cause de la séparation de corps, Dorothée brise le contrat de mariage, ce qui, dans la société bas-canadienne du début du XIX^e siècle, est jugé négativement. Cela va à l'encontre des valeurs cléricales. Ainsi, pour conclure le récit de cette aventure, Laterrière se permet une critique indirecte du clergé :

[...] ceux qui ont l'autorité en cette matière refusent d'admettre le divorce dans ce païs, rempli de fanatisme et de préjugés, et laissent périr les innocens faute de leur accorder ce prudent et sage secours. Que d'âmes, au contraire, ils mettroient par là en paradis, qui vont remplir l'enfer! (M : 234)

Ce commentaire anticlérical, plutôt avant-gardiste pour l'époque, oriente fortement le lecteur : ce dernier n'a d'autre choix que de se conformer à l'opinion de Laterrière. Selon lui, rien, pas même le clergé, ne peut atteindre l'honneur et la réputation de sa famille. Lehouillier est un imposteur qui ne méritait pas sa fille.

Alors qu'on a vu en 3.3 que le médecin guidait sa vie selon son libre arbitre, on apprend ici que, lorsque les choses vont à l'encontre de ses désirs, Laterrière devient aussitôt la victime d'un ennemi quelconque. Ces observations vont à l'encontre des constatations du chapitre précédent qui montraient l'imprévisible trajectoire du médecin. Dans ses mémoires, chaque fois qu'il est victimisé, Laterrière fait en sorte que le lecteur lui soit sympathique plutôt qu'à ses opposants. Bien que les archives laissent deviner son antipathie à l'égard de Pélissier et du général Haldimand, nous ne pouvons imaginer la haine que l'auteur ressentait à l'endroit de ces deux hommes. Même si son innocence apparaît plausible dans les archives, en ce qui concerne son arrestation de 1779, il est presque impossible d'en douter à la lecture des mémoires : Laterrière s'y montre indubitablement innocent. Pour ce qui est de son dernier véritable ennemi Lehouillier, les archives témoignent du mauvais sort qui était réservé à Dorothée : nous savions qu'ils étaient séparés de corps¹⁸, mais c'est surtout le testament de Laterrière¹⁹ qui évoque le mauvais comportement de Lehouillier. Le mémorialiste déshérite sa fille, qui « a fait un mariage malheureux²⁰ », afin que Lehouillier « qui la trompée ²¹ » (mais

¹⁸ Voir la transaction entre Lehouillier et Dorothée après la séparation, le 24 août 1805, AFSC : 638-643.

¹⁹ Testament de Pierre de Sales Laterrière, écrit le 19 juin 1811, corrigé le 12 février 1813 et authentifié le 28 mai 1816, ANQ-TR, Fonds Cour du banc du roi pour le district des Trois-Rivières, cote : TL20.

qui reste tout de même légalement son mari) ne puisse toucher à l'héritage. De la sorte, le mémorialiste justifie ses malchances : en blâmant ses opposants, il se défait des soupçons qui pesaient sur lui. Il admet ses torts, comme celui d'avoir fait confiance à Lehouillier, mais en montrant à quel point ce dernier l'a trompé. Laterrière redresse donc la situation : il impose au lecteur sa propre version des faits. Il est un pauvre médecin trahi par des ennemis impitoyables.

3.4.3 Les déplacements

Lorsque Laterrière raconte ses voyages, l'ordonnancement et le traitement des biographèmes produisent un effet de sens particulier. Les trois principaux voyages qu'il accomplit sont entrepris à la suite d'un échec. Comme le montrent les archives, Laterrière est généralement contraint d'effectuer ces déplacements : par exemple, étant donné qu'il échoue dans ses tentatives de libération alors qu'il est prisonnier, Haldimand l'exile de la province. Au lieu d'apparaître sous la forme de simples échecs, les périples deviennent des revanches contre le cruel destin. Ainsi, dans les mémoires, l'auteur donne un sens particulier à chacun de ses récits de voyage. Laterrière transforme l'aspect négatif qui entoure l'origine de ses périples en se concentrant sur les succès qu'il en retire finalement. Les voyages deviennent donc des moteurs qui propulsent constamment Laterrière vers de nouvelles réussites. Au cours de sa vie au Québec, Laterrière entreprend trois voyages importants : il part en 1782 pour Terre-Neuve, en 1788 pour Boston et en 1807 pour l'Europe. Voyons comment chacun de ces déplacements offre à Laterrière un moyen de rehausser son image.

Le premier grand voyage de Laterrière depuis qu'il s'est établi au Québec s'effectue à Terre-Neuve. Comme nous l'avons déjà mentionné, c'est à la suite de son échec dans ses tentatives de libération que le médecin se voit dans l'obligation de quitter la province. Il s'exile ainsi à Terre-Neuve, une autre colonie britannique en Amérique du Nord. Au lieu de considérer cet exil comme une punition, Laterrière montre comment il se distingue dans cette société étrangère. En effet, alors qu'il était perçu par Haldimand comme un criminel, Laterrière reçoit un très bel accueil à Havre-de-Grâce où les invitations fusent de partout. Au

²⁰ *Id.*

²¹ *Id.*

cours de son séjour, il se fait une réputation qui s'étend sur tout le territoire. Lors d'une escapade à Saint-Jean, il se retrouve dans un petit village où « [s]on nom éta[i]t parvenu à la forteresse et devenu public [...] » (M : 148). Par ailleurs, Laterrière est considéré comme une pauvre victime :

Ayant su mon injuste et dure détention²², il [son ami Jean Lee] faisait trophée de m'annoncer comme une victime maltraitée. Il étoit pourtant royaliste et dans le service, ainsi que veux à qui il apprenoit mes infortunes, mais c'étoit justement ce qui leur faisoit prendre plus de part à ma situation ; ils me disoient tous : — Restez parmi nous! Voilà comment l'on traitoit les malheureux à Saint-Jean. (M : 48)

L'exil devient pour Laterrière l'occasion de s'attirer la sympathie du public. Il trouve dans cette province des alliés qui non seulement prennent son parti, mais qui sont aussi prêts à l'accueillir et à l'intégrer dans leur communauté. De la sorte, Laterrière renforce l'image de la victime du méchant Haldimand et amoindrit l'ampleur de l'échec qu'est son emprisonnement, puisqu'on prend pitié de lui. Le séjour de Laterrière à Terre-Neuve devient donc un genre de rédemption. Déjà, les habitants de Havre-de-Grâce se disputaient la compagnie du médecin : « [...] tous les citoyens de l'endroit rivalisoient ensemble a qui m'obligeroit le mieux. » (M : 154) La réputation de Laterrière atteint son apogée alors qu'il sauve la femme du juge civil qui subissait des complications en fin de grossesse : « Ils auroient bien voulu me garder en ma qualité de médecin [...] » (M : 154). C'est sur cet exploit médical que se conclut le périple à Terre-Neuve. Grâce à l'estime de la population et à l'accomplissement d'une prouesse professionnelle, Laterrière fait oublier son séjour en prison. Il est finalement innocenté par l'opinion publique et sa vocation médicale est réaffirmée. Une fois la guerre terminée, Laterrière peut donc revenir au Québec et retrouver fièrement ses proches. À son retour, les rôles sont inversés : Haldimand maintenant parti, ses amis sont repentants de ne pas l'avoir soutenu durant son incarcération. L'échec est de la sorte complètement annulé.

À son retour au Québec, après quelques tentatives commerciales, Laterrière concentre ses activités sur la pratique de la médecine. En 1788, l'Ordonnance du gouvernement, ayant

²² Dans l'édition de Bernard Andrès, une note (p. 281) précise qu'Alfred Garneau aurait coupé le passage suivant « par le dur et inhumain général Haldimand ». Encore une fois, Laterrière insiste sur la méchanceté du général et sur sa victimisation.

comme dessein de légiférer la pratique de la médecine, met un frein à ses activités, comme on l'a vu en 3.4.2. Il échoue à l'examen qu'on lui impose. Laterrière choisit de réagir à cet échec : il fait ses valises et part pour le Massachusetts pour y entreprendre des études de médecine à l'Université de Cambridge. Alors qu'au Québec on doute de ses compétences, aux États-Unis son talent et sa valeur sont vite reconnus par ses pairs. Dès son arrivée, on le présente à M. Willard, le directeur de l'université, à qui il tient un discours sur les causes qui l'on mené jusque-là. En voici un extrait :

N'ayant pas prévu la nécessité de représenter ces actes, et ayant perdu les miens depuis longtemps, j'ai dû aller les mains vides devant les examinateurs durs et rigides, et quoique mon examen, devant une nombreuse compagnie, ait duré huit heures, – comme je portois la tache d'avoir été quatre ans prisonnier d'État pour avoir été soupçonné d'être l'ami des Américains, j'ai été refusé, et voici un certificat d'eux ! (M : 176)

Laterrière se victimise et même exagère la réalité (il a fait moins de trois ans de prison) pour être plus facilement accepté. En fait, il manipule le directeur : en se présentant comme une pauvre victime qui fut enfermée à cause de la guerre d'Indépendance; il provoque ainsi la culpabilité de M. Willard. Cela fonctionne bien, puisque Willard le prend aussitôt sous sa protection, considérant qu'il avait « été fort maltraité » (M : 177) en sa province.

Tout au long de ses études, Laterrière cumule succès après succès : il se fait une belle réputation auprès de ses collègues et de ses professeurs. Comme ce fut le cas lors de son séjour à Terre-Neuve, il accomplit à Boston des exploits médicaux qui lui attirent l'admiration générale. À l'issue de ses études, il écrit une dissertation sur la fièvre puerpérale qui lui fait obtenir un diplôme. Comme le montrent les archives, seulement deux étudiants de cette promotion obtiennent alors un diplôme²³. À son retour au Québec, Laterrière s'empresse d'aller faire valider ce papier par les autorités afin de pouvoir exercer le plus rapidement possible. C'est ce que l'on peut déduire alors qu'il raconte son retour au pays. C'est ainsi que Laterrière, encore une fois, annulant l'échec originel qui l'avait obligé à partir pour Boston, renverse la situation.

²³ Voir l'annonce dans le *Courier de Boston*, du 16 juillet 1789, Appendice B, document 2-2.

Laterrière confère à cette déconvenue un sens quasi messianique. Le nouveau diplômé est considéré comme un véritable héros. À peine a-t-il posé le pied dans sa paroisse que les habitants l'acclament. Tout le long de son chemin, alors qu'il s'en va retrouver sa femme, les gens le félicitent, le reconnaissent. Celui que « dans [s]on voyage Dieu [...] avoit visiblement pris sous sa sainte garde » (M : 198), promet aux habitants de sa paroisse de sacrifier tout pour eux. Laterrière revient en sauveur, en messie, sur sa terre d'adoption. Le médecin revient également en tant que salvateur auprès de sa famille : le Canada avait souffert d'une disette durant l'année écoulée, et ses proches n'y avaient pas échappé. Mais Laterrière pourra maintenant, grâce à l'argent que la pratique de la médecine lui procurera, subvenir aux besoins de sa famille. C'est de cette façon que, parti en victime pour Boston, Laterrière revient en messie au Canada²⁴.

Plusieurs années après la séparation de corps de Dorothée et de Lehouillier (3.4.2), un énorme poids pèse toujours sur les épaules de sa fille. Son image publique est bafouée par la honte de cette séparation. En 1807, Laterrière reçoit une lettre de la France d'un de ses cousins. Il semble qu'on l'y aurait cru mort depuis très longtemps, et qu'on l'appelait dans son pays natal pour « des raisons importantes » (M : 234). D'après ce qu'il en dit, Laterrière pourrait « rentrer dans ses droits » (M : 234), c'est-à-dire recueillir l'héritage paternel et récupérer les titres de noblesse. Laterrière décide d'y aller : il espère par là pouvoir réintégrer avec sa famille la société française où le déshonneur de Dorothée est méconnu : « L'intérêt de cette lettre et le sort de ma famille, surtout de ma chère fille, que son mariage ne cessait pas de désespérer, me décidèrent tout d'un coup à passer au païs natal, où des raisons importantes m'appeloient, suivant ce que m'écrivait mon cousin.» (M : 234)²⁵ Ce n'est peut-être pas l'unique raison qui pousse Laterrière à entreprendre cette traversée de l'Atlantique : il tente

²⁴ Dans un article qui traite des récits de voyage, Pierre Rajotte analyse les chroniques d'Arthur Buies, publiées à la fin du XIX^e siècle. Il décèle chez Buies la transformation du narrateur qui revient chez lui : « Le retour précipité de Buies au pays marque pour ainsi dire une résurrection initiatique, l'annonce d'un ordre renouvelé. D'où la métamorphose du héros qui sort de cette aventure grandi. » Il nous semble donc que l'effet messianique du retour est un *topos* du récit de voyage (ce que les *Mémoires* de Laterrière deviennent par moment). Voir : Pierre Rajotte, « Le récit de voyage au XIX^e siècle. Une pratique de l'intime », *Globe. Revue internationale d'études québécoises*, vol: 3, n^o 1, « L'intime et le privé au Québec », 2000, p. 30.

²⁵ Cette lettre n'a pas été retrouvée dans les archives dépouillées. Cependant, comme nous l'avons vu 2.5, une procuration faite à Catherine Delezenne et l'élection de Laterrière à la RSA prouvent son voyage en Europe et en Angleterre.

peut-être de mettre la main sur l'héritage et le titre de comte afin de justifier l'utilisation de la particule qui apparaît dans son nom à partir de 1789. Malheureusement pour lui, Laterrière arrive sur le continent européen à un mauvais moment, durant les guerres napoléoniennes, et se voit interdire l'entrée en France en raison de sa citoyenneté anglaise. Il doit alors se replier vers Londres et ne touchera jamais l'héritage des de Sales. Cet échec est à l'origine de son séjour en Angleterre durant les années 1807-1808. Voyons comment s'effectue dans les *Mémoires* le traitement de cette déconvenue.

Laterrière se retrouve donc à Londres et s'intègre rapidement à la communauté intellectuelle de la ville. À peine quelques jours après son arrivée, il est reçu membre de la RSA. C'est en présentant une communication sur la culture du chanvre que Laterrière montre à l'assemblée de la RSA qu'il mérite d'en faire partie : « Le président, après que j'eus été me rasseoir, dit qu'une personne qui les avoit si bien renseignée méritoit qu'on lui offrit de la recevoir membre correspondant honoraire. » (M : 249)²⁶ Cette fois encore, Laterrière parvient à faire oublier l'échec qui est à la base de son périple en Angleterre, en mettant l'accent sur la réussite qui en découle. Le médecin accomplit à nouveau un exploit médical, mais celui-ci, il l'exécute sur lui-même. Tout le long de son séjour en Angleterre, Laterrière a de sérieux problèmes de santé, dont l'un s'aggrave assez pour qu'il cesse de marcher. Il réussit tout de même à se guérir lui-même : c'est l'ultime exploit qu'il réalise. Alors que des médecins londoniens tentent de le sauver, Laterrière refuse les traitements et décide de se soigner lui-même avec l'aide de son fils qui l'accompagne. Il est donc plus compétent que ses confrères. Il écrit : « Je les [les autres médecins] ai trompés, j'ai trompé la mort, et j'espère, sous la sauvegarde de Dieu, la tromper longtems encore. » (M : 256) Grâce à ses deux succès, Laterrière fait encore une fois oublier au lecteur qu'il se trouvait en Angleterre à cause d'un échec, celui de n'avoir pu s'emparer de l'héritage des de Sales²⁷.

²⁶ Les archives attestent ces faits : voir la *Gazette de Québec* du 30 juin 1808, en ce qui concerne son élection à la Royal Society of Arts, Appendice B, document 2-3; ou la communication à la Royal Society of Arts, concernant la culture du chanvre en Amérique, Appendice B, document 3-5.

²⁷ Laterrière tentera à nouveau, à la fin de sa vie, de mettre la main sur l'héritage en envoyant son fils Pierre-Jean en Europe. Ce dernier ne pourra pas, à son tour, entrer en France toujours à cause des guerres napoléoniennes. Le vieux médecin mourra avant que son fils ne revienne au pays, les mains vides. Voir : la lettre de Pierre-Jean de Sales Laterrière à Laterrière (ne sachant pas encore que celui-ci était décédé) du 22 juillet 1815,

Alors que les voyages qu'entreprend Laterrière ne sont, d'après les archives, que des conséquences d'insuccès, Laterrière parvient à leur conférer un autre sens. En juxtaposant des biographèmes positifs (les succès) à des biographèmes négatifs (les échecs), l'auteur amoindrit le mauvais effet que les infortunes produisent. Cela va jusqu'à effacer les échecs qui sont à l'origine de ces périples. Étant donné que Laterrière revient toujours plus vertueux et plus apprécié, il retire de ces déplacements des bénéfices qui l'élèvent sans cesse plus haut dans l'estime de son entourage. Par conséquent, le lecteur lit dans les mémoires l'ascension de ce médecin qui se met en scène, lorsqu'il n'est pas victime (3.4.2), comme un héros. Laterrière donne donc à son récit une trajectoire ascendante où le narrateur est héroïsé.

3.4.4 Les non-dits

Les non-dits, qu'ils soient intentionnels ou non, participent au sens que Laterrière donne à ses mémoires. En cachant certains faits ou événements, Laterrière construit un récit qui n'est pas fidèle à la réalité : il la déforme. Nous avons déjà vu en 3.4.1 que Laterrière tisse son histoire en fonction de sa carrière médicale et, par conséquent, des éléments plus ou moins importants de sa vie réelle sont tus dans son récit. Il ne mentionne pas la tentative d'achat des Forges en 1807 ni son expérience aux moulins de Saint-Pierre-les-Becquets puisque cela trahirait son intérêt pour les affaires et dévierait de la ligne directrice ascendante qui conduit les mémoires. Grâce à l'étude des archives, nous avons découvert d'autres biographèmes importants omis par l'auteur. D'autres éléments d'ordre factuel, directement en lien avec Catherine Delezenne, sont proscrits des mémoires, ce qui oriente le point de vue sur leur relation.

Laterrière nous informe qu'il vit en concubinage avec Catherine Delezenne, qui est mariée à Christophe Pélissier. Il met d'abord en scène le mariage forcé de Catherine avec Pélissier en faisant de cet homme un goujat (3.4.2). Parallèlement, il montre au lecteur à quel point l'amour entre les deux concubins est fort et romantique : « [...] un baiser scelloit nos continuelles promesses et résolutions de nous aimer jusqu'à la mort! » (M : 100) Leur histoire

AFSC : 960-965, et les lettres suivantes, toujours de Pierre-Jean de Sales Laterrière, à Marc-Pascal de Sales Laterrière datées du 24 et 28 juillet et du 3 et 5 août 1815, AFSC : 966-969/ 970-973/ 974-977/ 978-981/ 987-990.

d'amour paraît innocente et pure en opposition à la méchanceté de Pélissier. Toutefois, Laterrière trompe le lecteur en omettant certains détails. Nulle part il n'est question de Victoire Pélissier (2.4.1). En effet, il laisse entendre que Catherine n'aurait pas autorisé Pélissier à consommer le mariage : « J'étois sûr qu'elle m'aimoit si sincèrement que de tout entreprendre, tant elle se déplaisoit avec son vieux [...] » (M : 100). Pourtant, on sait maintenant qu'une enfant est née de cette union. Il est improbable que Laterrière ignore que Catherine a mis au monde une fille, Victoire, probablement décédée en bas âge. Par ce non-dit, Laterrière enjolive sa relation avec Catherine qui ne fut pas aussi idyllique qu'il le prétend. D'ailleurs, il dissimule d'autres aspects négatifs causés par leur union : la condamnation de concubinage par le clergé et l'exhérédation de Catherine par son père sont passés sous silence (2.4.1). Il ne souffle pas un mot à propos de leur mariage qui n'a lieu qu'une vingtaine d'années plus tard, soit en 1799; il n'insiste pas sur le fait que cette relation concubine dure si longtemps. Au lieu d'exposer tous les obstacles que les amoureux ont surmontés, Laterrière s'acharne sur le sort de Pélissier et transforme sa liaison avec Catherine en un amour fidèle et inconditionnel. Outre la mise en récit qui donne de la cohérence à son récit, Laterrière, par quelques stratagèmes (l'ordonnancement, la teneur des propos et les non-dits), confère un sens précis à sa trajectoire. Il fait donc la narration de l'ascension d'un médecin héroïque et déforme la réalité afin d'imposer une perspective précise qui idéalise des aspects défavorables de son véritable parcours.

Laterrière fait aussi abstraction d'un élément capital concernant sa situation dans la société de l'époque. Comme on l'a vu (2.4.3), le médecin était franc-maçon. Pourtant, rien n'est écrit à ce sujet. Bien sûr, il s'agit d'une communauté qui se veut secrète, donc son silence est justifié. L'absence de cette information n'influence pas le récit de Laterrière, mais explique plusieurs phénomènes. D'abord, comme l'association des francs-maçons préconise la vertu, l'honneur, la raison et vise l'amélioration de la société, la participation de Laterrière explique l'importance que ces valeurs prennent dans ses *Mémoires*. L'auteur se donne comme mandat de défendre l'honneur de son ascendance et de ses origines (3.2.1), de sa propre réputation et de celle de sa famille (3.4.2). Il cherche à prouver qu'il est un homme vertueux et intellectuel (3.4.3). Il se permet d'ailleurs des commentaires sur la société canadienne sujette à des transformations majeures à la suite de la Conquête :

Après un long siège et tout le pays ayant en outre beaucoup souffert par la guerre, le Canada ne pouvoit se relever qu'avec le temps. La confiance indispensable entre les conquis et les conquérans avoit bien de la peine à s'établir. Soit préjugé ou non, la distance que chacun paroissoit mettre de son côté étoit si grande, que ce ne seroit pas de sitôt que ces peuples ne feroient qu'un. Les places n'étoient données qu'à des Anglois de naissance, les Canadiens n'avoient pas besoin d'y penser, ce qui ne pouvoit que les rendre indifférens. (M : 93)

Les francs-maçons, dont on sait les liens avec les Lumières²⁸, entendaient combattre l'ignorance et l'intolérance²⁹. Cela semble être aussi une préoccupation de Laterrière qui, comme nous avons vu dans les archives, propose l'amélioration du système de santé (2.5). Les critiques du clergé qu'il intègre à ses mémoires dénoncent aussi l'ignorance dans laquelle se trouve l'habitant moyen du Bas-Canada (3.4.2). Le mémorialiste semble alors animé par les idéaux maçonniques et par l'esprit des Lumières. Toutefois, le notable qu'il est devenu dans une société canadienne-française hostile à la maçonnerie le conduit à taire son affiliation à cette société secrète³⁰ à laquelle appartenaient alors bon nombre d'aventuriers en Europe.

3.5 Laterrière, aventurier des Lumières

L'individu correspond sur plusieurs points aux caractéristiques de ces chevaliers de fortune dont parle Alexandre Stroeve dans *Les aventuriers des Lumières*³¹. Bien que Laterrière n'ait pas surtout parcouru l'Europe et qu'il soit arrivé à l'écriture plusieurs années après la Révolution française, sa trajectoire rappelle bien celle des aventuriers des Lumières³². Ces hommes suivent un chemin hors du commun, passent pour des marginaux et jouent sur leur identité. Tels Casanova ou Bernardin de Saint-Pierre, ils recourent généralement à l'écriture.

²⁸ Laterrière nomme Voltaire à la page 72.

²⁹ Maurice Lemire (dir. publ.), *La vie littéraire au Québec, Tome I 1764-1805*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1991, p. 165-175.

³⁰ Serait-il possible que Garneau, sur le conseil de l'abbé Casgrain, ait lui-même occulté ce fait peut-être présent dans les Mémoires originaux de Laterrière? Toujours est-il que Laterrière aurait bien été affilié à la Marchant Lodge de Québec, comme on l'a vu en 2.4.3.

³¹ Alexandre Stroeve, *Les aventuriers des Lumières*, Paris, Presses Universitaires de France, 1997, 350 pages.

³² Pour une approche comparée de Laterrière avec ses contemporains au Québec, voir Bernard Andrès, « Les aventuriers des Lettres au Québec et en Nouvelle-Angleterre à la fin du 18e siècle », dans Michel Gaulin et Pierre-Louis Vaillancourt (dir. publ.), *L'Aventure des lettres. Mélanges en l'honneur de Roger le Moine*, Orléans, Éditions David, 1999, p. 27 à 48.

Ainsi, ces aventuriers sont reconnaissables sur deux plans : leur réel parcours et leur(s) œuvre(s) littéraire(s). Voyons d'abord en quoi Laterrière, l'individu, se rapproche de l'aventurier des Lumières.

3.5.1 L'aventurier

L'aventurier est généralement de basse extraction ou sans grande possibilité d'avancement. Il est souvent solitaire « [...] sans patrie, sans parents, sans âge [...]»³³ et se plaît à s'inventer des titres ou des distinctions. Bien que cela repose sur la présomption que Laterrière ait usurpé son identité, nous le reconnaissons dans ces caractéristiques. Le fait même qu'un doute plane quant à sa véritable ascendance (2.2) est un indice. S'il est vraiment un de Sales, il est né cadet et n'est donc pas héritier du titre de noblesse. S'il s'est arrogé son patronyme, il a peut-être des origines encore plus modestes et est alors sans liens familiaux connus. La manie qu'a l'aventurier de s'inventer des titres rappelle sans équivoque le fait que Laterrière a pratiqué la médecine durant plusieurs années dépourvu de diplôme et, probablement, de formation adéquate (3.3).

L'aventurier est un homme d'action ; cosmopolite, il voyage beaucoup, mais reste « partout un étranger³⁴ ». Il gravite aussi dans les différents champs sociaux. Souvent, il escalade la hiérarchie sociale : pauvre roturier un jour puis comte le lendemain, selon le pays où il se trouve. Il pratique moult métiers au cours de sa vie avant d'en arriver à l'écriture. En ce qui concerne Laterrière, il a lui-même accompli plusieurs déplacements, à la fois en Europe et en Amérique. Également cosmopolite, il parvient à se tailler une place dans chaque lieu visité (3.4.3). Il reste cependant un étranger aux yeux de la collectivité qui l'accueille. Pour les habitants et le gouvernement de la nouvelle colonie britannique où Laterrière immigre en 1766 (2.3), il est avant tout un Français. En 1807, il est un sujet britannique qui n'est pas autorisé à franchir les frontières de la France (2.5). Alors qu'il s'exile à Terre-Neuve ou qu'il étudie à Boston, c'est un Canadien³⁵. Il assume ces différentes nationalités

³³ *Ibid.*, p. 20

³⁴ *Ibid.*, p. 21

³⁵ Comme on l'a vu en 3.4.3, Laterrière est identifié par les Terre-neuviens et les Bostonnais comme une victime canadienne-française, persécuté par Haldimand et opprimé par le gouvernement.

aussi aisément qu'il traverse les différents territoires. Laterrière est également un homme éclectique : il touche à plusieurs occupations lucratives durant son long séjour en Amérique. Il entreprend son parcours au Canada comme simple roturier employé par Dumas, touche à la direction des Forges du Saint-Maurice, entretient des moulins, pratique la médecine et l'apothicairerie et termine ses jours comme seigneur. Néanmoins, l'écriture n'est pas pour lui un métier; il n'en tire aucun profit, bien qu'il souhaite obtenir la renommée littéraire qu'une publication pourrait occasionner. Bref, Laterrière a exploré, à l'instar du chevalier de fortune, plusieurs sphères sociales. Certes, l'étude des archives faisait voir une trajectoire chaotique où alternent pratique médicale et commerciale. Cependant, bien qu'elle soit amplifiée dans ses mémoires, Laterrière effectue une réelle ascension sociale au Canada : il passe de simple roturier aux plus hauts statuts qu'il puisse alors espérer atteindre en sol canadien : seigneur et juge de paix.

Le chevalier de fortune est un homme pour qui l'opinion publique tient une place prépondérante. Il veut plaire à son entourage et aux différentes communautés pour en tirer des avantages. Le chevalier de fortune est ordinairement investi d'une mission culturelle : les aventuriers européens défendent et diffusent les belles lettres, l'importance des connaissances et l'évolution de la société, de là leur fréquente affiliation à la franc-maçonnerie. L'étude des archives et l'analyse littéraire ont toutes deux montré que Laterrière avait le souci de prendre une place dans l'espace public, mais aussi d'y entretenir une bonne réputation. Par exemple, il fait paraître à l'occasion des annonces dans les journaux qui contribuent à enjoliver son image publique. C'est le cas lorsqu'il rembourse ses dettes à Pélissier³⁶ ou lorsqu'il est élu membre honoraire de la RSA³⁷. De la sorte, Laterrière convainc le lectorat qu'il est honnête ou qu'il est intellectuel. L'écriture même des mémoires prouve largement que le mémorialiste a besoin de l'assentiment de la collectivité. En le prenant à parti, en voulant lui prouver sa bonne foi et son bon jugement (3.2), Laterrière s'attire la sympathie du lecteur. Il utilise alors l'écriture comme une arme afin de défendre son honneur et celui de sa famille. Bien que

³⁶ Voir l'annonce dans la *Gazette de Québec* du 30 juillet 1778, Appendice B, document 2-1.

³⁷ Voir l'annonce dans la *Gazette de Québec* du 30 juin 1808, Appendice B, document 2-3.

Laterrière semble être un homme cultivé, un intellectuel³⁸, sa mission serait plutôt médicale que culturelle. Quoique plusieurs de ses tentatives professionnelles s'éloignent de ce domaine, Laterrière, après ses études à Boston, s'est voué à la pratique de la médecine. D'après sa lettre de 1791 au Conseil législatif³⁹, il aurait bien aimé contribuer à l'amélioration des conditions d'accouchements dans les campagnes (2.5). Les *Mémoires* témoignent de cette mission : tout au long, Laterrière critique des pratiques médicales qu'il considère attardées ou aberrantes⁴⁰, jusqu'au dernier chapitre où il condamne l'avortement. En fait, il termine ses mémoires en faisant le procès du curé Marcheteau, rebaptisé par dérision le Dr. Agronome⁴¹. Il en exècre la mentalité, mais surtout son approbation de l'avortement :

On a beau lui [au Dr. Agronome] dire que dès l'instant de la création de l'être, il est tout ce qu'il doit être quoiqu'en embryon, qu'il est organisé, et qu'en déranger l'ordre et l'existence, c'est meurtre, suivant tous les honnêtes gens ; ce n'est point son sentiment à lui ; ce n'est, selon son système, que redonner cours matériellement, par des excitans, à des corpuscules qui se sont spontanément arrêtés dans le passage des fluides. Exécrables principes!... (M : 275)

L'aventurier des Lumières est souvent persécuté et emprisonné. Comme on l'a bien vu, Laterrière est probablement victime d'une machination à son égard alors que les méchants Pélissier et Haldimand juraient sa perte (2.4.2). Il est donc emprisonné durant près de trois ans. L'aventurier connaît parfois des tentatives financières qui tournent à l'échec : la vie de Laterrière en est ponctuée. Il y a sa tentative d'achat des Forges, l'entretien des moulins de Saint-Pierre-les-Becquets (2.3) et, si l'on en croit les *Mémoires*, les fois où il essaie d'être

³⁸ Entre autres grâce aux grands noms qu'il nomme dans ses mémoires : Lahontan, Charlevoix, Voltaire, par son élection à la RSA ou même par sa participation à la franc-maçonnerie.

³⁹ Voir la lettre de Laterrière « À l'honorable Président et membres du Conseil législatif de la Province de Québec, etc, etc, etc. » du 22 mars 1791, Appendice B, document 3-1.

⁴⁰ Par exemple, lors du récit de son apprentissage de la médecine avec de La Rochambeau, il décrit et critique des expériences auxquelles il assiste (M : 68-69).

⁴¹ Dr. Agronome est en fait un surnom dont Laterrière affuble le curé Marcheteau, curé des Éboulements qui servit d'intermédiaire entre Tremblay et Laterrière lors de l'achat de la seigneurie. À l'origine, le *Dr. Agronome* était un livre de médecine populaire colporté dans les campagnes (Bernard Andrès, « Du haut fourneau au bistouri : itinéraire d'un mémorialiste canadien (1743-1815) », dans Bernard Andrès et Marc André Bernier (dir. publ.), *Portrait des arts, des lettres et de l'éloquence au Québec (1760-1840)*, op. cit., p. 140-152).

marchand ambulant (M : 162-164). L'aventurier est fréquemment franc-maçon ou fait partie d'une confrérie quelconque. Généralement, l'aventurier y participe pour ses propres besoins plutôt que pour l'avancement de la société (par exemple, l'association à la franc-maçonnerie peut agir comme passeport d'un pays à l'autre). Laterrière est franc-maçon et tente d'en tirer profit lors de l'épisode de son emprisonnement (2.4.3). Malheureusement, comme il n'en souffle pas mot dans ses mémoires, il est difficile de savoir s'il y était par principe ou par intérêt. Finalement, l'individu qu'a été Laterrière correspond à l'archétype du chevalier de fortune.

3.5.2 Un récit picaresque?

Qu'en est-il de son récit autobiographique? Les *Mémoires* de Laterrière ressemblent en plusieurs points au roman picaresque qui, lui, recoupe le roman de l'aventurier des Lumières. Les similitudes entre le récit picaresque et celui de Laterrière se trouvent sur le plan de la structure narrative. Tout comme les *Mémoires*, le récit picaresque est épisodique et « [...] consiste en une chute éternellement recommencée, qui oblige le protagoniste pour survivre à repartir, à toujours reprendre sa tâche [...], et à soulever la pierre sans discontinuer [...] »⁴². Cela rappelle évidemment les nombreux échecs qui ont forcé Laterrière à entreprendre des périples, comme lorsqu'il a dû partir pour Boston pour suivre sa formation médicale (3.3.4). La trajectoire du *pícaro* est aussi à la merci du contexte historique dans lequel il se trouve : sa « destinée individuelle se dessine en fonction des données historiques qui l'enserrent.⁴³ » Ce phénomène évoque davantage la véritable vie de l'auteur que nous avons étudiée dans le chapitre 2 : nous y avons remarqué que Laterrière était soumis à la grande Histoire (2.5), alors que dans ses mémoires il tente de prendre le contrôle de sa destinée (3.3.2).

Malgré ces constatations, nous ne pouvons catégoriser les *Mémoires* comme étant un récit picaresque, puisque des aspects majeurs, essentiels à ce type d'histoire, sont absents du récit de Laterrière. Le récit picaresque met d'abord et avant tout en scène un personnage

⁴² Crystel Pinçonat, Thomas Serrier et Régis Tettamanzi, *Échos picaresques dans le roman du XX^e siècle*, Tournai (Belgique), Éditions Atlande, coll. « Clefs concours – Littérature comparée », 2003, p. 19.

⁴³ *Ibid.*, p. 21.

indubitablement de basse extraction⁴⁴, alors que Laterrière tente de nous prouver son ascendance nobiliaire (3.2). Encore, le *pícaro* est un homme sans scrupules, délinquant, cynique et étant constamment à la recherche d'argent ou de nourriture. Cela contraste effectivement avec l'image que le mémorialiste transmet de lui dans son récit, image qu'il veut toujours honnête et vertueuse (3.3.4).

3.5.3 Le récit de l'aventurier des Lumières

On le voit, le récit de l'aventurier des Lumières se compare avant tout à celui de Laterrière par sa structure épisodique particulière, semblable à celle du récit picaresque : « Certes, plusieurs situations du roman picaresque resurgissent dans les romans d'aventures.⁴⁵ » L'histoire principale est complétée par des histoires intercalées de moindre importance, mais qui prennent une allure picaresque. Nous avons constaté la présence de ce genre d'événements dans les *Mémoires* (3.3.1), alors que Laterrière raconte qu'il a volé des poires avec ses camarades de classe lorsqu'il était jeune (M : 52-53). L'aventurier, tout comme le *pícaro*, est la plupart du temps à la recherche d'expédients pour se sortir d'embarras ou pour surmonter des obstacles. C'est ce que fait Laterrière tout au long de son récit autobiographique : il fait tout en son pouvoir pour rester près de sa chère Catherine ; il emploie tous les moyens possibles afin de sortir de prison ; quand on l'empêche de pratiquer la médecine, il court à l'Université Harvard pour renverser la situation ; il fait de son mieux pour défendre sa fille contre Lehouillier ; il tente en fin de parcours de mettre la main sur son héritage familial ; etc.

Sous un autre angle, le récit de Laterrière se compare à celui de l'aventurier sur le plan des éléments narratifs. D'abord, dans l'un comme dans l'autre cas, l'authenticité du récit est capitale. L'aventurier commence son récit par un exorde afin de convaincre le lectorat de l'authenticité (voire de la véracité) de l'histoire qu'il s'apprête à lire. Ce récit est la plupart du temps (auto) biographique. Bien que les propos relèvent généralement de la fiction, l'auteur

⁴⁴ « [...] son premier soin est de dévoiler sa naissance ignoble [...] » : Maurice Molho, « Picaresque (Roman) », *Encyclopædia Universalis, Corpus 19 – Physique Psychophysique*, Paris, Éditions Encyclopædia Universalis, 2008, p. 60.

⁴⁵ Alexandre Stroevev, *op. cit.*, p. 123.

indique parfois dans cette présentation qu'il s'agit là d'un authentique manuscrit retrouvé plusieurs années plus tard ou nous certifie simplement que cela consiste en un réel témoignage. Laterrière ne fait pas une telle mise en scène, mais sa présentation suggère de l'honnêteté et de la modestie de sa part. Comme il prétend destiner ses mémoires à ses propres enfants, quel intérêt aurait-il à en changer les faits? Son humilité quant à sa qualité d'écriture le rend sympathique tout en lui conférant de la crédibilité : « [...] je n'aurois jamais voulu en occuper le public, faute de talents suffisants et n'étant point écrivain ni historien [...] » (M : 41). La transcription de l'acte de naissance rappelle l'exorde des aventuriers qui parlent d'un manuscrit retrouvé; ces occurrences connotent l'argument d'autorité que constitue l'archive. Cela crée un effet d'authentification efficace, en plus d'un effet d'authenticité que provoque l'humilité de l'auteur.

Dans les récits des chevaliers de fortune, l'objet-livre joue souvent un rôle initiateur. Le récit contient alors une séquence narrative de l'ordre de la période d'apprentissage, qui entretient un lien étroit avec le livre : « Au début du récit, le livre est traditionnellement lié au motif de l'apprentissage. Il introduit dans le monde, sert de guide, de manuel, de grimoire, de lettre de recommandation.⁴⁶ » Justement, dans les chapitres liminaires des mémoires, Laterrière insère une séquence que l'on a dite d'apprentissage (3.3.1). Toutefois, ce n'est pas un livre qui propulse le jeune Laterrière dans le monde. C'est plutôt la découverte de sa vocation médicale qui le guide et qui est la ligne directrice de tout le récit.

Les aventuriers des Lumières exhibent habituellement dans leur roman des connaissances générales ou littéraires qui font d'eux des personnages publics appréciés. C'est d'ailleurs ce qu'ils cherchent :

Un chevalier de fortune veut diriger les hommes, tout en cherchant la protection des puissants de ce monde. Individualiste, il attire des admirateurs. Sa forte personnalité, ses connaissances encyclopédiques ne lui servent qu'à répondre aux exigences de la foule, à l'image idéale qu'elle se fait de son chef.⁴⁷

⁴⁶ *Ibid.*, p. 93.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 133.

Laterrière ne tend peut-être pas à diriger la collectivité à laquelle il appartient, mais il y cherche certainement la reconnaissance. Dans son récit, il montre à quel point la pratique de la médecine l'élève toujours de plus en plus haut dans l'estime publique : il revient de Boston comme un héros (voir 3.3.4). Ses connaissances médicales sont à la base de sa réussite professionnelle, mais surtout de son ascension dans la société. Les aventures et les exploits médicaux créent une trajectoire ascendante qui le mène à un point culminant : la reconnaissance intellectuelle que représentent son élection à la RSA et sa nomination comme juge de paix, mais aussi l'honneur que lui procure l'achat du titre de seigneur.

Finalement, Laterrière correspond à l'archétype de l'aventurier des Lumières. Autant son véritable parcours que la structure et les éléments narratifs de son récit se rapprochent de celui du chevalier de fortune. De plus, le fait que le mémorialiste ait construit dans ses mémoires une trajectoire ascendante et qu'il s'y héroïse le caractérise vraiment comme aventurier des Lumières. Tout comme l'a fait Giacomo Casanova avec sa propre autobiographie, l'aventurier embellit son histoire et dissimule des aspects controversés de son existence.

3.6 Originalité de Laterrière

Un détail qui passe d'abord inaperçu éveille maintenant notre curiosité : Laterrière a passé la majeure partie de sa vie au Canada, contrairement au chevalier de fortune typique qui gravite en Europe. La société européenne à l'aube de la Révolution française était propice à l'existence de ce genre d'individu : la philosophie des Lumières envahit l'Europe et en transforme la société. « Les aventuriers du XVIII^e siècle reflètent les espérances et les désirs secrets, les phobies et les fantasmes de la société.⁴⁸ » Mais qu'en était-il au Québec? En quoi la société québécoise au lendemain de la Conquête est-elle favorable au chevalier de fortune et en quoi celui-ci peut-il être symptomatique de cette époque?

Avant tout, l'ascension sociale qu'effectue Laterrière lui est possible à cause des bouleversements qui ont lieu dans la société québécoise de la seconde moitié du XVIII^e siècle. Laterrière émigre au Québec après la Conquête, alors que la société est en pleine

⁴⁸ *Ibid.*, p. 3

mutation : changement d'allégeance, nouvelle législation, nouveau type de gouvernement, etc.⁴⁹ Il arrive au Canada alors que la colonie vient tout juste de sortir de la guerre de Sept Ans qui a mis fin au régime français. S'ensuit une succession de chocs et de mésententes qui feront de la décennie de 1760 une période en perpétuel mouvement. Lionel Groulx a écrit au début du XXe siècle : « La nouvelle conquête ne veut pas seulement dire le doublement des possessions anglaises en Amérique; elle signifie l'inclusion soudaine d'un peuple français et catholique, de formation monarchique et latine, dans le mécanisme gouvernemental d'un peuple protestant, de formation parlementaire et saxonne.⁵⁰ » Ainsi, pour Groulx, le changement de régime créera des ondes de choc dans la société canadienne⁵¹. C'est donc l'instabilité qui résulte de la Conquête qui a contribué à la formation d'un contexte favorable à l'ascension de Laterrière. De la sorte, il a pu passer d'un champ social à l'autre jusqu'à atteindre une certaine apogée.

En ce qui concerne l'héroïsation du narrateur dans les *Mémoires*, il semble que ce soit une pratique répandue à l'époque et même avant, au temps de la Nouvelle-France. Par exemple, à la fin du XVII^e siècle, apparaît le récit de Madeleine de Verchères où l'héroïne aurait sauvé son village d'une attaque iroquoise, en 1692, en faisant croire qu'il y avait plusieurs soldats pour le défendre. Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, deux autres *protoscripteurs* se sont eux-mêmes mis en scène comme de véritables héros dans leur écrit : Pierre Du Calvet et Saint-Luc de La Corne. D'un texte à l'autre, certains procédés qui contribuent à l'héroïsation se répètent.

Saint-Luc de La Corne a publié en 1778 le récit du naufrage de l'Auguste⁵², navire qui a échoué sur les rives de la Nouvelle-Écosse. Seulement sept passagers s'en sortent vivants,

⁴⁹ Voir Introduction.

⁵⁰ Lionel Groulx, *op. cit.*, p. 57.

⁵¹ Pour d'autres historiens, tel que Marcel Trudel, les nouveaux sujets britanniques s'adaptent plus facilement qu'on le croit. Voir : Marcel Trudel, « La Conquête de 1760 a eu aussi ses avantages », *Mythes et réalités dans l'histoire du Québec*, Montréal, Éditions Hurtubise HMH, coll. « Cahiers du Québec. Histoire », 2001, p. 209-234.

⁵² Luc Saint-Luc de La Corne, *Journal de voyage de M. Saint-Luc de La Corne, écuyer, sur le navire de l'Auguste en l'an 1761*, Montréal, Fleury Mesplet, 1778, 38 pages.

dont de La Corne qui relate ses exploits et les obstacles qu'il a surmontés. Pierre Lespérance⁵³ montre bien comment de La Corne y fait son propre panégyrique et se met en scène tel un véritable héros d'aventures. Il brave ainsi les tempêtes, la faim, le froid, etc. Bien que Laterrière ne paraisse pas si courageux, il accomplit lui aussi des exploits d'ordre médical qui contribuent à l'ériger en héros. Un autre de ses contemporains, Pierre Du Calvet, s'est aussi représenté comme un héros dans son pamphlet *Appel à la justice de l'État*⁵⁴. Du Calvet a utilisé sa plume afin de dénoncer le despotisme de Haldimand qui l'avait emprisonné, lui et Laterrière entre autres, pour sympathie avec les Fils de la Liberté (2.4.2). Annie Saint-Germain montre dans son mémoire⁵⁵ qu'en se présentant comme victime du cruel Haldimand et en le dénonçant, Du Calvet s'élève au niveau du héros révolutionnaire.

La tentative de Laterrière de se constituer en héros ressemble à celle de ses deux prédécesseurs. Il accomplit plusieurs exploits d'ordre médical, mais se montre aussi en pauvre victime d'Haldimand, tout comme le fait Du Calvet. Toutefois, ses exploits ne sont nullement d'ordre physique comme de La Corne et, contrairement à Du Calvet, il dénonce le général Haldimand seulement bien des années plus tard, dans ses mémoires. Laterrière n'est pas un héros révolutionnaire, ni même d'aventures ; il pourrait néanmoins s'agir d'un héros intellectuel, puisque c'est généralement grâce à ses connaissances et à sa pratique médicale que Laterrière s'élève au-dessus de la masse et atteint la stature du héros.

L'héroïsation nous apparaît comme une stratégie discursive employée par les Canadiens français dans la « littérature » de l'époque en vue de promouvoir leur identité : « Dans l'ensemble, l'ancienne Nouvelle-France demeurait très attachée à ses racines et à ses caractères distinctifs sur le continent.⁵⁶ » Par ce procédé ils expriment leur caractère distinct

⁵³ Pierre Lespérance, « Saint-Luc de la Corne et le naufrage de l'Auguste : la constitution d'un héros », Mémoire de maîtrise, Département d'Études littéraires, Université du Québec à Montréal, 1994, 154 feuillets.

⁵⁴ Pierre Du Calvet, *Appel à la justice de l'État [...]*, Londres, [s.l.], 1784, XIV-320-VIII p.

⁵⁵ Annie Saint-Germain, « L'héroïsation dans le discours épistolaire et l'autobiographie : le cas de Pierre Du Calvet (1735-1786) », Mémoire de maîtrise, Département d'Études littéraires, Université du Québec à Montréal, 2000, 302 feuillets.

⁵⁶ Gérard Bouchard, *op. cit.*, p. 95.

face à l'Anglais, auquel ils sont désormais assujettis. Par conséquent, nous pouvons supposer que l'héroïsation observée dans les mémoires de Laterrière est constitutive de l'imaginaire collectif naissant des Canadiens. Laterrière serait alors, au même titre que de La Corne et Du Calvet, un relais emblématique du corpus discursif de la seconde moitié du XVIII^e siècle canadien.

Au delà de l'héroïsation, demandons-nous si d'autres protoscripteurs du temps peuvent s'apparenter à l'aventurier des Lumières. Du Calvet s'approche beaucoup des caractéristiques de l'aventurier dont il a été question précédemment. Il est, à l'instar de Laterrière, passé de commerçant à juge de paix et à seigneur. Il en est arrivé à l'écriture afin de se rendre justice. Néanmoins, son parcours ne s'apparente pas à celui du chevalier de fortune. Un autre personnage, Pierre Huet de La Valinière, prend la plume comme arme afin de susciter des actions politiques contre le gouvernement britannique. Ce dernier fut également accusé de sympathie avec les ennemis durant les invasions américaines et est déporté en Europe. En 1781, il dépose à Versailles un mémoire⁵⁷ dans lequel il tente de convaincre la couronne française de reconquérir le Canada. Huet de La Valinière et Du Calvet, bien qu'ils aient pris la plume afin de défendre leur point de vue, tels de vrais aventuriers des lettres, ne correspondent pas autant aux caractéristiques des aventuriers des Lumières que Laterrière. Aucun doute ne plane sur leur origine, ils ne s'inventent aucun titre ou profession, ils ne voyagent pas autant que l'a fait Laterrière (que ce soit sur le globe ou dans les différents champs sociaux), etc. Nous pouvons donc en conclure que Laterrière, tout en étant représentatif de l'époque dans laquelle il a évolué, en raison de son ascension sociale et par l'héroïsation perçue dans ses mémoires, est tout à fait original. C'est un aventurier des Lumières qui a su gravir l'échelle sociale du Canada. Il a trouvé ici les deux éléments essentiels à l'existence du chevalier de fortune : « L'aventurier a besoin des limites pour pouvoir les franchir, d'une hiérarchie pour l'escalader.⁵⁸ »

⁵⁷ Pierre Huet de La Valinière, « Abrégé des mémoires sur le Canada (1781) », dans Bernard André (dir. publ.), *La Conquête des lettres au Québec (1759-1799)*, op. cit., p. 345-369.

⁵⁸ Alexandre Stroevev, *ibid.*, p. 26

CONCLUSION

[...] l'émergence du littéraire dans le Nouveau Monde apparaît comme indissociable d'une poétique de la remémoration où l'écriture s'empare de formes souvent issues d'une très longue tradition oratoire pour mieux faire entendre une parole neuve et jusque-là inouïe.¹

Les *Mémoires* de Pierre de Sales Laterrière et les sources archivistiques le concernant nous racontent deux histoires : c'est, d'une part, le récit confortant d'une brillante réussite et, de l'autre, l'histoire incertaine d'un homme ballotté dans l'époque orageuse du premier Québec, puis du Bas-Canada. Laterrière y a traversé la seconde moitié du siècle des Lumières et a entamé le suivant, ce qui fait de lui un témoin de la naissance des lettres québécoises. Il a voulu, comme quelques-uns de ses contemporains, y apporter sa contribution; il désirait être lu, il aurait aimé faire entendre sa voix. Bien que son œuvre soit restée inédite de son vivant, Laterrière a tenté de s'inscrire dans le monde, dans le temps, de s'immortaliser par le biais de l'écriture. Le vieux médecin a pris la plume et a tissé son histoire. Il a étalé ses souvenirs et les a cousus les uns aux autres. Dans ses mémoires, il a revendiqué un nom et une lignée, il a communiqué son parcours et a témoigné de son époque. Il en a changé des détails, en a oublié d'autres et a modifié quelques grandes lignes; il a réinventé son parcours. Bernard Andrès a écrit : « [Laterrière] s'est lui-même inventé dans ses *Mémoires* [...] »². Voilà l'objectif principal : nous voulions montrer que Laterrière avait déformé la réalité dans son récit en orientant le sens. Nous pensons y être parvenue.

¹ Marc André Bernier (dir. publ.), « Avant-propos », *Archive et poétique de l'invention*, Québec, Éditions Nota bene, 2003, p. 7.

² Bernard Andrès, « L'imaginaire de l'archive » dans Marc André Bernier (dir. publ.), *ibid.*, p. 209.

L'analyse des *Mémoires* nous a révélé un récit autobiographique qui se distingue du parcours réel de Laterrière. Nous avons découvert, avec l'étude des archives, un individu dont on ne peut prouver les véritables origines et dont la vie est jalonnée de mésaventures. Cet homme, qui a été tout au long de son existence à la merci de l'Histoire, a fait de ses mémoires un récit cohérent mettant en scène un narrateur qui maîtrise sa destinée. Alors que sa trajectoire s'avérait plutôt sinueuse, voire chaotique, le mémorialiste trace une ligne directrice qui traverse son récit. Outre l'unité du sujet, c'est tout le contenu de sa profession médicale qui tire les ficelles de ses mémoires. Cela instaure une forme de cohérence dans le discours de Laterrière, mais aussi l'oriente dans un sens particulier.

Le narrateur exerce ainsi un libre arbitre qui n'est limité que par les ennemis qu'il croise. Lors de ces rencontres, Laterrière se présente comme une victime : il subit chaque fois un échec dont il se relève vaillamment. C'est que tous ces malheurs le contraignent à voyager et à intégrer des communautés où il parvient à se valoriser par des exploits médicaux. Ces hauts faits lui valent l'estime du public étranger, mais surtout celle toujours plus profonde de son propre entourage. Ses retours sont effectivement marqués par l'admiration de ses pairs; il en vient même à s'attribuer des qualificatifs messianiques (3.4.3). Cette reconnaissance publique guide Laterrière vers de nouveaux échelons : il gravit l'échelle sociale. Il n'est plus un simple médecin; il devient un homme honorable qui mérite une place dans les milieux intellectuels, qui mérite d'accéder au rang des seigneurs. Le récit que nous fait Laterrière met ainsi en scène un héros qui suit une trajectoire ascendante. Cette direction est d'autant plus assurée que Laterrière occulte quelques éléments qui en altéreraient le trajet. Ses mémoires sont donc minutieusement orientés.

À la lumière de ces observations, nous avons tenté un rapprochement entre les *Mémoires* et le récit picaresque, mais un autre type de récit narratif y correspond davantage : celui de l'aventurier des Lumières. C'est à la fois par le contenu des mémoires, par son orientation et par le parcours avéré du protoscripteur que s'établit le rapprochement. Le récit suit une structure narrative épisodique semblable à celle de l'aventurier et on ressent le besoin du narrateur d'authentifier, de justifier son propos. L'auteur a aussi l'audace d'embellir son histoire. Laterrière correspond à ces marginaux cosmopolites toujours enclins à se donner le

beau rôle. Tout comme eux, Laterrière vit sa vie comme un roman, mais, surtout, il prend la plume pour le raconter. C'est ce caractère aventureux et cette propension à l'écriture qui font l'intérêt de ces *Mémoires*. Laterrière est, sous cet aspect, unique en son genre. Aucun autre protoscripteur n'est auréolé d'autant de mystère, aucun ne paraît avoir gravité dans autant de milieux sociaux, ni n'a su s'y intégrer comme l'a fait notre mémorialiste.

En nous permettant de mesurer l'originalité relative de cette œuvre, notre étude n'a toutefois pas abordé certains aspects qu'il aurait été intéressant d'explorer davantage. Par exemple, nous avons parlé des différents mobiles qui avaient pu inciter Laterrière à écrire ses mémoires, mais nous avons particulièrement insisté sur son intention de convaincre le lecteur, de lui imposer sa vérité. Comme nous l'avons mentionné, la justification semble être un mobile de l'auteur, ce qui cache une culpabilité latente. À la fin de ses mémoires, le médecin avoue avoir commis plusieurs péchés (M : 274). Quels sont ces péchés dont l'écriture le purge? Est-ce le fait d'avoir notamment caché certains éléments à sa propre famille comme en témoignent les journaux de voyage de son fils Pierre-Jean³? C'est peut-être toute une rhétorique du pardon que nous aurions découverte si nous nous étions concentrée sur ce mobile.

Dans un autre ordre d'idées, nous aurions pu insister davantage sur la propension de Laterrière à se représenter dans les différents espaces publics. À plusieurs reprises dans les mémoires, le narrateur s'intéresse à la pensée des gens et commente l'état de l'opinion publique. Il accorde une attention particulière à l'effet que les événements ou ses propres actions produisent sur la collectivité dans laquelle il évolue. Cette analyse nous aurait peut-être permis d'accentuer certaines caractéristiques de l'aventurier des Lumières que possède l'auteur.

Le côté aventurier de Laterrière est néanmoins un élément qui limite notre analyse. Il est bien sûr captivant d'observer un chevalier de fortune à l'œuvre au Québec du XVIII^e siècle,

³ « [...] il paraît que mon père en conséquence de quelque légèreté avec sa jeune tante avait été déshérité par son oncle de Rustan. C'est avec beaucoup de peine & de recherches que je me suis procuré ces informations. En conséquence de cette nouvelle découverte, j'abandonne pour jamais cette affaire & quoique cela m'est coûté beaucoup de trouble & causé de grandes dépenses, je suis satisfait d'avoir approfondi tout ce qui en dépendait. Il est fâcheux que mon père nous ait trompé sur ces matières [...] », Pierre-Jean de Sales Laterrière, *op. cit.*, p. 58.

mais la comparaison avec ses contemporains se conclut rapidement. Laterrière n'a pas d'équivalents dans les protoscripteurs québécois. Impossible alors d'en saisir les variantes, d'en dresser un modèle qui ne soit pas européen. Cela nous pousse alors à croire que c'est l'héroïsation du narrateur qui constitue le point fort de notre mémoire.

Cet aspect aurait, selon nous, mérité une étude plus approfondie. Comme nous l'avons brièvement montré, Laterrière n'est pas le premier à se représenter en héros : l'avaient fait en leur temps Pierre Du Calvet et Saint-Luc de La Corne⁴. Il s'agit là d'un procédé qui concourt à l'invention de soi. L'auteur construit un narrateur qui devrait lui être identique; au lieu de cela, le protagoniste a une unicité bien à lui. L'auteur a choisi de se réinventer sous les traits d'un héros. Mais s'inventer alors que sa collectivité procède en même temps à « l'invention d'un imaginaire national⁵ », n'est-ce pas significatif? Durant une période de mutations, alors que les Canadiens français cherchent à promouvoir leur identité, ces protoscripteurs se transforment par le biais de l'écriture. Pourquoi se concevoir différemment? Pourquoi se représenter en héros? Nous avons suggéré que l'héroïsation serait constitutive de l'imaginaire collectif, mais l'invention excède-t-elle aussi l'individualité de l'auteur? S'imbrique-t-elle dans un ensemble plus large? Nous ne tenterons pas de répondre à ces questions; nous nous contenterons d'indiquer aux chercheurs qui voudraient s'y essayer que la présente analyse pourrait, à cette fin, servir de point de départ.

⁴ Tel que l'ont montré Annie Saint-Germain, *op. cit.*, et Pierre Lespérance, *op. cit.*

⁵ Marc André Bernier, *Ibid.*, p. 9.

APPENDICE A

INVENTAIRE DES PIÈCES D'ARCHIVES CONSULTÉES

Pour la commodité de la lecture, les références sont classées chronologiquement et par thème. Elles ont pour la plupart été consultées dans le fonds René Beaudoin des Archives du projet ALAQ. Voir également l'appendice C.

1- L'arrivée de Laterrière au Québec

5 septembre 1766 : Arrivée du *London* selon la *Gazette de Québec* du 8 septembre 1766.

10 juin 1769 : Certificat de bonne conduite de Laterrière, donne le 7 septembre 1766 comme date d'arrivée de Laterrière (AFSC¹ : 546-548).

2- Les Forges du Saint-Maurice

30 avril 1777 : Cession d'une somme d'argent dûe, par Pascal Rustan à Jean Laterrière, son « neveu » (ANC, RG68, Registres français des enregistrements, libro G, p. 218).

23 octobre 1778 : « Cession Entre le Sieur alexandre Dumas Et le S Laterrière », achat de la moitié du bail à Alexandre Dumas (ANQ-TR : répertoire de Charles-Louis Maillet, cote : CN401, s64).

¹ Archives des Frères du Sacré Cœur des Archives nationales du Canada, dans le fonds de la Seigneurie des Éboulements (MG 8 F 131).

26 mai 1806 : Procuration de Louis Dulongpré à Laterrière dans la tentative d'achat des Forges (ANQ-M, Notaire Thomas Barron, cote: CN601, s16, n° 1070).

1807 : Tentative d'achat des Forges par Laterrière et autres associés (plusieurs documents : ANQ-Q, Notaire Joseph-Bernard Planté, cote: CN301, s230).

3- L'emprisonnement et l'exil à Terre-Neuve (Haldimand Papers²)

1778 à 1784 : Correspondance entre Haldimand et Conrad Gugh, dossier « Correspondance avec Conrad Gugh au sujet des loyalistes, 1778 à 1784 ».

1778, janvier 1779 et 25 février 1779 : Lettres de Laterrière à Haldimand (fo. 129-130, p. 163 / fo. 181, p. 236/ fo. 141-142, p. 178-179).

23 février 1779 : Lettre de Laterrière à Gugh de Yamachiche (fo. 131-132, p. 164-165).

24 février 1779 : Dépositions de John Oakes (fo. 135-136, p. 168-171), Michel Delezenne (fo. 137-138, p. 172-174) et François Lacharité (fo. 133-134, p. 166-167) devant Georges de Tonnancour.

25 février 1779 : Rapport de Tonnancour à Haldimand au sujet de la capture de deux hommes et de l'arrestation de Laterrière (p. 175).

5 mars 1779 : Rapport de la procédure d'enquête (p. 184-201).

² Sauf indication contraire, les pièces de cette section sont tirées du British Museum, Londres, *Additional Manuscripts* (334-H5, série 21845). Ce volume contient 559 folios (originaux). Copies sur microfilms aux Archives nationales du Canada (ANC) : microfilms des originaux (A-766) et des transcriptions (H-1738). Les *Additional Manuscripts*, série 21845, correspondent dans les ANC aux Haldimand Papers, MG-21, volume B.185-1. La section MG 21 est recensée dans *L'Inventaire général des ANC du Canada, manuscrits*, volume 3, MG 17-MG 21.

5 mars 1779 : Dépôts de Laterrière (fo. 197-198, p. 247-248), Pierre Bergeront (fo. 143-144, p. 180-181), Nicolas Saint-Martin (fo. 145, p. 182), Jonh Oakes (fo. 147-148, p. 184-186), Michel Delezenne (fo. 148-149, p. 186-189), Louis Guillon (fo. 151, p. 192-194), David Bergeront (fo. 151, p. 194-195), Ignace-François Delezenne (fo. 152, p. 195-196), Marie-Catherine Janson (fo. 152, p. 196-197) devant la Cour d'enquête formée par Conrad Guky, François Baby et Joseph Godefroy de Tonnancour, commissaires de la paix.

7 mars 1779 : Lettre de George de Tonnancour à Haldimand (fo. 159-160, p. 208).

7 mars 1779 : Lettre de Michel Delezenne à son père, Ignace-François Delezenne (fo. 205, p. 256).

29 mars 1779 : Inventaire des biens de Jean Pierre Laterrière, suite à l'arrestation (ANQ-TR, greffe Charles-Louis Maillet, cote: CN401, s64).

Avril 1779 : Quatre lettres de Laterrière à Haldimand (fo. 165-172, p. 216-223).

8 avril 1779 : Lettre de Michel Delezenne à Haldimand (fo. 161-162, p. 209-212).

16 avril 1779 : Lettre de Laterrière à Cugnet père (fo. 163-164, p. 213-215).

3 juin 1779 : Procuration de Laterrière à Jean-Batiste Le Brun (fo. 173-176, p. 224-230).

3 juin 1779 : Pétition de Laterrière à Haldimand demandant sa mise en liberté (p. 231-232).

24 juin 1779 : Lettre d'Ignace-François Delezenne à Haldimand (fo. 301-302, p. 356).

13 juillet 1779 : Lettre de Marie-Catherine Delezenne à Haldimand (fo. 177-178, p. 233-234).

21 août 1779 : Lettre de Laterrière à Haldimand (fo. 179, p. 235).

22 janvier 1780 : Déposition de Louis Guillon à Miles Prentice (fo. 183, p. 237-238).

22 août 1780 : Lettre de Théophile Cramahé à Haldimand (fo. 185, p. 239).

1780 : Billet de Laterrière à Théophile Cramahé (fo. 200-201, p. 251).

20 décembre 1781 et 5 août 1782 : Lettres de Laterrière à Mathews (secrétaire d'État) (fo. 187-188, p. 240-241 / fo. 193-194, p. 245).

3 juillet 1782 et 8 septembre 1782 : Lettres de Laterrière à Haldimand (fo. 189-190, p. 242-243 / fo. 195-196, p. 246).

3 août 1782 : Lettre de Mathews à Laterrière (fo. 191-192, p. 244).

Non datée : Lettre à Louis Guillon, probablement de Laterrière (fo. 203-204, p. 253-255).

19 mai 1783 : Passeport et certificat de bonne conduite décernés à M. Laterrière, signés à Saint John par Robert Pringle (ANC, add. Mss 21879, f.113R).

20 juin 1783 : Lettre de Laterrière à un destinataire non nommé (probablement à Haldimand) concernant son retour de Terre-Neuve (ANC, add. Mss 21879, f.126R).

4- Les études de médecine à Cambridge

14 juillet 1789 : Recommandation à l'obtention du diplôme signée par J. Warren, B. Waterhouse, A. Dexter (ASQ (maintenant aux archives du Musée de l'Amérique française), étagère 10, gauche, tablette 23).

15 juillet 1789 : Diplôme de bachelier de l'Université Harvard (Centre des archives du Québec à Québec, « Collection Centre d'archives de Québec », cote : P1000, s3, D2213).

19 août 1789 : Certificat d'examen par les Commissaires à Lord Dorchester, en faveur de Pierre de Sales Laterrière. Au verso de ce document : 28 septembre 1789 : Licence signée par Lord Dorchester, en faveur de Pierre de Sales Laterrière, pour la pratique de la médecine dans la province de Québec. (ASQ, étagère 10, gauche, tablette 23).

28 septembre 1789 : Licence signée par Lord Dorchester, en faveur de Pierre de Sales Laterrière, pour la pratique de la médecine dans la province de Québec, encadré. Au verso de ce document : 19 août 1789 : Certificat d'examen par les Commissaires à Lord Dorchester, en faveur de Pierre de Sales Laterrière (ASQ, étagère 10, gauche, tablette 23).

Liste des livres empruntés par Laterrière lors de son séjour à Cambridge (*Special collection relating to Harvard University, supplementing the archives, 1786-89*, Harvard College Library).

5- Les annonces publiées dans les journaux

17 octobre 1776 : *Gazette de Québec*, concernant une lettre datée des Forges du Saint-Maurice le 10 octobre 1776.

27-30 juillet 1778 : *Gazette de Québec*, Laterrière et Christophe Pélissier ont réglé leurs dettes.

10 janvier 1788 : *Gazette de Montréal*, fable attribuée à Laterrière selon Jeanne d'Arc Lortie³. Attaque contre Valentin Jautard.

16 juillet 1789 : *Courier de Boston*, obtention du diplôme d'études de médecine de Pierre de Sales Laterrière.

23-30 mars 1797 : *Gazette de Québec*, à propos de l'achat d'une maison à Québec.

30 juin et 7 juillet 1808 : *Gazette de Québec*, concerne son élection à la Royal Society of Arts.

30 avril 1812 : *Gazette de Québec*, annonce l'association des deux fils de Laterrière, Pierre-Jean et Marc-Pascal.

14 janvier 1813 : *Gazette de Québec*, Pierre de Sales Laterrière nommé juge de paix.

6- Les correspondances et autres écrits

1789 : Copie de la dissertation sur la fièvre puerpérale⁴ (Countway Medicine Rare Books, CC 1789.9).

22 mars 1791 : Lettre de Laterrière « À l'honorable Président et membres du Conseil législatif de la Province de Québec, etc, etc, etc. » (Countway Medicine Rare Books : 1.Msp.1791.4).

³ Lortie, Jeanne d'Arc, *Les textes poétiques du Canada français 1606-1867*, Montréal, Éditions Fides, 1987, vol.1, p. 319-320.

⁴ Laterrière, Pierre de Sales, *A dissertation on the puerperal fever [...]*, Boston, imprimé par Samuel Hall, 1789, 18 pages.

16 juin 1791 et 8 mai 1792 : Lettres de Laterrière à l'évêque de Québec (AAQ : 33 CR et 81CD/Ursulines).

19 octobre 1792 : Lettre à l'évêque signée par des soeurs ursulines (Université de Montréal, Collection Baby, u/11232).

25 août 1793 : Lettre de Laterrière au Révérend Willard datant de Trois-Rivières (Harvard College Library, UA15, 120).

9 mars, 4 mai, 7 juillet 1807 et 7 mai 1814 : Lettres de Berthelot à Laterrière (AFSC : 665-666 / 667-669 / 694-697 / 946-947).

21 août 1808 : Lettre de Laterrière à M. Taylor de la Royal Society of Arts (archives de la RSA : F1/79).

Communication à la Royal Society of Arts, concernant la culture du chanvre en Amérique (archives de la RSA : D11/5).

29 mars 1813 : Description d'une assemblée concernant l'attitude des rebelles et opinion de Laterrière « pour la marche contre les rebelles de la Malbaye » (AFSC : 930-932).

7- Catherine Delezenne

1775 : Mariage de Catherine et Christophe Pélissier à Bécancour (PRDH⁵).

1775 : Acte de baptême de Marie Catherine Victoire Pélissier, Trois-Rivières (PRDH).

⁵ Programme de recherche en démographie historique de l'Université de Montréal, PRDH, *Programme de recherche en démographie historique*, en ligne <http://www.genealogie.umontreal.ca/>, (05-01-10).

1778 : Condamnation du concubinage de Laterrière et Catherine par l'Église (Archives de l'Archidiocèse de Québec, vol. 1, fo. 181c, transcription du 20 octobre 1988).

30 août 1799 : Certificat de liberté de Catherine, à la suite de la mort de Pélissier, signé par Joseph-Octave Plessis (AAQ, reg. G, f. 21v., transcription du 20 octobre 1988).

4 novembre 1780 : Exhérédation de Catherine (ANQ-TR, notaire Jean-Baptiste Badeaux, cote : CN401, s5).

1799 : Mariage de Laterrière et Catherine à Québec (PDRH).

11 juillet 1807 : Procuration de Laterrière à Catherine durant son voyage en Europe (ANQ-Q, Notaire Michel Berthelot, cote : CN301, s26, n° 917).

8- Dorothée de Sales Laterrière

20 février 1794 : Extrait de baptême de Marie Josephe Elisabeth Dorothée Laterrière (âgée de 16 ans), à Baie-du-Febvre (PRDH).

20 février 1800 : Contrat de mariage entre Lehouillier et Dorothée (ANQ-Q, Notaire Alexandre Dumas, cote : CN301, s92).

24 août 1805 : Transaction entre Lehouillier et Dorothée ayant lieu après la séparation (AFSC : 638-643).

20 juin 1816 : Testament de Dorothée (AFSC : 771-776).

9- Pierre-Jean de Sales Laterrière

11 novembre 1814 : Lettre de Pierre-Jean de Sales Laterrière au colonel Herriot : demande de résignation pour affaires familiales (AFSC : 952-953).

22 juillet 1815 : Lettre de Pierre-Jean de Sales Laterrière à Laterrière (AFSC : 960-965).

24 et 28 juillet, 3 et 5 août 1815 : Lettres de Pierre-Jean de Sales Laterrière à Marc-Pascal de Sales Laterrière (AFSC : 966-969/ 970-973/ 974-977/ 978-981/ 987-990).

1815-1824-1826-1827-1829 : Journaux de voyage de Pierre-Jean de Sales Laterrière⁶.

10- Marc-Pascal de Sales Laterrière

Lettres de divers professeurs attestant les études de Marc-Pascal de Sales Laterrière à l'Université de Pennsylvanie à Philadelphie (AFSC : 922-925).

11- La seigneurie des Éboulements

Livre terrier de la seigneurie des Éboulements (AFSC : document divers n° 2).

31 janvier 1810 : Contrat de vente entre Jean François Tremblay et Pierre de Sales Laterrière (AFSC : 858-862).

⁶ Pierre [Jean] de Sales Laterrière, Bernard Andrès et Pierre Lespérance, dans Bernard Andrès (éd.), *En quête d'origines : Pierre-Jean de Sales Laterrière : nouveaux journaux de voyage (1824, 1826, 1827 & 1829)*, Montréal, Université du Québec à Montréal, Département d'études littéraires, Projet de recherche « Archéologie du littéraire au Québec », « Cahiers de l'ALAQ », n° 4, été 1995, 110 pages.

13 avril 1810 : Requête de Laterrière pour être reçu à la foi et hommages (AFSC : 863-866).

1^{er} mai 1810 : Acte de foi et hommages de Laterrière devant James Henry Craig (AFSC : 858-862).

28 juin 1810 : Quittance générale de la vente de la seigneurie par Tremblay à Laterrière (AFSC : 813-815).

3 juillet 1810 : Contrat de location de la maison de Tremblay (AFSC : 816).

5 septembre 1810 : Lettre du notaire Joseph Planté à Laterrière au sujet de la propriété d'Etienne Tremblay (AFSC : 819-820).

5 septembre 1810 : Lettre du notaire Joseph Planté à Laterrière au sujet de la propriété d'Etienne Tremblay (AFSC : 821-827).

7 février 1811 : « Titre nouvel » à Laterrière (AFSC : 850-853).

1811 : Compte présenté à Laterrière par Jean-Baptiste Larue, arpenteur (AFSC : 840-842).

1^{er} mai 1811 : Demande de Laterrière à James Henry Craig afin d'obtenir tous les droits de la seigneurie (AFSC : 863-866).

1811 : Plusieurs ventes de droits seigneuriaux à Laterrière (plusieurs documents du fonds de la Seigneurie des Éboulements, AFSC).

5 mai 1813 : Contrat de construction d'une maison sur la seigneurie (AFSC : 940-941).

12- Autres

Plusieurs contrats d'achats et de ventes de propriétés (Andrès, Bernard, « Inventaire des propriétés de Pierre de Sales Laterrière (et des Delezenne) de 1783 jusqu'à 1815 », compilé par B. Andrès, d'après René Beaudoin (René Beaudoin, « Laterrière en chronogramme, 1^{re} série » « Communications à l'ALAQ », n° 3, 25 février 1992), dossier « PDSL Propriétés/Chronologie », Archives du projet « Archéologie du littéraire au Québec », Département d'études littéraires, Université du Québec à Montréal.

Quelques papiers attestant que Laterrière a soigné tel ou tel patient, par exemple le sieur Desbarras de Trois-Rivières (ANQ-TR, Fonds Cour provinciale du district inférieur des Trois-Rivières 1794-1830, cote : TL25, boîte 3A01-4501B).

Acte de société : Laterrière s'engage à diriger les moulins de Saint-Pierre-les-Becquets durant 6 ans, contrat avec le curé Louis Demers, 2 février 1786. Il semblerait qu'il n'ait pas accompli dûment ses tâches, puisque Demers le poursuit jusqu'à ce qu'une entente ait été conclue (ANQ-Q, Fonds Cour des plaidoyers communs de Québec, cote : TL15, dossier 3312, 3 janvier 1787; l'entente : ANQ-TR, Notaire Charles Levrard, cote : CN401, s61).

Documents concernant Laterrière appelé devant la justice ou réquisitionnant de l'argent de patients n'ayant pas payé (plusieurs sources : ANQ-TR, Index des dossiers de la cour des plaidoyers communs et de la cour du banc du roi, microfiches 301549; ANQ-Q, Registre de la Cour de tournée, cote : TL24, s11, D3, vol. 4; ANQ-Q, Notaire Alexandre Dumas; concernant la succession des Delezenne ANQ-TR, Fonds Cour des plaidoyers communs du district des Trois-Rivières, cote : TL17, 3A09-7201B).

Testament de Pierre de Sales Laterrière, écrit le 19 juin 1811, corrigé le 12 février 1813 et authentifié le 28 mai 1816 (ANQ-TR, Fonds Cour du banc du roi pour le district des Trois-Rivières, cote : TL20).

APPENDICE B

TRANSCRIPTIONS¹

1- Transcriptions des lettres et dépositions tirées du Fonds Haldimands Papers aux ANC

1-1 Lettre de Laterrière à Haldimand au sujet d'un plan pour envahir le Canada, 1778 (fo. 129-130)

A son Excellence Frederic Haldiman[d]

Mon Général.

J'ai veu et questionné les deux Accadiens qui sont venus des colonies, ils m'ont dit que les Provinciaux sous le Canon de 14, vaisseaux français, avoient païé un débarquement sur la Longue Isle; qu'ils avoient été repoussés avec perte de mille hommes environ que la flote avoit été maltraitée et obligé d'entrer dans Boston. Qu'il étoit vrai, qu'il y avait eu un plan l'hiver dernier pour penetrer dans cette Province, sous le commandement du Marquis de Noailles : n'ayant pu completer les 15000 hommes qu'il demandoit tout avoit echoué.

Que le congrè pensoit fortement a cette partie; mais qu'ils avoient entendu dire qu'il leur avoient entendu dire qu'il leur paroissoit impossible d'i songer avant le printemps prochain.

J'espere que la presente sera agreable à Votre Excellence sou la Protection dequi J'ai l'honneur d'etre avec un proffons respect. Le tres humble et tres obeissant serviteur

Laterriere

¹ Sauf indication contraire, ces transcriptions sont faites par nous-mêmes à partir des copies qui se trouvent aux archives de l'ALAQ.

1-2 Lettre de Laterrière à Conrad Gugy au sujet de Delezene et Oakes, 23 février 1779 (fo. 131-132)

3 Rivieres 23 fev. 1779

Monsieur,

Permetés moi la liberté de vous importuner encore peu, comme la memoire ne vous fourniroit point toutes les circonstances qui ont raport au fils de Delzene et cet Anglois, dont je vous ai parlé, voici exactement ce qui en est.

Cet homme ce presente chez moi me demande de l'ouvrage, ce disant venu de Machiche. Je lui donne a bucher pendant diz a 12 jours : n'en aiant plus besoin je l'envoie aux forges, avec un billet adressé à M. Dumas, le fils du dit Delzene se voiant rapele de chez moi ou il etoit depuis l'automne; ils partent trois heurs apres midi à la connoissance du fermier, les enfans et mes engagés.

Douze jours apres etant au petit lac j'aprens leur de route, tout surpris je me rends chez moi ou ils etoient et malgré le mauvais tems je les mis dehors a neuf du soir.

Je vous serés infiniment obligé d'en instruire M. Le Genera, M. Delzene et mes autres ennemis faisant l'impossible pour me perdre aupres de Son Excellence.

J'ai l'honneur d'etre avec respect

Monsieur

Votre tres humble et tres obeissant La Terriere

1-3 Lettre de Laterrière à Haldimand, reprenant les mêmes éléments que la lettre à Gugy, 25 février 1779 (fo. 141-142)

A Son Excellence Frederic Haldimand

Gouverneur en chef de la Province de Quebec, etc, etc, etc.

Piere Laterrière prend la liberté de suplier Votre Excellence de lui représenter qu'il a été confiné sous garde aux Trois Rivières, pour les raisons de l'accident arrivé au fils presque imbécile du M^f Delzene, et un Anglais qui se present chez le dit supliant pour demander de l'ouvrage, ce disant venu de Machiche; que l'ayant employé une dizaine ou 12

jours a bucher : n'en avoit en plus besoin, l'avoit envoyé aux forges, que le fils dudit Delezene avoit resté chez le suppliant, depuis l'automne, s'etoit trouvé rapelé tout a coup, par ordre de sa mere, pour des raisons sans doute à elle contües; il etoit parti avec le dit Anglois : et avoient reparu chez le Suppliant douze jours apres, qu'il avoit appris leur de route du Lac St. Paul il s'etoit rendu chez lui toute de suite; ou il les avoient mis dehors à neuf heurs du soir.

Ledit Suppliant se voïant sur le point s'en ctre la victime innocente, par la tourmente que voudroit donner ledit Delzene et ses autres enemis ses conseils à cette affaire, il espere tout de l'équité de Votre Excellence, et a fait en consequence remêtre à M^r. Guky tous les papiers qui sont relatifs à ce cas, et a cellui avec Madame Pelissier.

Les affaires du Suppliant a l'abandon, souffrent beaucoup par cette circonstance, il espere que Notre Excellence voudra en grace espediale, en decider le plutôt possible.

Le susdit Suppliant ne cessera de faire des voeux pour la prospérité et bonne santé continuel de celui dont il a l'honneur d'etre avec un très proffond respect

Le tres humble
et tres obeissant serviteur
La terriere

1-4 Déposition de John Oakes devant la cour d'enquête, 5 mars 1779 (fo. 147-148)

John Oakes, déclare d'etre echapé des prisons de Quebec et avoir pris le côté sud, ou il s'arretta à Becancour chez Monsieur Laterriere, auquel il demanda de l'ouvrage ce dernier l'occupa chès lui environ quatre semaines, apres lequel tems le déposant pris la résolution de s'en retourner à la nouvelle angleterre et engagea Michel Delzenne d'aller avec lui et qu'ils partirent ensemble sans rien dire à Monsieur Laterriere et prirent la route de la nouvelle angleterre.

Demandé, comment est-ce qu'il avoit pû se faire entendre pour engager ledit Delzenne d'aller avec lui? a repondu qu'il parle un peut françois et que Delzenne parle un peut anglois et qu'ils s'etoient assé entendu l'un et l'autre.

Demandé ou il avoit pris les raquettes qu'ils avoient pour leur voyage? a repondu que Delzenne en avoit une paire à lui, que pour les siennes il les avoit prises chès M^r.

Laterriere; a dit en outre qu'en partant ils prirent quatre pains et un jambon. Que la cause de leur retour est de ce que Delzenne avoit eû les raquettes cassées par un arbre. a dit que pendant le cours de leur route qu'ils avoient suivis le sud, et qu'ils se guidoient par un petit compas, qu'ils ont été quinze jours absens.

Demandé s'ils croyoient avoir assé de vivres pour se rendre? a repondu qu'ils comptoient en avoir assé pour les conduire jusqu'aux premiers habitations de la nouvelle angleterre. Mais que s'étant trompé de riviere, ayants suivis celle de Nicolet pour celle de St. François, il vit alors qu'ils ne pourroient se rendre, parce qu'il dit connaitre la riviere St. François pour en avoir vu le plan à la nouvelle angleterre, et a dit que la riviere Nicolet n'étoit pas assé considerable et qu'il voyoit bien qu'il s'étoit trompé, et voyant d'ailleurs les mauvaises neiges ils avoient pris la resolution de s'en revenir.

Demandé s'il avoit un plan? a dit que non qu'il ne connaissait la riviere St. François par le plan qu'il avoit vu à la nouvelle angleterre.

a lui montré le plan qu'avoit Michel Delzenne, a dit qu'il est vrai qu'il l'a vû une fois pendant la route mais qu'il n'en a point fait de cas ne le croyant point juste.

Demandé s'il croit que M^f. Delzenne pere avoit connaissance du départ de son fils? a dit que non et qu'il croit que personne n'a sçu leur départ.

Demandé ou il avoit pris les gazettes qui ont été trouvés dans la pôche de son habit? a dit qu'il n'en avoit point, ou que si il y en avoit elles avoient été mises dans ses pôches à son insçu. Quant a la boussole qu'il avoit sur lui, a dit qu'il l'avoit lorsqu'il dut fait prisonnier à Crown pointe. Laquelle declaration il a affirmé veritable et a signé aux Trois Rivieres le 5 mars 1779.

(signé) John Oaks

affirmé par devant nous

commissaires soussignés

(signé) C. Guky, J.Baby

G. de Tonnancour

Pour veritable copie tirée par ordre des com. Badeau

**1-5 Déposition de Michel Delezenne devant la cour d'enquête, 5 mars 1779
(fo. 148-149)**

Michel Delzenne, apres serment pretté a déclaré qu'il y avoit lontems que Laterriere parloit à John Oaks pour-aller à Boston, et lui demandoit s'il y avoit beaucoup de Bostonnois; tous les jours Laterriere en parloit au M. John Oaks. Le dernier jour arrivé ou ledit John Oaks devoit partir, Laterriere demanda au Déposant s'il voulait aller à Boston en lui disant tu iras voir ton frer et tu lui diras d'engager les Rebelles a venir trois milles par St. François et dix milles par Carillon; qu'en partant Laterriere lui donna un habit gris et comme il craignait que le Déposant ne fut reconnû et fait prisonnier, il lui dit de ne point avoir d'egard a aucun serment en cas qu'il fut pris et de nier tout; il lui dit aussi, tu parleras a ton frer et tu lui diras d'abtenir une permission pour marier Madme Pelissier avec moi; et lui dit en outre aussi qu'au dit John Oaks, tu diras aux Bostonnois de ne point s'embarasser de provisions, qu'il en avoit assé, et le Déposant a supposé que ces provisions pouvoient etre aux forges; de leu dire d'apporter seulement de la poudre et des balles et de dire au général d'envoyer une flotte françoise par en bas. Quant au plan, a dit que c'est Laterriere qui lui a remis le jour qu'il party et cela en presence dudit John Oaks, Lui avoit dit qu'il devoit revenir avec les rebelles et apporteroit une commission de colonel pour ledit Laterriere qui a donné les raquettes audit John Oaks. Le déposant a dit n'avoir aucune connaissance du compas, ni des gazettes qui ont été trouvées dans les pôches dudit Hohn Oaks. Il dit avoir demandé à John Oaks qui avoit fait les biscuits pour leur voyage? il lui dit en mauvais françois que c'etoit la demme du prêtre. Qu'en outre ledit Laterriere lui dit en partant, que sitôt qu'il leveroit la main il auroit du monde à son service pour prendre les armes contre le Roi. Déclare en outre que depuis leur détention, ledit John Oaks lui a dit qu'il ne vouloit rien dire contre ledit Laterriere quand on devoit le faire bruler.

Le jour que le Déposant fut de retour de son voyage chès Laterriere, ce dernier lui dit, pourquoi a tu été courir si loin? Que tu as mis ton pere et ta mere dans l'inquiétude? Le Deposant dit qu'il ne pû s'empecher de rire a cette réprimande, et aussitôt ledit Laterriere, les fit conduire l'un et l'autre en carriole par un nommé David Bergeront, jusques sur le milieu de la travers, en leur disant de s'en aller parce qu'on pourroit soubçonner que ce fut lui qui les avoit envoyés à Boston.

Le Déposant a dit qu'un de ses freres l'a été trouvé dans le corps de garde et lui a dit qu'il avoit trop parlé et de prendre garde à ce qu'il diroit contre Laterriere. Laquelle deposition il a affirmé veritable et y a persisté. Fait aux trois Rivieres le 5 mars 1779 et a signé. Le Déposant déclare en outre que c'est Laterriere qui leur a donné le pain, et mad^{me} Pelissier la fesse de cochon qu'ils avoient pour leur voyage et que ce fut mad^{me} pelissier qui empacquetta les vivres. Affirmé comme dessus et signé. Michel Delzenne.

[...]

1-6 Déposition de Laterrière devant la cour d'enquête, 5 mars 1779 (fo. 197-198)

Monsieur Laterriere dit que le nommé John oaks a été chès lui sur le soir, qu'il ne se rappelle point dans quel mois. Le fermier l'avertit qu'il y avoit un anglois chès lui, Le sieur Laterriere lui demanda d'ou il venoit, il dit venir de Machiche et qui venoit demander de l'ouvrage et qui lui en a donné, et a resté ches lui pendant dix a douze jours, ensuite n'en ayant plus de besoin il l'adressa a M^r. Dumas, pour lui donner de l'ouvrage aux forges; que le même jour Michel Delzenne partit avec ledit John Oaks, pour s'en revenir entelle ches la mere en ayant été demandé. Qu'environ douze jours apres ledit Sieur Laterriere appris chès pierre a jean, que ledit John Oaks et Delzenne venoit d'etre pris a Nicolet, et qu'ils etoient passés pour aller chès lui, qu'aussitôt il s'y rendit et que les y ayant trouvés il les mit hors de chez lui, en leur disant d'aller aux diables qu'il ne voulait plus entendre parler d'eux. Demandé, s'il les a fait conduire en voiture par quelqu'un, a dit que non, qu'il ne se rapel pas d'avoir donné aucun ordre. Demané, s'il s'étoit apperçu qu'il lui manquoit une parie de raquettes, a dit qu'il ne s'en etoit point aperçu; Demandé, s'il avoit connaissance que lesdits Oaks et Delzenne avoit un plan lequel lui a été présenté, a dit n'avoir eu aucune connaissance de ce plan et qu'il ne le connoit point.

Demandé, s'il connaissait l'écriture dudit plan pour etre celle dudit Delzenne, a dit qu'il ne le croyoit point. Demandé, s'il a connaissance que ledit John Oaks avoit un petit compas. Lequel lui a été montré, a dit ne l'avoir jamais vû.

Demandé s'il s'étoit apperçu qu'on lui eut colé du pain et du lard, a dit qu'étant frequëment hors de ches lui il n'en a eu aucune connaissance.

Ledit Sieur Laterriere a dit qu'il dut un jour ches Madame Delzenne, et qui lui demanda des nouvelles de son fils, elle lui dit qu'il estoit allé a Quebec, mais qu'ensuite elle dit ne seroit-il pas aller retrouver son frer? En paroissant affligé de la question.

(signé) Laterriere

[...]

1-7 Lettre de Michel Delezenne à son père, Ignace-François Delezenne, 7 mars 1779 (fo. 205)

Mon tres cherre père

Le jours que j'ai été prit par monsieur Mousse j'ai faite une grande faûte j'ai malle parler de Monsieur la terriere, pensans bien faire. Je me suis trompé, j'ai eu le malleur de mettre trouvé ha becqancoure dont le francois m'a fait boire dont j'aitois sous, quant je me suis trouvé, devant monsieur tonnancours, on m'a donné la peur dissant dit la verritez, vous n'avez pant de male [...], dite la véritez la peur ma fait dire tous ce que j'ai dit, vous le savez bien appresent je vousdres bien m'en defzandrc. Tachez mon papa de vous trouvez chez monsieur tonnancoure demain mattin parceque ce n'est pas une petit affaire, c'est tout ce que je puis vous ecrire. La cause des affaire c'est à vous de travallier a cette chose.

Michel Dellezenne

Personne ma ditte d'aller avec les Rebelle c'est moi qui avoit envie d'aller voire mon frerre.

1-8 Lettre de Michel Delezenne à Haldimand, 8 avril 1779 (fo. 162)

Monsieur.

Je prend bien la liberté de vous écrire, j'esperre que vous m'escuserés, je vai vous dire en deux mot, toutes les chosses qu'il se sont passés, quand mon perre est venue a québec pour cest affaires ce qu'il gardes monsieur pellissierres, il vouloit avoir la femme, avec lui, haut paravent de partire il me dit, vâtant 15 jours dans le bois, pour faire coire que c'est toit M. Laterriere, qu'il m'avoit envoyéz à boston, moi je ne valu pas des obbeire à mon perre. apres cela il me dit haut bous des 15 jours, tu reviendera je te direz ce qu'il

faut dire, quand il fut arrivé à Québec, il attendit de dire que madame Pellissier voulait se marier avec Laterrière il fut chez monseigneur l'Évêque pour les empêcher de se marier; monseigneur l'Évêque lui dit allez vous en chez monsieur général, il fut chez vous dont je ne sais pas autres choses. cependant quand mon père fut de retour, chez lui, il dit j'ai ordre de monsieur général d'aller à Machiche chez monsieur Dugie. ma mère dit à mon père que ma sœur s'allait marier avec M^r. Laterrière; mon père dit à ma mère que monsieur général le voulait pas cela, il vint la femme qu'il demeurait chez M^r. Laterrière, chez nous, mon père dit à la femme de dire à madame Pellissier quelle santé vien chez son père. je la [...], je la pardonne. la femme dit quelle lui dirai. mon père dit dite lui et dire à Laterrières qu'il dit à ma fille allez vous en avec que moi. La femme soit le bonjour et s'en fut.

A monsieur
monsieur De général
demeurant haut fort
à Québec

1-9 Lettre de Laterrière à Cugnet père, 16 avril 1779 (fo. 163-164)

De ma dure prison
le 16 avril 1779
Monsieur,

Comme la Personne qui a porté de ma part une lettre à Son Excellence m'a assuré qu'elle lui avait dit, qu'il pouvait porter de mes lettres à d'honnêtes gens, la confiance que j'ai en vous et dans vos conseils, m'engage à vous faire part de ma triste situation dans laquelle je suis depuis deux mois. Je l'aurais déjà fait si je n'avois pas craints qu'étant officier du gouvernement, vous ne me refusassiez vos avis, comme un homme accusé de l'avoir manquée et de l'avoir trahi. Sur de mon innocence je prends aujourd'hui la liberté, d'avoir recours à vous, pour m'aider de vos conseils, et me donner les moyens d'engager Son Excellence à me faire juger, comme le seul moyen de lui faire connaître et au public, que je ne suis aucunement coupable. Les accusations faites contre moi sont fausses, je puis vous assurer avec vérité, et démontrer que je n'ai aidé, ni favorisé en rien lesdits Delzenne

et Ox dans leur dessein de passer dans les colonies des Rebelles, que je n'en ai point eu la moindre connaissance. Je demande instamment a etre confronté avec mes accusateurs et prouver pas temoins que je n'ai aucunement trempé dans leur complôt, que je ne suis point coupable du crime de trahison dont je suis fausement accusé. La prison dans laquelle je suis etroitement detenu, m'est d'autant plus dure, quelle altere ma santé etant d'un temperamen tres foible mais encore derange totalement le peu de fortune que j'ai acquis dans cette Province, par un travail de treize ans. Je suis traité comme un criminel. Je suis privé de tout secours, et de tout conseils. il vaudrait beaucoup mieux pour moi que je feus mort. Si j'étois le moins coupable, je ne m'adresserois point à vous, et je ne vous prierai point de me donner vos conseils et me guide, dans la route que je dois prendre pour obtenir de Son Excellence la grace de pouvoir me justifier d'une accusation aussi noire. Je me flate que vous voudres bien m'honorer d'une reponse; les conseils que vous m'aves donnés pour finir mes comptes avec M. Pelissier ont merité toute ma confiance, je me flatc que vous voudres bien avoir pitié de mon etat malheureux. ce sera une nouvelle obligation que je vous aurai, et ma reconnaissance en sera aussi entiere, que l'est la parfaite consideration, avec laquelle je suis

Monsieur,
votre très humble
très obeissant
Laterriere

1-10 Lettre de Laterrière à Haldimand, avril 1779 (fo. 165-166)

A Son Excellence Frederic Haldimand, Capitaine General & Gouverneur en chef de la Province de Quebec, et territoires en dependanc en amerique Vici amiral dicelle, general & commamdt en chef des troupes de Sa majesté dans la dite Province et territoires, etc, etc, etc.

Le Suppliant Pierre La terriere a genous, a l'honneur de recidiver son humble priere, à Son Excellence pour quelle veuille bien avoir la Bonté de l'admettre a justification, ne point l'oublier dans la prison ou il est detenu par ses ordres.

Il a l'honneur d'etre avec un proffond respect de

Votre Excellence

Le tres humble & tres obeissant jenit

La Terriere

1-11 Lettre de Laterrière à Haldimand, avril 1779 (fo. 168)

A Son Excellence Frederic Haldimand Gouverneur en chef de la Provins de Quebec etc, etc, etc.

Piere Laterriere tres malade d'une fievre risque qui le consume, a ne plus pouvoir soutenir la prison; implore humblement Votre Excellence, de l'en faire sortir promptement. Sur de son innocence, il prefere une prompte delivance, la vie et sa santé, à toute esperence de reclamer ses pertes, contre les auteurs de son emprisonnement. il confie a l'Equité de Votre Excellence tout ce qui peut y avoir raport si cela en est le motif d'une si longue detention. Quelle lui permête de se presenter devant elle, ou a tout autre personne que Votre Excellencce ordonnera. Il est prêt a souscrire à tout, et se conformer exactement à l'accomplissement de ses desirs, pour le present et pour le futeur; mais au moins qu'elle daigne ne point le laisser mourrir à petit feu.

Les douleurs aigües que le Suppliant ressent, par la fumée et l'air mauvais de son cachot, affectent tellement son temperament foible et indispos, qu'il decline comme la chandelle; toutes raisons et considerations rapellées à lui, ont toujours le dessous. Les larmes et ses sanglots continuels, ne sont que la resultat de ses Reflexions. Que Votre Excellence juste et clémente aie pitié de sa triste position, qui sous peu de jours le reduira au tombeau infailliblement, il a l'honneur d'etre avec un tres proffond respect

de Votre Excellence

Le tres humble

et tres obeissant serv

La Terriere

1-12 Lettre de Laterrière à Haldimand, avril 1779 (fo. 169-170)

A Son Excellence Frederic Haldiman[d] Gouverneur en chef de la Province de Quebec, etc, etc, etc.

Seroit il possible que votre Excellence, fut courroucée a un tel point, qu'il ne seroit permis a Pere Laterriere d'avoir l'honneur d'obtenir la grace de se justifier.

Si le Suppliant devant les commissaires aux 3 Rivieres ne fit que l'abregé réel du cas; des raisons de medestie a lui connus, ce qu'il ne croiroit devoir particulierer qua Votre Excellence, ou à l'honnable Monsieu Cramahé, l'en empecherent; et lui firent demander de descendre à cette capitale tout de suite. ce qui lui feut refusé.

La confiance qu'il a toujours eue dans l'Equité de Son Excellence lui donnoit à espere que les suitations instrumentelles, de ses ennemis a la cour d'un General haldimand, ne pourroient en aucun tems pervaloir. ils sont aussi justes que ceux qu'avoit le fidele de Sully, aupres d'Henry 4, que Votre Excellence soit aussi equitable qu'henry.

Le Suppliant reflechissant sans cesse qu'il est né cadet, d'un cadet, de la Branche de la maison de Sales, assés connue en France, et en Canada connu sous le nom de Laterriere, et apres 13 ans de services comme enfant de cette province; s'y voir sous emprisonnement oppressif, le reduissem a deux pas de la mort; il a beau rapeller sa raison et toute consideration quelconque a son secours, ensemble au lieu de diminuer les chagrins, ne font que les augmenter. Les hommes se sont ils faits eux-mêmes comme ils auroient voulu! a-t-il dependu d'eux d'entre sensibles ou non? Ce mistere tout phisique qu'il est ne vient il point de la nature? que la matiere inanimée et intelligente en eux ne peut prévoir ni regler. Votre Excellence, est superieurement convaincu de ces Principes. le temperament foible et delicat du Suppliant joint aux peures et chagrins qui l'assiegent sans cesse : font l'addition de son humble priere à Votre Excellence, afin qu'elle veuille bien le prendre en compassion, provoquer la fin de ses maux en l'admetant a justification. entout tems il fut pret si le Gouvernement l'en avoit requis de verser son sang sans goute à goute pour le service du Roi et de la douce constitution Britanique.

Le Suppliant n'entend point faire la Palinodie auprès de Son Excellence, mais donner ses raisons succinctement; donner caution suffisante s'il rest quelque doute afin

d'avoir la faculté de donner Evidence aux impostures de ses ennemis, quelque voie qu'ils aient pris pour suprendre [...] la Relijion de Votre Excellence.

Le Supliant a l'honneur d'etre avec un tres proffond respect

Le tres humble

& tres obeissant serviteur

Laterriere

1-13 Lettre de Laterrière à Haldimand, avril 1779 (fo. 171-172)

A Son Excellence Frederic Haldiman[d] Gouverneur en chef de la Pronvince de Quebec etc, etc, etc.

Piere Laterriere a genoux; suplie humblement Votre Excellence de vouloir lui permêtre de comparoitre devant elle ou devant la cour qui s'ouvre aujourd'hui, a l'effet de prouver son innocence, que des méchans mal intentionnés ont osé attaquer.

Votre Excellence, sensible et juste, ne sauroit s'offencer des importunités continuelles d'un pauvre oprimé, qui a toute sa confiance en l'equité du Brave et Respectable General Haldimand. une heure de prison seroit mille fois trop longue a Votre Excellence pour juger par comparaison des Douleurs Réelles du Supliant. Qu'il lui plaise ne point trouver mauvais ses sollicitations a l'Effet de cette grace, ne dût elle etre meritoire au Supliant, que de se rendre aupres de Votre Excellence, pieds neus et sur ses genoux. Ses prieres et ses chagrins sont à leur plus haut periode. deux mois presque de detention auroit bien du lasscr la rage de ses ennemis. il implore les secours de Votre Excellence, pour y mêtre fin, certainement jamais Bonté vraiment Paternelle d'un chef n'a été mieux apliquée. Dieu, dont Votre Excellence est la vivante image, se manifesta aux plus grands Pecheurs et les guerit; Quelle veuille Provoquer sur ce principe, la justification si desirée d'un vrai souffrant dans les prisons. il ne cessera d'etre avec un proffond respect de Votre Excellence

Le tres humble

et tres obeissant serviteur

La Terriere

1-14 Lettre de Laterrière à Haldimand, 3 juin 1779⁸ (fo. 176)

Le suppliant Pierre Laterriere, à genoux aux pieds de Vôtre Excellence, voit avec une peine mortelle qu'elle le croit coupable, et l'oublie dans sa dure prison où il est detenu depuis quatre mois environ sur des fausses accusations. Pour l'amour de Dieu, que Votre Excellence veuille le prendre en compassion, lui accorder la grace de son elargissement en ville seulement, sous telles raisons de son plaisir quelle trouvera necessaires, cautions ou autrement. Il ne veut plus retourner dans un endroit ou l'on veut sa perte par la voie la plus oblique et méchante dont l'esprit humain est capable : ou au moins lui permètre que la procuration ci-annexé soit remise à M. Le Brun, pourqu'il regle les affaires du suppliant, et qu'il reclame et fasse descendre tous ses effets, dont il a grand besoin. La misere où il est, les tourments qu'il endure sa clemence a lui faire ouvrir ses fenetres. Il lui demande pardon, et ne mesurera point de ses bontés respectueuses sans egard. Que Votre Excellence humaine et juste veuille en avoir pitié; et mete fin à ses sanglots et a ses gemissemens continuels; elle fera un acte de justice, si deliberative, de charité si genereuse que les voeux du suppliant ne cesseront de souhaiter des heureux jours, une felicité si parfaite et une prospérité entiere dans toutes les entreprises de Votre Excellence, de qui il a l'honneur d'être avec un tres proffond respect.

Le tres humble & tres obeissant servit[eur] Laterriere

1-15 Lettre de Laterrière à Haldimand, 21 août 1779 (fo. 179-180)

A Son Excellence Frederic Haldimand Gouverneur en chef de la Province de Quebec etc, etc, etc.

Piere Laterriere Suplie humblement Votre Excellence de vouloir le faire juger ou Elargir, il implore son Equité.

Si d'après, il reste quelque Doute, à Votre Excellence, de la sincerité du Suppliant, il a des amis, qui se sont reellement du gouvernement et qui repondront de sa conduite.

il est dans une tres grande misere qu'elle en ait compassion, et veuille lui accorder cette grace.

⁸ D'après la transcription de Bernard Andrès dans l'édition de 2003, *Les Mémoires [...], op. cit.*, p. 294-295.

Ne cessera de faire des vœux, pour la parfaite Santé continu de celui, de qui il a l'honneur d'être avec un tres proffond Respect

De Votre Excellence

Le tres humble

& tres obeissant Ser.

Laterriere

1-16 Lettre de Laterrière à Cramahé, 21 août 1780 (fo. 200-201)

Monsieur,

un objet extremement consequent a L'Etat entier, m'en hardit a en faire part à votre honneur, ou a Son Excellence seuls; lorsqu'il me sera permis de me presenter; l'amour sincere pour ma patrie, me fait desirer depuis longtems cette Satisfaction, son espoir est surprenant, mais tout-à-fait vraie cependant ne sera que mieux pour le gouvernement.

J'ai l'honneur d'être avec Respect

de votre honneur

le tres humble et

tres obeissant Sr

Laterriere

1-17 Lettre de Laterrière à Mathews, 20 décembre 1781 (fo. 187-188)

Monsieur,

Votre Caractaire bienfaisant me fait espere que vous ne trouverés point mauvais que j'aie pris la liberté de m'adresser à une Personne que l'on dit etre fort obligeante; ma situation et le sujet qui l'occasionnent j'espere voudront me servir d'excuse.

le Bail des Forges etant fini si Son Excellence n'en favorise point de la continuation les interessés Dumas; peut etre sera-t-il pour le compte de sa tres gracieuse Majesté quelles ont été exploitées.

Si une esquisse dans l'art de forges en Europe, et une experience de cinq années comme conducteur des differens travaux dans l'Essay et conversion des mines de l'atelier

S'. Maurice Peutent etre de quelques egards, je vous recois infiniment obligé de me vouloir enseigner le moïen dont je pourrois me servir pour plaire à Son Excellence, en lui offrant mes services.

Je passerois par l'examen que l'on jugera apropos sur les connoissances que doit avoir un maitre de forges; de lidraulouque de la Batisse du Massif et fournaux de fusion, du ourdon des mouleries, cylindre, martines, taule fer blanc acier et chabonerie,

L'envie que j'aurois de convaincre un respectable Général, que je suis bien different de ce que l'on mi a representé, fait que j'offre d'i aller travailler, même comme Prisonier, laissant au tems de me justifier, et Son Excellence de m'accorder sa confience si ma nouvelle conduite qui lui sera representée par des Personnes respectables et impartiales le mérite.

J'espere la grace d'une Réponse de celui de qui J'ai l'honneur d'etre avec Respect
Monsieur,
Votre tres humble
& tres obeissant Serviteur
La Terriere

1-18 Lettre de Laterrière à Haldimand, 3 juillet 1782 (fo. 189-190)

A Son Excellence Frederic Haldimand, Capitaine Generale des Armées de Sa Majesté en amerique, Vice Admiral d'icelles et gouverneur en chef de la Province de Quebec & ses territoires en dependant etc, etc, etc,

Pierre Laterriere al'honneur de suplier humblement Votre Excellence de vouloir porter son humanité ordinaire a se ressouvenir qu'il est detenu par ses ordres dans les prisons de cette ville depuis quatre ans.

Que sa santé est tout a fait atterée par des causes aisées à deviner... M. Printis, sous les soins de qui il est, connoit sa triste situation et son foible temperament, quelle veuille le prendre en compassion, il ose implorer sa clemence vraiment paternelle avec confience à vouloir adoucir le sort trop a plaindre du Supliant, en lui accordant la grace de lui laisser quitter la Province, par les premiers vaisseaux : pour quelque lieux de l'Europe, des Isles ou des Indes, agreable a son plaisir.

la crainte qu'il a de périr sous peu dans cette Prison, ses souffrances et son chagrin étant au plus haut période, le forcent d'importuner Votre Excellence, pour une douceur si nécessaire a sa vie, et grace si marquée du Suppliant.

il ne cessera de remercier, et faire des voeux pour les longs et heureux jours de Votre Excellence de qui il a l'honneur d'être avec un proffond Respect

Le tres humble

et tres obeissant serviteur

Laterriere

1-19 Lettre de Laterrière à Mathews, 5 août 1782 (fo. 193-194)

Monsieur,

Je suis infiniment sensible à vos bontés Polies et tres genereux ma situation avoit besoin d'un Protecteur aussi obligeant que vous, aupres de Son excellence : c'est pourquoi j'espere que vous ne trouverés point mauvais si je vous prie de vouloir bien les continuer, en faisant mes remercimens sinceres à ce respectable Gouverneur pour la bonté humaine qu'il a eu de m'accorder une faveur si marquée de quitter la Province.

Permettez moi Monsieur, cette nouvelle Priere, que la nature de mes affaires a besoin. de vouloir suplier Son Excellence de me permêtre de me retirer chès M : Printies afin qu'avec lui ou chez lui je puisse plus convenablement regler et liquider avec ceux qui ont affaire à moi. Personne n'auseroit acheter des biens fonds sous les verroux d'un Prison gardée strictement. Je suis positivement resolu de ne faire aucun pas ni dire un seule parolle qu'avec l'agrement de Son Excellence, ou de ses officiers par Elle.

J'ai l'honneur d'être avec une esquisse de parfaite reconnoissance et avec un proffond Respect monsieur votre tres humble

Laterriere

1-20 Lettre de Laterrière à Haldimand, 8 septembre 1782 (fo. 195-196)

A Son Excellence Haldimand Capitaine Genreal des armées de Sa Majesté en Amerique Vice admiral d'icelle et gouverneur en chef de la Province de Quebec & frontieres en dependan etc, etc, etc.

Monsieur,

J'espere que Votre Excellence voudra me permettre de lui faire mes remerciments sinceres pour la Bonté vraiment humaine quelle a eu de me tirer d'un lieu ou je souffrois depuis si longtems.

Ma conduite discrete me sera desormais dirigée que pour meriter la confiance quelle a marquée si visiblement en apreeant à mes respectueux et plaintives petitions, auprès d'Elle pour ma liberté hors de la Province.

Je suis determiné a suivre les conseils que M. Prenties m'a donnés en plan de conduite envers le gouvernement, Resolution qu'exécutee strictement me fait espere que s'il m'arrivoit accident de naufrage sur les terres de Votre Excellence Elle voudroit y avoir égard.

Je ne cesserai de souhaiter à Votre Excellence des heureux jours, et d'être avec un tres proffond respect son tres humble & tres oeissant serviteur

Laterriere

Bord du Linx vis a vis L'isle verte

2- Transcriptions d'annonces parues dans les journaux

2-1 Gazette de Québec, 27-30 juillet 1778

Québec, le 13 Juillet, 1778

AVERTISSEMENS.

JE soussigné *Jean Pierre Laterriere* ci-devant Gêreur et administrateur de l'établissement des Forges de St. Maurice près la ville des Trois-Rivieres, aiant entièrement

réglé et fini tous comptes avec Mr. *Pelissier*, ainsi qu'il apert par nôtre quittance finale, en ces termes :

Nous Soussignés Christophe Pelissier et Jean Pierre Laterriere, nous tenons réciproquement quittes de tous comptes concernant la gestion et l'exploitation des forges de St. Maurice, bien entendu que toutes les sommes à rentrer apartiennent à Mr. Pelissier, ainsi que tous les effets qui en proviennent, tant aux Forges, Québec et Montréal et autre part; le dit Sieur Pelissier se charge des Créances portés sur le grand livre et de répondre aux demandes entendues dans le dit livre; fait double à Québec, le 23 Juillet, 1778.

(Signé) Pelissier,

(Signé) Laterriere.

Avertit tous ceux qui peuvent devoir au dit Etablissement, qu'il n'a plus aucunes présentions à l'égard de leur dettes, qui font actuellement la propriété entiere du d[i]t Sieur *Pelissier*, à qui ils en remettront le montant, et tous ceux à qui il peut être dû, de s'adresser à l'avenir au dit Sieur *Pelissier* pour en être païés.

[Dans le même encadré, même propos en anglais]

2-2 Courier de Boston, 16 juillet 1789 (n° 13)

De BOSTON, le 16 Juillet.

Hier, jour de l'anniversaire du College de Harvard, en l'université de Cambridge se fit la distribution des degrés. Après l'assemblée des Inspecteurs, le gouvernement immédiat du College, marcha à l'église, suivi de S. E. Le Gouverneur, du Conseil, du Sénat, et de la chambre des Représentans.

L'exhibition commença à environ midi, une musique vocale et instrumentale en fit l'ouverture. Les Candidats pour le degré de Bachelier ès-Arts, au nombre de 47, prononcèrent en Latin, et en Anglois, plusieurs excellens discours, sur différens sujets—ils soutinrent toujours cette fête solennelle; plusieurs l'honorèrent de leurs larmes, et chacun a partagé l'intérêt qu'ils y prenoient.

L'Assemblée des Inspecteurs avoit été longue, les Candidats étoient nombreux, on fut obligé d'omettre plusieurs morceaux.

On omit aussi une conference en François qui devoit être prononcée, sur le paralelle de la Poësie et de la Peinture, pas MM. Gay et Bartlett, candidats.

L'exhibition du matin a été terminée par un Banquet fort bien servi. A dessert le Rev. Président porta la santé au Gouverneur et à la République.

Il ne faut pas oublier qu'au moment où l'on alloit commencer une thèse, il s'éleva tout-à-coup des galeries une vois ou plutôt des hurlemens qui firent entendre, *Repent! repent! the kingdom of heaven is nigh!* c'est-à-dire, Repentez-vous! repentez-vous! le royaume du ciel est proche! Ce coup vraiment théâtrale causa d'abord de la surprise; mais peu d'émotion.—Cette voix venoit d'un Quaker ou Double Quaker [*Shaking Quaker.*] On vit quelques dames un peu troublées du mot repent; mais elles furent bientôt calmées.

MM. la Terriere et Pearson reçurent le degré de Bachélier en Médecine.

2-3 La Gazette de Québec, 30 juin 1808

Informations que le Dr. LATERRIERE prend la liberté d'offrir au Public.

Le focus des connoissances humaines, se manifestant avec plus de perfection dans toutes les grandes Villes de l'univers, la métropole des trois Royaumes unis de la Grande Bretagne, mérite avec raison un puissant droit à ce glorieux titre. Je manquerois de reconnoissance envers mes amis, si je ne profitois point de la liberté de la voye publique à cet égard, fruits d'un hiver d'études théoriques et pratiques, qu'un si long séjour dans Londres m'y a procurés. J'espère remplir en cela, d'abord, les vues des respectables personnages, qui composent l'Academie d'Adelphie, en publiant mon élection de Membre honoraire de correspondance, dont ce corps d'hommes lettrés m'a honoré.

Copie traduit de l'Anglois Dr. LATERRIERE

Société des Arts &c, &c. 284 Strand.

Société des Arts &c. &c.

Londres Adelphie 24 Dec. 1808.

MONSIEUR

J'ai l'honneur de vous adresser cette lettre, vous informant que le 16^e du courant, vous fûtes élu membre, correspondant de la société, instituée à Londres pour l'encouragement

des Arts, des manufactures et du commerce; et conformément à l'ordre et aux regles établies il m'est ordonné de vous informer, qu'aucun membre de cette société, ne pourra ci-après s'offrir candidat, ou être admis recevoir aucun *premium* ou recompense, que les médailles d'honneur de la société et que les membres correspondans sont requis, le plus souvent possible, de transmettre à la société tous les faits relatifs aux découvertes utiles, ainsi que l'enrichissement d'aucuns des Arts mécaniques liberaux, et commerciaux : sous l'étampe de leur meilleures connoissances.

Votre obéissant Serviteur.

(Signé) CHARLES TAYLOR M.D.

Secrétaire.

A———Laterriere M.D.

Quebec

Comme tous les pays produisent des génies; le Canada sans contredit produit les siens : ceux de cette description qui auront quelque chose à offrir suivant le sens et sous tous les rapports de la lettre de cette academie enverront franc de port au Dr. Laterriere, leurs mémoires, leurs modeles et leurs chef-d'oeuvres, qui les fera passer ponctuellement et avec recommandation au Dr. Taylor Secrétaire pour y être analysés par les académiciens et fait justice à l'auteur.

N.B. Le Dr. Laterriere, s'il en est requis, particularisera par des entretiens ou par écrit, ces hommes de génie les regles, les promotions et les honneurs qui y sont conférées au mérite; et par dessus tout à l'encouragement de la semance du chenevis dans les Provinces du haut et du Bas Canada, partout les sujets de sa Majesté.

Il ajoute pareillement, que familier avec le systeme des découvertes nouvelles, tendant au recouvrement des personnes inanimées ayant tombé dans l'eau, ou par apoplexie et autres causes; il s'est procuré un apparatus, complets l'imitation de la méthode usitée par la société humaine, dont le fameux Dr. Harwin est le President.

Continue à dire, (que sans avoir negligé les connoissances médicales, les maux infinis au quels le respectable sexe est sujet,) surtout les accouchemens et ses consequences l'ont le plus frappé, et dans l'idée qu'il puiseroit dans la doctrine théorique et la pratique des éminens Docteurs et demonstrateurs Wm. Osborn et son collegue Clarke, il a fait ses plus grands efforts pour l'acquérir : hélas! et combien de pauvres victimes, auroient aux

découvertes nouvelles y étoit connu de tous! Dans tous les instans, de nuit et de jour, et avec toute la décence et délicatesse que ces choses necessitent, le Dr. LaTerriere, prouvera au Public qu'il ne veut devoir la confiance dont il sera honoré, qu'aux talens seuls.

2-4 La Gazette de Québec, 30 avril 1812

Le Docteur PIERRE DE SALES LATERRIERE avertit le Public qu'il vient de se joindre en Société avec son frère MARK PASCHAL DE SALES LATERRIERE, et que leur pratique sera continuée, sous le même nom, dans leur même Maison de la Basse-Ville No. 3, Rue Notre Dame. En même tems il fait ses recercimens les plus sinceres à tous ceux qui l'ont favorisé de leur confiance, et se flatte qu'ils voudront bien le continuer.—Québec, 22e Avril, 1812.

2-5 La Gazette de Québec, 14 janvier 1813

BUREAU DU SECRÉTAIRE PROVINCIAL,
Québec, le 14 janiver, 1813.

Il a plû à Son Excellence le Gouverneur en Chef de faire les nominations suivantes :

LOUIS DUNIERE et THOMAS PIERRE JOSEPH TASCHEREAU Juges de la Paix pour les Districts de Montréal et des Trois Rivières.

JOSEPH RICHARDSON, Juge de Paix pour le District de Montréal.

JOHN M^cPERSON, de St. François, Rivière [...], PIERRE DE SALES LATÉRIÈRE, des Éboulemens, et JOSEPH BELANGER, de Murray Bay, Juges de la Paix, pour le District de Québec.

3- Autres documents

3-1 Transcription de la lettre de Laterrière « À l'honorable Président et membres du Conseil législatif de la Province de Québec, etc, etc, etc. », datée du 22 mars 1791⁹ (Countway Medicine Rare Books : 1.Msp.1791.4)

A L'HONORABLE PRESIDENT ET MEMBRES DU CONSEIL LEGISLATIF DE LA PROVINCE DE QUEBEC Etc, etc, etc.

Monsieur & Messieurs,

Pierre de Sales La Terrière, Docteur en medecine, exerçant dans la Ville et District des Toirs Rivières, prend la liberté de soumettre à votre considération un objet très important au bien public.

Il ose vous offrir quelques remarques sur la situation déplorable des campagnes touchant les personnes qui assistent aux accouchements des femmes, dont l'ignorance est cause que l'on plaint journellement la mort prématurée des mères de famille et des enfants nouveaux nés.

Qu'il lui soit permis d'observer que L'ORDONNANCE du 15 mai 1788, qui empêche ceux qui pratiquoit cy devant la medecine, la chirurgie etc., sans une licence expresse dans cette Province, ne s'étend, quant à la profession d accoucheur et d accoucheuse, qu'au Villes de QUEBEC et de MONTREAL, et que la Législature s'est réservée sans doute de porter son attention bienfaisante à l'avenir, aux besoins pressans de la Province en général et particulièrement aux femmes de campagne qui souffrent d'autant plus qu'elles sont plus éloignées de toute assistance et secours de personnes a talens de notre profession.

Votre représentant a eu l'occasion de naitre, depuis plusieurs années, la situation triste et malheureuse des campagnes à cet égard; il ne dit point trop en assurant que des milliers de femmes et d'enfants ont été et sont tous les jours victimes de l'ignorance de ces accoucheurs et accoucheuses, que le mal loin de diminuer augmente beaucoup pour deux raisons : la première par l'aisance qu'ont toutes les femmes a ce mêler d'une branche si délicate; et la 2 me., par la superstition grossière du peuple, qui empêche l'exécution des

⁹ D'après une copie aux archives de l'ALAQ de la transcription du 1^{er} avril 1941 par Pierre-Georges Roy, archiviste de la Province.

projets utiles pour la conservation du genre humain, duquel il s'éloigne ou combat fortement en faveur des anciennes habitudes et préjugés.

La sagesse de la Législature est seule capable de mettre promptement des bornes à ces malheurs, suites évidentes d'un manque d'instruction dans les personnes qui veulent exercer une profession si nécessaire au bien public.

Votre représentant conçoit qu'en soumettant ses idées humblement à l'opinion de L'HONORABLE CONSEIL il ne seroit pas difficile de choisir parmi les femmes de campagne des sujets capables d'instruction, et si la Législature jugoit appropos d'exclure de la profession d'accoucheur tous ceux et celles qui ne seroient point capables de cet état, l'on trouveroit dans chaque district des praticiens licenciés qui sous l'autorité du Gouvernement se chargeroient GRATIS, de donner les instructions nécessaires à ces candidates, par un cathéchisme simple et succinct, adapté à leur capacité dont la pratique pourroit leur être démontrée sur un APPARATUS sec ou sujet convenable.

Que ces personnes ayant mérité un certificat de celui qui les auroit instruites, se présenteroient pour être examinées par devant les commissaires déjà commés et pourroient aspirer alors d'obtenir une licence de SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR.

Votre représentant se croiroit heureux, s'il pouvoit dedier ses services au public, en contribuant par ses instructions à rendre capable les femmes qui pratiquent l'art d'accoucher moins dangereux pour la vie et la santé des sujets de SA Majesté.

Son zele et les pures intentions qui l'animent pour le soulagement de ses semblables ayant conduit sa plume voudront bien lui servir d'excuse pour avoir occupé L'HONORABLE CONSEIL quelques moments.

Read in Legislative Council, 22nd March, 1791.

Ordered to lay on the TABLE.

3-2 Transcription de la lettre des ursulines adressée à l'évêque, datée du 19 octobre 1792¹⁰ (Université de Montréal, collection Baby, u/11232)

Monseigneur,

Le motif qui nous fait prendre la liberté d'interrompre votre grandeur est bien triste pour nous. Notre reverende mere superieure depuis 4 semaines est malade et depuis 15 jours allitee mais nous esperions toujours le retablissement de sa sante fondee sur les neuvaines que nous avons faites. Aujourd'hui nous voyons avec douleurs que le mal empire d'une maniere qui nous fait craindre pour sa vie Si Monseigneur Vous n'accorder a nos supplications le docteur Laterriere qui la deja tire de cette cruelle maladie Aucun autre ne peut connaitre son mal. Nous la regardons comme sans ressource si vous n'accordez a notre demande.

Nous sommes avec le plus profond respect et la plus parfaite soumission

De votre grandeur

Votre tres humbles & obeissantes

filles et servantes

Sr Ste Marie assistante, Sr Ste Olivier, zelatrice

Sr de la nativite depositaire, Sr St Joseph discrete

19 octobre 1792

¹⁰ D'après une copie aux archives de l'ALAQ de la transcription du 11 septembre 1999 effectuée par Julie Roy.

3-3 Transcription de la lettre de Laterrière au Révérend Willard datant de Trois-Rivières le 25 août 1793 (Harvard College Library, UA15, 120)

3 Rivières le 25 août 1793

Most Reverend,

Mr. Ménard, est arrivé ici, hier, aujourd'hui, un jeune Monsieur de Boston, me procure l'occasion de vous témoigner la joie dont je jouis, que ce Monsieur ayant réussi à votre université, devenu ainsi que moi enfant d'Harvard, il ne peut qu'être bien estimé dans notre profession médicale; et pour certain il n'essuiera pas la même disgrâce que ceux qui ont proféré Queens Colledge [ces] area near New York, a Cambridge : car étant de retour en cette province avec des diplomes de Dr. Bachelier en médecine, ils n'ont pas été capables de soutenir leur caractère, ni celui de Cesarea, ce qui a fait faire de mauvaises réflexions aux commissaires médicaux & autres, jusqu'à soubsonner que là, on les leur vendoit, aulieu qu'a Cambridge, il faut être né, libéralement pour les mériter, par des exertions sufisantes, seul et unique prix qui les peut obtenir. Cambridge, d'ailleurs est trop respecté dans nos climats pour encourir pareille mortification.

Je vous remercie, ainsi que Madame Willard, des souhaits agréables que vous me faites, je désirerais sincèrement être plus proche pour vous en témoigner ma reconnaissance. C'est ce que j'espère dans un an ou deux.

Je suis charmé que tous mes amis à Cambridge se portent bien, tout ce que je regrete est de n'en avoir pu connoître un plus grand nombre, deux raisons s'y opposaiens, mes circonstances, des motifs d'ambition qui me faisoit agir, qu'un jour ou autre si j'ai le bonheur de vous revoir, je vous en ferai part.

Dieu merci, et aux principes méthodiques qui m'ont été inculqué chez vous, je reussis assés bien : en octobre dernier j'obtins du lieutenans Gouverneur et juge en chef un sujet qui feut condamné dans nôtre district à mort, mon grade, m'erigea à la chaire de démonstration, je m'en acquité c'est à dire de la dissection phigiologique de toutes les parties publiquemens et à la presance de tous mes confreres du district avec toute leur

approbation, prouve incontestable d'un enrichissement à mes poursuites médicales, & que je soutiens le caractère des Harvard boys.

A ce sujet, ainsi qu'à tout autre, je ne me croirai heureux que de pouvoir la recommander, c'est à dire Cambridge, ainsi que les respectables professeurs, à qui je vous supplie d'assurer en tout tems je serai charmé de leur être utile, et avec un proffond respect.

Dans le catalogue cantabrigia, je le voy envoyé par un [...], serait ce mon respectable patron [...] chez qui jc demeurés, si cela est, (quoi que je doive faire mes remerciemens sinceres à ce [...] qui me l'adresse) faites moi le plaisir de l'assurer de mon plus parfait souvenir, ainsi, que ces respectable nièces, que si je peux lui être utile qui me la marque, jamais joye ne pourroit être plus complete que de lui donner des marques de ma reconnaissance.

Mrs. les professeurs, Warren, Waterhouse & [...] de qui je n'ai recû cette année aucune nouvelle, je vous prie les saluer particulieremens, ainsi que tous les monsieurs & Dames de qui j'ai eu lhonneur d'être connu pendant mon séjour dans la jolie ville de Cambridge.

Mes respects à Madame Willard, toute votre respectable famille, & je vous prie de rester persuadé qu'en toute occasion je suis [...] heureux de me dire avec un très proffond respect.

Tres Reverend Monsieur

Votre très humble & ...

De Sales La Terriere

3-4 Lettre de Laterrière à Charles Taylor, 21 août 1808 (archives de la RSA, F1/79)

Mr. Taylor M.D.

Secrétaire de la délphi, Quebec 21 août 1808

Monsieur

La present vous sera remise par mon fils ainé, que j'envoye a Londres pour finir ses études en Medecine.

Je quité Londres et prts mouth le 16 avril dans deux mois j'arrivé a quebec parfaitement penetré de veneration pour la [...] des respectables personnages que j'avois connu en Angleterre, particulièrement pour ceux de ladelphi, qui méritens ma reconnoissance : les differentes recherches louable, de ce corps d'hommes lettrés, ont tant animé mon ambition, que ma premiere visite dut a son Excellence notre respectable Gouverneur, à qui je montre l'honneur que l'accademie m'avoit conferé, ainsi que le manuscrit pour être inserré dans le courier de quebcc : je m'étendis tant que je puy sur l'intention de la Société, et sur la culture du chanvre; ce grand et digne chef en parut fort charmé et me souhaite tout le succès possible; j'ai joins en consequence 3 exemplaires de ce courier, pour meriter sa sanction, et l'informer que lespoir de ces recommandations m'étoit toujours present; que partout ou je pourrois lui procurer des chefs dignes/ a des decouvertes sera pour moi d'une plus grande joye.

Je toucha un peu sur la culture du chanvre dans cette Province; par les retour qui serons mis devans le ministere et a l'accademie, je cains que les progrès ne paroissens poins avoir repondu aux esperances des projets connus. Je ne veux parler de personne, et je supose que chaque individu recommandé a raison, et fait de son mieux (quoi que sans succès) et que je n'aurois poins [...] tord dans ma façon de penser. Je vous remis cet hiver a Londres un memoire qui particularise les seuls sages moyens qui peuvent amener la reussite, a avoir autant de chanvre que l'on voudra, je m'y refere dans toute la force du terme et je ni ajouterai que trois choses qui m'ons échapé 1^{er} que le chanvre d'une année ne peut etre rouï et filassé dans ce païs, qu'apres les semences généralles des printems den juillet : la saison étans trop courte l'automne et l'hiver trop rude? 2^e, que les commissaires

acheterons des habitans, le chanvre la filasse et la graine à un prix fixé par l'état. 3 qu'ils seront parfaitement honnettes, dans le paymen. d'ailleurs que l'on mette à execution ce que je vous en ai laissé par écrit sans autres frais que de leur fournir de la semence tous en ira de source.

Je n'ai peu encore me procurer qu'un peu de foin [...] d'un a deux a enlever! Ce n'est peut être pas le premier que vous avez veu, dans le cas contraire vous serés agreablemens surpris : / en octobre, il sera en mon pouvoir jespere, de vous envoyer de la bonne graine de cottonier canadien dont vous mavez parlé.

Comme vous verrés ou j'en suis touchans la société humaine, le respectable Dr howis pourrois correspondre et massister de toute façon, vôtre recommandation sera d'un grand poids.

Mon fils ayan merité mon estime pendans mon absence, je mets dehors tout ce qui est en mon pouvoir pour lui procurer cette haute education classique en medecine que l'on ne peut meriter que dans les grandes villes [du] Royames unis, et qui ne peut quacquerir des [connoissances] en assistans aux debats celebres dadelphi; je vous [...] solliciter la permission de son entrée; j'ose [flatter que] sa conduite, repondra à une bonne opinion.

Mes humbles et proffond respects a ces membres de qui j'ai l'honneur d'être parfaitement

Monsieur

Le tres humble & obeissans

Desales LaTerrière

3-5 Communication à la RSA (archives de la RSA, D11/5).

Mon

nom est, Dr LaTerriere resident a Quebec en canada et gradué praticien en médecine.

En partant de mon païs, a plusieurs personnes dans cette métropole de la grande Bretagne, je m'apperçois avec peine que sa consequence y est peu connü, tant dans son physique que dans son topographique. Donc, il est dans l'enfance, negligé et consideré [...] plus chetives Provinces de l'empire Britannique. Helas! combien on est dans l'erreur! A

moins qu'une sage politique adaptée au tems [présent] ne préfère de la laisser ignoré sous tous ces rapports.

Comme canadien, quand je considère une ligne de separation entre nous et les états-unis, par les [43] degrés /lat. N. Courant un païs de tous les climats les plus avantageux, jusqu'au fleuve du Mississipi et de là, par les 35 d. Jusqu'a la mer du sud; de là encore, au petit poste russe de Kamptcata, par les 69 degrés : comme on dit en Anglois round about, par la baye de hudson a cette susditte ligne, j'y trouve une plage de terrain de plusieurs mille lieux, qui reclame nôtre secours, et nous offre une infinité de moyens en recompense; comme des vastes lacs, des proffondes et belles rivières, des prairies et des forêts immenses, et surtout un sole riche. Les grains, les farines, la biscuit, les peletries, lhuile, le bois brute et manufacturé, les mines de tout genre et ces peches, avec quoi nous assistons tous le jours, la mere Patrie, terreneuve, Halifax, & les ilses [...] en fons une preuve./

Le plus essentiel pour le moment present, est qu'il offre un terroir propre pour la culture du chanvre; ce que les deux Gouvermens, haut et bas canada sont a la perfection : on peut y ajouter si l'on veut l'[ortie] blanche d'une espece à filassé tres particulière très commune en ce païs et qui y croit spontanemens.

Jespere qu'il ne sera poins trouvé mauvais en forme dentr'acte, que j'espose les faits suivans, avant d'entrer plus avant dans les mesures, que les différens comités ont mis en usage dans la Province de quebec, et celles qui auroient mieux rencontré le gous d'un peuple nouveau comme le canadien, a cette culture de chanvre.

En généralisans, je dis, ne vaudroit-il pas mieux, que les objets, nos mines abondantes de tout genre; surtout celles de fer, dont lespece affinée égale a la bonté et la douveur de ceux de Suède et de la Russie sussens encouragés/ que de porter nos guines chez ces nations étrangères devenus nos ennemies? (quoique les forges du gouvernemens dans St. Maurice, 90 mille au dessus de quebec, qui donnoiens 800L. Sterling de rente, jusqu'a lété dernier, aient été le plus singulieremens vendues alors, que 62 livres ster. De rente, avec un ajouté de quatre lieux de nouveau terrain; qu'une sociétté de canadiens, s'etoiens obligés par acte devan notaire d'encherir a cette vente jusqu'a 2000 liv. Sterl. Si elle ce fut faite, le jour mentionné par la proclamation du gouverneur Milness.) il ne faut poins deduire malgré cette perte que l'on a bien voulu faire, que cette branche sous quantité de rapports, ne puisse être de la plus haute consequence pour la meme Patrie?

J'étois à la tête de la société de /de canadiens, un intéressé & directeur des ces travaux. Sous le gouvernement du Lord Dorchester, je conduisois cet atelier en cette qualité, et j'en voyois tous les ans en Angleterre aux agens de la compagnie, plusieurs centaines de tonneaux de fonte en gueusets et en fer en barres : pourquoi? Dans un tems si précieux plusieurs milliers de tonneaux de ces deux objets, ne pourroient point encore y venir? Et aller au atelier de refonte des fourneaux de cette isle pour le service de Sa Majesté et des besoins de toutes la nation?

Je connois dans le canada, assés d'endroits propres à ces especes d'ateliers avec des mines riches, des forets suffisantes pour le charbon; des carrières de pierres de grai et calcaires pour les batisses, et de chutes superbes d'eau, pour y placer l'hydraulique de ces mouvemens, et promptemens je pourrai y batir des fourneaux/ capables de fournir à la mere Patrie telle quantité qu'elle desireroit avoir. Helas! si on y regardoit peut être que la vente même de la ferme de St. Maurice est sujette à vémeré!

Des verités naturelles, (quoi qu'en passans) m'ont éloigné un peu de l'objet de la culture de chanvre, que je reprends; oui, les differens comités, me paroissent avoir été frapés que du bien resultans d'un tel encouragement dans les deux gouvernemens du canada : émotion tres naturelle à tout sujet britannique! En consequence, les premiums, les recompenses, et de bien payer cette filasse au canadiens, n'ont pas été oubliés; ces offres souvens ainsi faites, par qui, par des personnes respectables, mais en qui ce peuple na pas toute la confiance necessaire : n'étans d'ailleurs habitué, qu'à semer du bled, pois, bled dainde et avoine, / ces grands mots, ne devoient pas être assés entendus par lui ni sentis?

Si ceux qui informens le ministere lui eussent dit, les renanciers canadiens possèdent leurs terres en feodalité, le clergé et les eigneurs y ont des droits, persuadons les d'avance que les dimes et les rentes n'en souffriront pas, ce qu'une fois obtenu d'eux, ils auroient été interessans à en recommander le principe; le curé sa livre livre de filasse à chaque vingt dix livres, le seigneur son prorata du bled devant aller au moulin ce que le champ en chanvre auroit de place; l'insinuation d'une semblable methode n'ayant pas eu lieu envers un peuple haissant les innovations, le succès n'a poms répondu aux intentions.

Je vois cependant encore un remede prompt et certain à ce defecit. Si les personnes en autorité que cela concerne veulens m'accorder leur confiance, d'après ce que j'ai déjà observé et l'ajouté que j'y fais, j'ose prendre la liberté d'assurer que je reussiré à en

persuader le systeme/ a ce bon peuple d'autans pleu que ce scra reellemens son avantage; mais voici comme je desirerois que le plan d'un tel encouragemens eût lieu.

1° d'abord, le terroir de ce païs là, est fort riche, toutes les graines que l'or lui confie analogue a ces climats, y poussens et croissent à la perfection, j'y ci remarqué du chanvre le plus beau.

2 chaque tenancier y possède des terres de trois arpens de front, plus ou moins en proffondeur.

3 il est de ces terres, qui font bien avancées dans leurs defrichement d'autres wui le font peu, sous les raports de plus nouvelles concessions, ou manque d'ambition, ou par maladie.

Malgré toutes ces différences bien considerées, on peut s'y fixer cent vingt mille arpens de terre a la culture de chanvre; la personne chargée cet objet, invitéra (comme faisant un extreme plaisir à Sa Majesté) chaque tenancier de trois / arpens de terre, ou plus ou moins en proportion, de lui laisser choisir un petit champ d'un arpen sur deux de haut, d'un sole propre a produire du chanvre, (quel habitans, [...], preparra, semera le [chanvre], s'en recoltéra le produit) pour être converti en filasse (suivant la direction de l'inspecteur) a son proffis; bien entendu que le ouvernemens fixera le prix que le propriétaire vendra cette filasse ou quintat un par livres.

Les talends insinuans, et la douceur populaire de la personne chargée de cette branche si consequente ferons le reste; je declare a mon humble opinion, que c'est le seul moyen d'engager cet espece d'hommes a cultiver le chanvre dans ce petit champ sacrifié a cela, appellé le champ annuel du chanvre; lesperance du proffis et de cette façon si peu nuisibles a leur habitudes, leurs femmes seront les premieres a dire aux hommes, n'oubliés pas de labourer de bien [...] et fumer le petit champ/ au chanvre du Roi. Suivant la même methode pour le lin a faire la toile.

Les sauvages ou enfans de la nature fort familiér, avec la filasse de l'ortie blanche, anumés par l'appas du gain se procurerons en septembre, des quantités prodigieuses de cette plante, dans les longs hivers eux et leurs enfans, l'échifferont brin a brin en filasse et en viendrons vendre au pritems des quantités surprenantes; certainemens, cette filasse presque aussi longue que cette chambre, est dans la fibre, aussi forte et aussi [figneusse] qu'elle.

Bien on beaucoup des pauvres familles du canada, y voyans quelque argens a faire, suivrois l'exemple des indigènes.

A l'occasion, j'offre humblemens mes services dans toute la force du terme; le peuple canadien m'estime assés pour jamais me croire d'autres motifs, que pour lui être utile; il sera charmé de la confiance du gouvermens à cet égard/ bien loin d'en être jaloux, il se joindra entièremens a moi, pour que l'objet de la culture du chanvre reussisse au poins de plaire a Sa Majesté. Quant a moi, en connoissans la grandc utilité, avec le plus [...] je m'y porterai de toute, mon ame et en regarderai le succès comme le plus beau jour de ma vie.

Et finalement, pour que l'exécution de ce projet obtienne toute la perfection et vigilence requise je conçois qu'il ne doit pas être agité, que d'aprcs une forte recommandation du ministere aux gouverneur de cette Province de veux ci, aux eveques, et de ces derniers, aux clergé, en faveur de la personne chargée d'une si delicate inspection : avec ensemble, toute leur influence en vers le peuple tenancier des deux gouvernemens.

APPENDICE C

TABLEAU CHRONOLOGIQUE COMPARATIF

On se reportera pour les références exactes des sources à l'appendice A.

Chapitres	Selon les propos de Laterrière dans les <i>Mémoires</i>	Sources archivistiques à l'appui
1	23 septembre 1747 : naissance de Laterrière, à Saint-Salvy.	23 septembre 1743 : acte de naissance d'un dénommé Pierre de Sales.
	Printemps 1765 : retour de Rustan à Saint-Salvy.	
	Octobre 1765 : départ de Laterrière avec Rustan. Arrêt à Alby, Toulouse, Bordeaux, Angoulême, Tonnay-Charente, La Rochelle.	
2	Automne 1765 : sous la protection de Mathieu Mounier, héberge chez M. Guilloton, y étudie les mathématiques nautiques.	
	Juin 1766 : départ de La Rochelle pour Paris. S'enligne pour entrer dans l'armée.	
	20 août 1766 : étudie la médecine avec M. de la Rochambaux. Assiste à des expériences à l'Hôtel-Dieu.	
	14 août 1766 : départ de Paris, en compagnie de Laython, pour Londres.	
	15 juillet : départ de Londres pour le Canada, à bord du <i>London</i> .	

	7 septembre : arrivée à Québec. Rencontre M. et Mme Dumas.	5 ou 7 septembre 1766 : arrivée du <i>London</i> selon la <i>Gazette de Québec</i> du 8 septembre 1766 (donne la date du 5) ou le certificat de bonne conduite de Laterrière, donne le 7 septembre 1766 comme date d'arrivée de Laterrière.
	Visite chez les Amérindiens. Trois-Rivières. Escapade à Montréal.	
	Devient commis dans une maison de commerce de Dumas à Montréal.	
	Retour à Québec : apprentissage et pratique de la médecine avec le Dr. Dubergès à Saint-Thomas.	
	1771 : devient commissionnaire des Forges du Saint-Maurice.	
3	Attaqué par des Anglais.	
		1775 : acte de baptême de Marie Catherine Victoire Pélissier, Trois-Rivières.
	25 février 1775 : devient inspecteur aux Forges du Saint-Maurice. Tout en continuant la pratique de la médecine.	
4	Rencontre de Marie-Catherine Delezenne.	
	Mariage de Pélissier à Catherine Delezenne.	
	Devient directeur durant l'absence de Pélissier.	
		1778 : condamnation du concubinage de Laterrière et Catherine par l'Église.
	4 janvier 1778 : naissance de Dorothée.	
	Achat d'une ferme à Bécancour.	
	Aller-retour de Pélissier en Europe.	

	Laterrière règle ses comptes avec Pélissier.	30 juillet 1778 : <i>Gazette de Québec</i> , Laterrière et Christophe Pélissier ont réglé leurs dettes.
		Exhérédation de Catherine.
	Enlèvement de Catherine par Pélissier durant l'absence de Laterrière; Laterrière paie Pélissier pour qu'il lui la laisse.	
	Départ de Pélissier pour l'Europe.	
5	Invité à un bal chez le général « Ridzel ».	
	Vente des Forges, achat de la moitié avec Dumas.	23 octobre 1778 : achat de la moitié du bail à Alexandre Dumas.
	Invasions américaines. Arrivée de John Oakes.	
	Arrestation et incarcération de Laterrière à Trois-Rivières.	1779 : arrestation de Laterrière.
		5 mars 1779 : Cour d'enquête devant Guky, de Tonnancour et Baby.
	18 mars 1779 : Cour d'enquête.	
	Envoyé à la prison de Québec.	
		Lettre de Michel Delezenne comme quoi il s'est parjuré.
	Arrivée de Jautard et Mesplet dans la cellule.	
		1779-1782 : plusieurs pétitions de Laterrière demandant un procès ou sa libération.
6	Arrivée de Pierre Du Calvet.	
	Mésentente avec Jautard et Mesplet.	
	Libération de Laterrière, à la condition de s'exiler le temps de la guerre, en échange d'une machine (maquette des Forges).	

		8 septembre 1782 : lettre de Laterrière à Haldimand, sur un navire près de l'Île verte, le remerciant de sa libération.
7	1783 : exil à Terre-Neuve, à Havre-de-Grâce, en compagnie de Dorothée.	
	Procès de la Carbonnière.	
	Traversée en bateau qui tourne mal.	
	Pratique de la médecine.	
	Départ de Terre-Neuve, retour au Canada.	19 mai 1783 : passeport et certificat de bonne conduite décerné à M. Laterrière signé à Saint John par Robert Pringle; 20 juin 1783 : lettre de Laterrière à ? (probablement à Haldimand) concernant son retour de Terre-Neuve.
	Fait venir de la marchandise dans le but d'en faire le commerce à Bécancour.	
	Ouvre un magasin à Saint-Pierre-les-Becquets. Pratique de la médecine.	
	Achat d'une terre à bois à Gentilly.	
	Hiver 1784 : médecin et marchand ambulat.	
	Retour à Gentilly.	
		1786 : Laterrière s'engage à entretenir les moulins de Saint-Pierre-les-Becquets.
	Loi ordonnant la présentation des diplômes de médecine : Laterrière les a perdus.	
	Passé un examen : il échoue.	
	7 septembre 1786 : départ du Canada pour Boston.	
	10 janvier 1788 : <i>Gazette de Montréal</i> , Fable attribuée à Laterrière selon Jeanne d'Arc Lortie. Attaque contre Valentin Jautard.	

8	Arrivée à Boston.	
	Rencontre le Dr. Warren.	
	Études de médecine.	
	Dissection d'une femme obèse.	
	1 ^{er} mai : examen, soutenance de la dissertation sur la fièvre puerpérale.	1789 : copie de la dissertation sur la fièvre puerpérale.
	15 juin : départ, retour au Canada.	
		15 juillet 1789 : diplôme de bachelier de l'Université Harvard.
	19 août 1789 : va chercher l'autorisation pour pratiquer la médecine, ce qu'il obtient.	28 septembre 1789 : licence de pratique de médecine à Laterrière, signé par Lord Dorchester.
	Retour à Trois-Rivières, pratique la médecine.	
		22 mars 1791 : lettre de Laterrière « À l'honorable Président et membres du Conseil législatif de la Province de Québec, etc, etc, etc. »
		25 août 1793 : lettre de Laterrière au Révérend Willard datant de Trois-Rivières.
	Dissection de Marie Brisebois.	
		20 février 1794 : extrait de baptême de Dorothée (âgée de 16 ans), sous condition.
Déménagement à Québec pour faire instruire ses fils et pratique de la médecine. Y tient une pharmacie.		
	23-30 mars 1797 : <i>Gazette de Québec</i> , à propos de l'achat d'une maison à Québec.	
	Août 1799 : certificat de liberté de Catherine, à la suite de la mort de Pélissier.	
9	1800 : mariage de Dorothée avec François Lehouillier.	20 février 1800 : contrat de mariage entre Lehouillier et Dorothée.

	Retour à Trois-Rivières.	
	Retour à Québec pour la protection de sa fille.	
	Séparation de corps de Lehouillier et Dorothée.	
10	Projet de d'aller en France.	11 juillet 1807 : procuration de Laterrière à Catherine durant son voyage en Europe.
		1807 : tentative d'achat des Forges.
	Signe une procuration à Catherine.	
	26 juillet 1807 : départ pour l'Europe, à bord du <i>Jane</i> , en compagnie de son fils Pascal.	
	28 septembre 1807 : arrivée à Oporto, au Portugal.	
	Ne peut se rendre en France à cause des guerres napoléoniennes : il passe en Angleterre.	
	Arrivée à Londres.	
	Tombe malade.	
	Reçu à l'Adelphi. Présente un mémoire. Devient membre honoraire.	30 juin et 7 juillet 1808 : <i>Gazette de Québec</i> , concerne son élection à la Royal Society of Arts; 21 août 1808 : lettre de Laterrière à M. Taylor de la Royal Society of Arts; Communication à la Royal Society of Arts, concernant la culture du chanvre en Amérique.
	Retombe malade.	
	16 avril 1808 : départ de Londres; retour au Canada; arrivée à Québec le 19 juin.	
	Retour à la médecine et au commerce.	
	Revient avec de la marchandise.	
Envoie Marc-Pascal étudié en Angleterre.		

11	Pierre-Jean prend la relève de son père à son retour.	
	Marc-Pascal étudie à l'université de Philadelphie.	
	Pierre-Jean nommé premier chirurgien des Voltigeurs.	
	Achat de la seigneurie des Éboulements.	31 janvier 1810 : contrat de vente entre Jean François Tremblay et Pierre de Sales Laterrière; 5 septembre 1810 : lettre du notaire Joseph Planté à Laterrière au sujet de la propriété d'Etienne Tremblay; 5 septembre 1810 : lettre du notaire Joseph Planté à Laterrière au sujet de la propriété d'Etienne Tremblay; 1811 : compte présenté à Laterrière par Jean-Baptiste Larue, arpenteur; 1 ^{er} mai 1811 : demande de Laterrière à James Henry Craig afin d'obtenir tous les droits de la seigneurie; 1811 : plusieurs ventes de droits seigneuriaux à Laterrière.
		30 avril 1812 : <i>Gazette de Québec</i> , annonce l'association des deux fils de Laterrière, Pierre-Jean et Marc-Pascal
	14 janvier 1813 : <i>Gazette de Québec</i> , Pierre de Sales Laterrière, nommé juge de paix.	
	29 mars 1813 : description d'une assemblée concernant l'attitude des rebelles et opinion de Laterrière « pour la marche contre les rebelles de la Malbaye ».	
	11 novembre 1814 : lettre de Pierre-Jean de Sales Laterrière au colonel Herriot : demande de résignation pour affaires familiales.	
	Testament de Pierre de Sales Laterrière, écrit le 19 juin 1811, corrigé le 12 février 1813 et authentifié le 28 mai 1816.	

BIBLIOGRAPHIE

Documents manuscrits

1) Écrits de Pierre de Sales Laterrière

Documents notariaux et procéduraux :

- ANQ-TR : Fonds Cour du banc du roi pour le district de Trois-Rivières (TL20), Fonds Cour provinciale du district inférieur des Trois-Rivières 1794-1830 (TL25, boîte 3, A01-4501B), Notaire Charles Levrard (CN401, s61), Notaire Jean-Baptiste Badeaux (CN401, s5), Répertoire de Charles-Louis Maillet (CN401, s64).
- ANQ-Q : Fonds Cour des plaidoyers communs de Québec (TL15, dossier 3312), Notaire Alexandre Dumas (CN301, s92), Notaire Joseph-Bernard Planté (CN301, s230), Notaire Michel Berthelot (CN301, s26, n° 917).
- AAQ (reg. G, f. 21v.).
- Archives de l'Archidiocèse de Québec (vol. 1, f. 181 c.).

Plusieurs pièces d'archives conservées aux AFSC, dans le fonds de la seigneurie des Éboulements (MG 8 F 131).

Pétitions et dépositions de Laterrière (1779-1782), ANC, Fonds Haldimand Papers (MG-21 ou R11231-0-1-F), « Documents ayant trait aux prisonniers d'État et personnes suspectes, 1774-1784 » (MG21-Add.MSS.-21845), « Pétitions d'Habitants français du Canada, 1778-1784, vol. 2 » (MG21-Add.MSS.-21879). Les originaux sont au British Museum, Londres, *Additional Manuscripts* (334-H5, série 21845). Ce volume contient 559 folios (originaux).

Lettre de Laterrière « À l'honorable Président et membres du Conseil législatif de la Province de Québec, etc, etc, etc. », 22 mars 1791, Countway Medicine Rare Books (1.Msp.1791.4).

Lettres de Laterrière à l'évêque de Québec (16 juin 1791 et 8 mai 1792), AAQ (33 CR et 81CD/Ursulines).

Lettre de Laterrière au Révérend Willard datant de Trois-Rivières le 25 août 1793, Harvard College Library (UA15,120).

Lettre de Laterrière à M. Taylor de la Royal Society of Arts, 21 août 1808, Archives de la Society for the encouragement of Arts, Manufactures and Commerce (F1/79).

Discours de Laterrière sur la culture du chanvre au Canada (novembre 1807) et correspondances avec Charles Taylor (4 août 1808), Londres et Archives de la RSA (D11/5 et F1/79).

« Mémoires historiques de Pierre de Sales Laterrière et de ses traverses », copie partielle de l'original effectuée par Pierre de Sales Laterrière (petit-fils du mémorialiste) en 1855-1857, Archives privées de la famille Laterrière, 519 pages.

2) **Écrits sur Pierre de Sales Laterrière, sa famille ou son entourage**

Cession d'une somme d'argent dûe, par Pascal Rustan à Jean Laterrière, son « neveu », 30 avril 1777, ANC (RG68, Registres français des enregistrements, libro G, p. 218).

Correspondance de Haldimand et Guky à propos de l'arrestation de Laterrière, ANC, Fonds Haldimand Papers (MG-21 ou R11231-0-1-F), « Correspondance avec Conrad Guky au sujet des loyalistes, 1778 à 1784 ».

Dépositions et correspondances concernant l'arrestation de Laterrière (1779-1782), ANC, Fonds Haldimand Papers (MG-21 ou R11231-0-1-F), « Documents ayant trait aux prisonniers d'État et personnes suspectes, 1774-1784 » (MG21-Add.MSS.-21845), « Pétitions d'Habitants français du Canada, 1778-1784, vol.2 » (MG21-Add.MSS.-21879).

Lettre des ursulines à l'évêque, 19 octobre 1792, Université de Montréal, collection Baby, (u/11232).

Andrès, Bernard, « Inventaire des propriétés de Pierre de Sales Laterrière (et des Delezenne) de 1783 jusqu'à 1815 », compilé par B. Andrès, d'après René Beaudoin (René Beaudoin, « Laterrière en chronogramme, 1^{re} série » « Communications à l'ALAQ », n° 3, 25 février 1992), dossier « PDSL Propriétés/Chronologie », Archives du projet « Archéologie du littéraire au Québec », Département d'études littéraires, Université du Québec à Montréal.

Beaudoin, René, « Laterrière en chronogramme, 1^{re} série » (n° 3, 15 février 1992), « Laterrière accusé » (n° 8, 15 avril 1992), « Rapport du voyage en France » (n° 15, 11 août 1992), « Laterrière et les francs-maçons » (n° 35, 17 mai 1995), « L'oncle Rustan » (n° 36, 1^{er} mars 1996), « Choses et autres sur Laterrière, 8^e série » (n° 40, 6 avril 1997), « Chronogramme sur Laterrière (1758-1816), troisième série » (n° 43, 20 juillet 1998) dans « Communications à l'ALAQ » Archives du projet « Archéologie du littéraire au Québec », Département d'études littéraires, Université du Québec à Montréal, 1992 à 2002.

Diplôme de bachelier de l'Université Harvard, 15 juillet 1789 (Centre des archives du Québec à Québec, « Collection Centre d'archives de Québec », cote : P1000, S3, D2213).

Correspondance d'Alfred Garneau et de Joseph Marmette, Archives de l'Université Laval, « Archives Garneau-Marmette », Fonds Maurice Brodeur, (P209-1).

Notes de Benjamin Sulte sur les de Sales Laterrière, Archives du Séminaire de Nicolet, Fonds Elzéar-Bellemare.

Documents sur l'affaire d'Ægidius Fauteux et les origines de Pierre de Sales Laterrière, Archives de l'Université Laval, Fonds Société des Dix (P348).

Documents imprimés

1) Écrits de Pierre de Sales Laterrière

A dissertation on the Puerperal Fever, delivered at a public examination for the degree of bachelor in medicine, before the Reverend Joseph Willard, S.T.D. president, the medical professors, and the governors of the University at Cambridge, in America, by Peter de Sales de la Terriere, from Canada, Boston, Samuel Hall, 1789.

« Informations que le Dr Laterrière prend la liberté d'offrir au Public », *Gazette de Québec*, 30 juin 1808.

Mémoires de Pierre de Sales Laterrière et de ses traverses, édition intime, Québec, Imprimerie de l'Événement, 1873, 271 pages.

Les Mémoires de Pierre de Sales Laterrière; suivi de Correspondances, édition commentée, préf. de Bernard Andrès (éd.), Montréal, Éditions Triptyque, 2003, 317 pages.

2) Écrits sur Pierre de Sales Laterrière

Anonyme, résumé de la collation des grades de l'école de médecine de Harvard, *Courier de Boston*, 16 juillet 1789.

Andrès, Bernard, « La réception de l'"étrange" au Québec. Pierre de Sales Laterrière (1743-1747) », dans Annette Hayward et Agnès Whitfield (dir. publ.), *Critique et littérature québécoise*, Montréal, Triptyque, 1992, p. 199-216.

- , « L'influence des livres : figures du savoir médical chez Pierre de Sales Laterrière et Philippe Aubert de Gaspé fils », Montréal, *Voix et images*, vol. 19, n° 57, « Science et fiction au Québec : L'émergence d'un savoir », printemps 1994, p. 466-486.
- , « Statut de l'intime et du vrai dans une littérature en émergence : le cas des Mémoires de Pierre de Sales Laterrière (1743-1815) », *Tangence* (revue universitaire de l'UQTR et de l'UQAR), n° 45, « Authenticité et littérature personnelle », octobre 1994, p. 91-106.
- , « Les manuscrits d'un Albigeois : de la signature maçonnique dans les pétitions québécoises de Pierre de Sales Laterrière (1778-1782) », dans Jacinthe Martel et Robert Melançon (dir. publ.), *Inventaire, lecture, invention. Mélanges de critique et d'histoire littéraires offerts à Bernard Beugnot*, Montréal, Université de Montréal (Département d'études françaises), coll. « Paragraphes », vol. 18, 1999, p. 119-152.
- , *L'Énigme de Sales Laterrière*, Montréal, Éditions QuébecAmérique, 2000, 872 pages.
- , « Du haut fourneau au bistouri : itinéraire de Pierre de Sales Laterrière (1743-1815) », dans Bernard Andrès et Marc André Bernier (dir. publ.), *Portrait des arts, des lettres et de l'éloquence au Québec (1760-1840)*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, « Les Collections de la République des Lettres », 2002, p. 141-152.
- (éd.), « Préface. L'aventure des *Mémoires* » dans Pierre de Sales Laterrière, *Les Mémoires de Pierre de Sales Laterrière; suivi de Correspondances*, Édition commentée, préf. de Bernard Andrès, Montréal, Éditions Triptyque, 2003, p. 7-38.
- Beaudoin, René, « Pierre de Sales Laterrière, médecin, mémorialiste et prototype de l'aventurier des lettres », dans Bernard Andrès (éd.), *Principes du littéraire au Québec (1766-1815)*, Montréal, UQAM, Département d'études littéraires, Projet de recherche « Archéologie du littéraire au Québec », « Cahiers de l'ALAQ », n° 2, août 1993, p. 43-56.
- , « L'énigmatique Laterrière : le personnage et les mémoires », dans Bernard Andrès et Marc André Bernier (dir. publ.), *Portrait des arts, des lettres et de l'éloquence au Québec (1760-1840)*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, « Les Collections de la République des Lettres », 2002, p. 117-139.

- Bélanger, Léonard-F., « Un ancêtre de la Médecine Trifluvienne : Pierre de Sales La Terrière (1743-1815) », *L'Union Médicale du Canada*, Montréal, Bulletin de l'Association des Médecins de Langue française de l'Amérique du Nord, Tome 69, n° 8, août 1940, p. 860-863.
- Casgrain, Henri-Raymond, « La famille de Sales Laterrière », *Œuvres complètes. Tome deuxième. Biographies canadiennes*, Montréal, Éditions Beauchemin et Valois, 1885, p. 209-238 (première édition : *La famille de Sales Laterrière*, Québec, Atelier typographique de Léger Brousseau, 1870).
- Crawford, David S., « Theses in the Osler Library including that of Pierre de Sales Laterrière », *The Osler Library Newsletter*, Montréal, Osler Library of the History of Medicine, McGill University, n° 111, 2009, p. 1-11.
- Dufour, Pierre et Jean Hamelin, « Sales Laterrière, Pierre de », *Dictionnaire biographique du Canada, volume V, de 1801 à 1820*, Québec, Les Presses de l'Université Laval et University of Toronto Press, 1983, p. 808-811.
- Fitz, Reginald, « The surprising career of Peter La Terrière, Bachelor in medicine. Being an account of the life and adventures of a Harvard medical student who received his diploma in 1789 », *Annals of medical History*, New York, P.B. Hoeber, third series, vol. 3, n° 4, july 1941, p. 265-417.
- Laterrière, Pierre [Jean] de Sales, Bernard Andrès et Pierre Lespérance, dans Bernard Andrès (éd.), *En quête d'origines : Pierre-Jean de Sales Laterrière : nouveaux journaux de voyage (1824, 1826, 1827 & 1829)*, Montréal, Université du Québec à Montréal, Département d'études littéraires, Projet de recherche « Archéologie du littéraire au Québec », « Cahiers de l'ALAQ », n° 4, été 1995, 110 pages.
- Malchelosse, Gérard, « Mémoires romancés », *Les Cahiers des Dix*, Montréal, Imprimerie du Bien Public, vol. 25, 1960, p. 103-146.
- Ruelland, Jacques G., *Figures de la philosophie québécoise à l'époque de la Révolution française : Fleury Mesplet, Pierre du Calvet, Valentin Jautard, Pierre de Sales Laterrière*, Montréal, Université du Québec à Montréal, Département de philosophie, coll. « Philosophie québécoise », 1989, 198 pages.
- , « Pierre de Sales Laterrière. 1747-1815. Médecin et libre-penseur », *Cahier de la Société historique du Marigot*, n° 4, décembre 1990, 88 pages.
- Sulte, Benjamin, « Le docteur Laterrière », *Le Pays Laurentien*, Montréal, Éditeur Gérard Malchelosse, janvier 1916, n° 1, p. 35-38.
- Tremblay, Jean-Paul Médéric, *Être seigneur aux Éboulements*, Baie-Saint-Paul, Société d'histoire de Charlevoix, « Cahiers d'histoire régionale, série A », n° 4, 1996, 269 pages.

Yon, Armand, *Le Canada français vu de France (1830-1914)*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, coll. « Vies des lettres québécoises », 1975, 235 pages.

3) Théorie littéraire générale

Barthes, Roland, « L'analyse structurale du récit », *Communications*, 8, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Points », 2008 [1966], p. 7-33.

Bernier, Marc André (dir. publ.), *Archive et poétique de l'invention*, Québec, Éditions Nota bene, 2003, 262 pages.

Bourdieu, Pierre, « L'illusion biographique », *Raisons pratiques : Sur la théorie de l'action*, Paris, Éditions du Seuil, 1994, p. 81-89.

Gaillard, Françoise, « Roland Barthes : le biographique sans la biographie », *Revue des sciences humaines*, n° 224, 4^e trimestre, 1991, p. 85-103.

Genette, Gérard, *Figure III*, Paris, Éditions du Seuil, 1972, 285 pages.

———, *Nouveau discours du récit*, coll. « Poétique », Paris, Éditions du Seuil, 1983, 119 pages.

Gervasi, Laurène et Franz Johansson, *Le biographique*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Major », 2003, 195 pages.

Gusdorf, Georges, *Les Écritures du moi : Lignes de vie I*, Paris, Éditions Odile Jacob, 1991, 430 pages.

Jouve, Vincent, *L'effet-personnage dans le roman*, Paris, Presses Universitaires de France, 1992, 272 pages.

Lejeune, Philippe, *Le pacte autobiographique*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Poétique », 1975, 357 pages.

Lintvelt, Jaap, *Aspects de la narration. Thématique, idéologie et identité, Guy de Maupassant, Julien Green, Anne Hébert, Jacques Poulin*, Québec, Éditions Nota bene et L'Harmattan (Paris), 2000, 306 pages.

Molho, Maurice, « Picaresque (Roman) », *Encyclopædia Universalis, Corpus 19 – Physique Psychophysique*, Paris, Éditions Encyclopædia Universalis, 2008, p. 59-61.

Pinçonat, Crystel, Thomas Serrier et Régis Tettamanzi, *Échos picaresques dans le roman du XX^e siècle*, coll. « Clefs concours – Littérature comparée », Tournai (Belgique), Éditions Atlande, 2003, 190 pages.

Rajotte, Pierre, « Le récit de voyage au XIX^e siècle. Une pratique de l'intime », *Globe. Revue internationale d'études québécoises*, vol. 3, n^o 1, « L'intime et le privé au Québec », 2000, p. 15-37.

Stroev, Alexandre, *Les aventuriers des Lumières*, Paris, Presses Universitaires de France, 1997, 350 pages.

Viala, Alain, « Biographie », *Encyclopædia Universalis, Corpus 4 – Berthelot Capek*, Paris, Éditions Encyclopædia Universalis, 2008, p. 152-153.

4) Écrits et vie littéraire du XVIII^e siècle québécois

Anonyme, « Tant pis, tant mieux », *Gazette littéraire* de Montréal, 2 juin 1779, p. 91.

Andrès, Bernard, *Écrire le Québec : de la contrainte à la contrariété. Essai sur la constitution des Lettres*, Montréal, Éditions XYZ, « Études et documents », 1990, 225 pages.

————— (éd.), « De l'Archive au corpus : problématique d'une archéologie du littéraire au Québec (1764-1815) », *Principes du littéraire au Québec (1766-1815)*, Montréal, UQAM, Département d'études littéraires, Projet de recherche « Archéologie du littéraire au Québec », « Cahiers de l'ALAQ », n^o 2, août 1993, p. 9-16.

————— (éd.), « Le relais américain dans l'émergence des lettres au Québec (1764-1793) », *Principes du littéraire au Québec (1766-1815)*, Montréal, UQAM, Département d'études littéraires, Projet de recherche « Archéologie du littéraire au Québec », « Cahiers de l'ALAQ », n^o 2, août 1993, p. 43-56.

—————, « Les Lettres d'avant la Lettre. Double naissance et fondation », *Littérature*, n^o 113, « La littérature au Québec », mars 1999, p. 22-35.

—————, « Les aventuriers des Lettres au Québec et en Nouvelle-Angleterre à la fin du 18^e siècle » dans Michel Gaulin et Pierre-Louis Vaillancourt (dir. publ.), *L'Aventure des lettres. Mélanges en l'honneur de Roger le Moine*, Orléans, Éditions David, 1999, p. 27 à 48.

————— (dir. publ.), *La Conquête des lettres au Québec (1759-1799), Anthologie*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, « Les Collections de la République des Lettres », 2007, 740 pages.

Andrès, Bernard et Marc André Bernier (dir. publ.), « Introduction : De la génération de la Conquête à celle des Patriotes », *Portraits des arts des lettres et de l'éloquence au Québec (1760-1840)*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, « Collections de la République des lettres. Symposiums. », 2002, p. 15-46.

- Du Calvet, Pierre, *Appel à la justice de l'État [...]*, Londres, [s.l.], 1784, XIV-320-VIII p.
- Huet de La Valinière, Pierre, « Abrégé des mémoires sur le Canada (1781) », dans Bernard Andrès (dir. publ.), *La Conquête des lettres au Québec (1759-1799)*, *Anthologie*, « Les Collections de la République des Lettres », Éditions Les Presses de l'Université Laval, 2007, p. 345-369.
- La Corne, Luc Saint-Luc de, *Journal de voyage de M. Saint-Luc de La Corne, écuyer, sur le navire de l'Auguste en l'an 1761*, Montréal, Fleury Mesplet, 1778, 38 pages.
- Lemire, Maurice (dir. publ.), *La vie littéraire au Québec, Tome I, 1764-1805*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1991, p. 498.
- Lespérance, Pierre, « Saint-Luc de la Corne et le naufrage de l'Auguste : la constitution d'un héros », Mémoire de maîtrise, Département d'Études littéraires, Université du Québec à Montréal, 1994, 154 feuillets.
- Saint-Germain, Annie, « L'héroïsation dans le discours épistolaire et l'autobiographie : le cas de Pierre Du Calvet (1735-1786) », Mémoire de maîtrise, Département d'Études littéraires, Université du Québec à Montréal, 2000, 302 feuillets.

5) Travaux généraux d'histoire

- Boorstin, Daniel, *Histoire des Américains, Tome 1 : L'aventure coloniale*, Paris, Éditions A. Colin, 1981, 398 pages.
- Bouchard, Gérard, *Genèse des nations et cultures du Nouveau Monde. Essai d'histoire comparée*, Montréal, Éditions du Boréal, coll. « Boréal compact », 2001, 503 pages.
- Chaussinand-Nogaret, Guy, *La noblesse au XVIII^e siècle, de la féodalité aux lumières*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1984, 239 pages.
- Habermas, Jürgen, *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, trad. de Marc B. de Launay, Paris, Éditions Payot, coll. « Critique de la politique Payot », 325 pages.
- Morin, Victor, « L'évolution de la médecine au Canada français », *Cahiers des dix*, vol. 25, 1960, p. 65-83.
- Roy, Fernande, *Histoire des idéologies au Québec aux XIX^e et XX^e siècles*, Montréal, Éditions du Boréal, coll. « Boréal Express : 8 », 1993, 120 pages.

6) Études diverses sur le XVIII^e siècle québécois

- Brunet, Michel, *Les Canadiens après la Conquête 1759-1775*, Montréal, Éditions Fides, coll. « Fleur de Lys, études historiques canadiennes », 1969, 313 pages.
- Derome, Robert, « Delezenne, les orfèvres, l'orfèvrerie (1740-1790) », Mémoire de maîtrise, Département d'Histoire de l'art, Université de Montréal, 1974, 387 feuillets.
- Groulx, Lionel, *Lendemain de conquête. Cours d'histoire du Canada à l'Université de Montréal, 1919-1920*, Montréal, Bibliothèque de l'Action française, 1920, 235 pages.
- Lacoursière, Jacques, *Histoire populaire du Québec, des origines à 1791, Tome 1*, Sillery (Québec), Éditions du Septentrion, 1995, 480 pages.
- Le Moine, Roger, « Francs-maçons francophones du régime français et de la "Province of Quebec" », dans Bernard Andrès (éd.), *Principes du littéraire au Québec (1766-1815)*, Montréal, UQAM, Département d'études littéraires, Projet de recherche « Archéologie du littéraire au Québec », « Cahiers de l'ALAQ », n° 2, août 1993, p. 17-33.
- , « Francs-maçons francophones du temps de la "Province of Quebec" (1763-1791) », *Les Cahiers des Dix*, n° 48, 1993, p. 116.
- Monette, Pierre, *Rendez-vous manqué avec la révolution américaine. Les adresses aux habitants de la province de Québec diffusées à l'occasion de l'invasion américaine de 1775-1776*, Montréal, Éditions QuébecAmérique, 2007, 550 pages.
- Roy, Pierre-Georges, *Bigot et sa bande et l'Affaire du Canada*, Lévis [s.n.], 1950, 370 pages.
- Sulte, Benjamin, « Les Forges Saint-Maurice », *Mélanges historiques, Études éparses et inédites [...]*, Montréal, Éditions G. Ducharme, vol. VI, 1920, p. 142-168.
- Tessier, Albert, « Les Anglais prennent les Forges au sérieux », *Cahiers des dix*, Montréal, Imprimerie du Bien Public, vol. 14, 1949, p. 165-185.
- Trudel, Marcel, « La Conquête de 1760 a eu aussi ses avantages », *Mythes et réalités dans l'histoire du Québec*, Montréal, Éditions Hurtubise HMH, coll. « Cahiers du Québec. Histoire », 2001, p. 209-234.
- Weinmann, Heinz, *Du Canada au Québec, généalogie d'une histoire*, Montréal, Éditions de l'Hexagone, 1987, 477 pages.

7) Sources Internet

ALAQ, *ALAQ, Archéologie du littéraire au Québec, 1760-1840*, en ligne <www.alaq.uqam.ca>, (05-01-10).

Anonyme, « Le Jardin d'Hiver (les « biographèmes » de Roland Barthes) », *Fabula, la recherche en littérature*, en ligne <<http://www.fabula.org/forum/barthes/23.php>>, (17-12-09).

Harvard, University, *Harvard Medical School History*, 2007, en ligne <www.hms.harvard.edu/about/history.html>, (01-05-09).

Programme de recherche en démographie historique de l'Université de Montréal, *PRDH, Programme de recherche en démographie historique*, en ligne <http://www.genealogie.umontreal.ca/>, (05-01-10).

Collectif, *Dictionnaire biographique du Canada en ligne, 1801-1820* (Volume V), 2000, en ligne <<http://www.biographi.ca/index-f.html>>, (31-03-09).

RSA, *RSA, removing barriers to social progress*, 2008, en ligne <<http://www.thersa.org/home>>, (22-04-09).

8) Documents divers

Anonyme, *La Vie de Lazarillo de Tormès / La vida de Lazarillo de Tormes* (Bilingue), trad. de Bernard Sesé, Éditions Flammarion, coll. « Garnier Flammarion », 1994 [1554], 240 pages.

Jenner, Edward, *An inquiry into the causes and effects of the Variolae vaccinae, a disease discovered in some of the western counties of England, particularly Gloucestershire, and known by the name of the cow pox*, London, 1801, 3th edition.

9) Ouvrages de références

- Aquien, Michèle et Georges Molinié, *Dictionnaire de rhétorique et de poétique*, Paris, Éditions Librairie Générale Française, coll. « Encyclopédies d'aujourd'hui; La Pochothèque, Le livre de poche », 1999, 753 pages.
- Aron, Paul, Denis Saint-Jacques et Alain Viala (dir. publ.), *Le dictionnaire du littéraire*, Paris, Éditions Presses Universitaires de France, coll. « Quadrige Dicos Poche », 2002, 654 pages.
- Delon, Michel (dir. publ.), *Dictionnaire européen des Lumières*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Quadrige, Dicos poche », 2007, 1299 pages.
- Gagnon, Anne, Carl Perrault et Huguette Maisonneuve, *Guide des procédés d'écriture*, ville Saint-Laurent, Éditions du Renouveau Pédagogique Inc., 108 pages.
- Galisson, R. et D. Coste, *Dictionnaire de didactique des langues*, Paris, Librairie Hachette, 1976, 612 pages.
- Ramat, Aurel, *Le Ramat de la typographie*, Montréal, Aurel Ramat éditeur, 2004 (édition 2005), 224 pages.
- Rey, Alain, *Dictionnaire historique de la langue française, Tome 1 (A-E)*, Paris, Éditions Le Robert, 1998, 3 volumes, 4304 pages.